

Révision générale du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

■ Pièce n°1

■ RAPPORT DE PRÉSENTATION

A : Diagnostic territorial et Etat initial de l'Environnement



PLU arrêté par délibération du CM en date du : 25/02/2026

PLU approuvé par délibération du CM en date du :



Table des matières

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	4
I- INTRODUCTION.....	5
I-1. Présentation de la commune.....	6
I-2. Appartenance administrative et territoriale	6
I-3. La révision du Plan Local d'Urbanisme	9
II- LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	12
II-1. Évolution de la population	13
II-2. Répartition de la population	14
II-3. Taille des ménages	15
III- LE PARC DE LOGEMENTS.....	19
III-1. Un parc de logement monotypé	20
III-2. Un marché de l'immobilier en augmentation.....	24
III-3. Rythme de constructions et évolutions du parc de logements	27
III-4. Document-cadres : SCoT et PLH	28
IV- LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	33
IV-1. Emploi et population active	34
IV-2. L'offre commerciale	39
IV-3. Agriculture.....	46
V- LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS	51
V-1. Les équipements scolaires	52
V-2. Les équipements de loisirs, sportifs et culturels.....	52
V-3. L'offre de santé.....	54
VI- LES DÉPLACEMENTS	56
VI-1. Situation générale de la commune.....	57
VI-2. Une mobilité dominée par la voiture	57
VI-3. Le stationnement.....	58
VI-4. L'offre de transport en commun	60
VI-5. Le réseau de déplacement actif	61
PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	65
I- LE MILIEU PHYSIQUE.....	66
I-1. Relief.....	67
I-2. Occupation du sol.....	68
I-3. Réseau hydrographique.....	69
II- LE MILIEU NATUREL	78
II-1. Protections environnementales	79
II-2. Zones humides	83
II-3. Espace de nature «ordinaire»	84
II-4. Trame Verte et Bleue supra-communale.....	86



III- L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	90
III-3. Introduction	91
II-3. L'entité rurale du Nord	92
II-4. Le versant du ratier	93
II-5. Le plateau de Meginant	94
II-5. L'entité urbaine	95
II-6. Analyse architecturale	96
II-7. Analyse patrimoniale	102
IV- LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES	105
IV-1. Risques naturels	106
IV-2. Risques technologiques	108
IV-3. Site BASIAS	109
IV-4. Nuisances	110
V- AIR ET ENERGIE	112
V-1. Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest Lyonnais	113
V-2. Consommation d'énergie	114
V-3. Qualité de l'air	115
V-4. Emission de Gaz à Effet de Serre (GES)	116
V-5. Energies renouvelables	117
V-6. Potentiel de développement des énergies renouvelables	118
PARTIE 3 : VOLET FONCIER	120
I-1. Rappel réglementaire	121
I-2. Consommation d'ENAF 2011-2020	125
I-3. Analyse du potentiel de densification des enveloppes urbaines	126

PARTIE 1 :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



I- INTRODUCTION

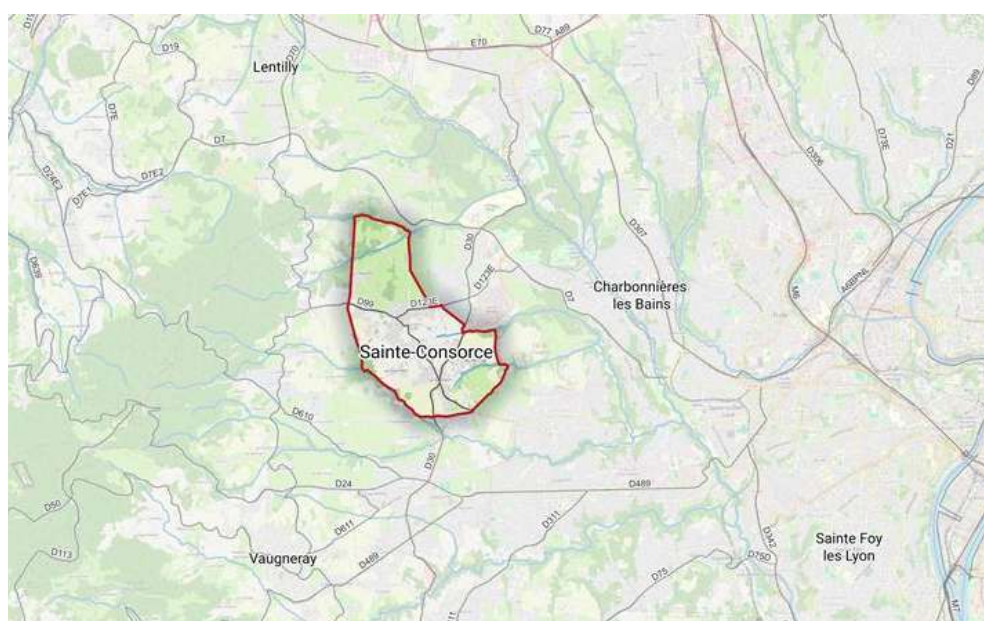
I-1. Présentation de la commune

Sainte-Consrce est une commune de 2 059 habitants (Insee, 2021), située dans le département du Rhône. Elle est située à environ 25 minutes en voiture de Lyon, qui se trouve à 16 km.

La commune s'étend sur 5,8 km² et s'étage entre 279 mètres et 431 mètres d'altitude, le centre du village étant situé sur la partie haute de la commune.

D'une manière générale, Sainte-Consrce se trouve sous l'influence de Lyon et profite du dynamisme et du rayonnement économique de la préfecture.

Figure 1 : Carte de localisation de la commune (Verdi)



Source : BDTOPQ, Verdi

Population : 2 109 habitants (INSEE 2022)
 Croissance démographique : +1,6%/an entre 2016 et 2022
 2,44 personnes/ménage en 2022
 862 résidences principales (94% du parc)
 79% de maisons / 60% de T5 ou plus
 683 emplois en 2022



I-2. Appartenance administrative et territoriale

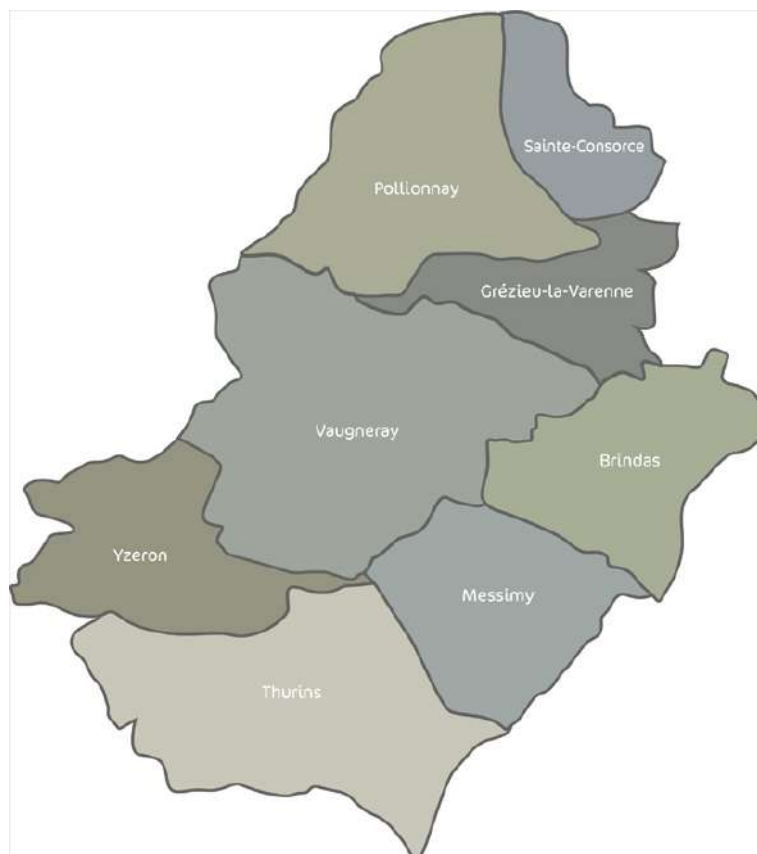
I-2.1 La communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

Sainte-Consrce est rattachée à la Communauté de Commune des Vallons Lyonnais (CCVL).

Créée en 1996, elle se compose de 8 communes, dont la plus grande ville est Brindas. Elle s'étend sur environ 106,6 km² et comporte 31 518 habitants en 2021, selon les chiffres de l'Insee.



Figure 2 : Carte des communes de la CCVL



Source : CCVL

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) exerce de larges compétences sur le territoire, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'habitat, et de l'environnement.

Elle pilote la politique locale de l'habitat à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, actuellement en cours de révision pour l'horizon 2031 afin d'adapter l'offre de logements aux besoins du territoire et aux évolutions démographiques.

Par ailleurs, la CCVL gère les zones d'activités économiques et élabore un schéma d'accueil des entreprises, démontrant ainsi son rôle structurant pour renforcer l'attractivité et accompagner le développement des activités économiques sur l'ensemble de l'intercommunalité

I-2.2 Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais

La commune de Sainte-Consorte est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Lyonnais, géré par la Syndicat de l'Ouest Lyonnais.



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) regroupe 4 intercommunalités pour une population de près de 125 000 habitants. C'est le document de planification stratégique qui détermine l'organisation spatiale de l'Ouest Lyonnais pour les 20 prochaines années et les grandes orientations en matière d'habitat, d'économie, d'environnement... Il constitue Un cadre de référence pour le développement du territoire.

La révision du PLU doit assurer une compatibilité avec les orientations et objectifs définis dans ce dernier.

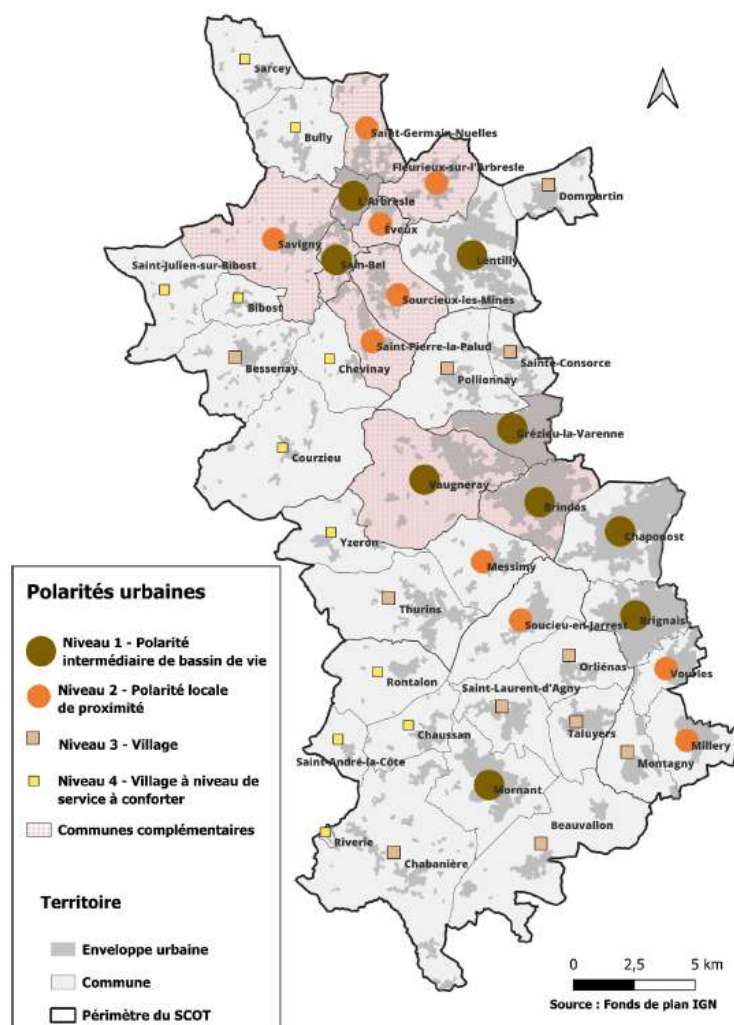
Le SCoT est en cours de révision (approbation prévue début 2026) et définira un projet de territoire sur 20 ans (2021-2041) permettant de répondre à **3 grands défis** :

- **Promouvoir le bien vivre ensemble**
- **Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais**
- **Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique**

Au sein de l'armature territoriale définie par le SCoT, Sainte-Consorte est identifiée comme une « polarité de niveau 3 », avec comme objectif de :

- Diversifier les formes urbaines : avec des objectifs de 25% de maisons individuelles, 30% de logements collectifs et 45% de logements individuels groupés.
- Rendre prioritaire le développement situé à l'intérieur du noyau urbain.

Figure 3 : Armature territoriale SCoT



Pour Sainte-Consorte, il est attendu une densité de 45 logements par hectare. Si le SCoT fixe le cap en matière de développement démographique et résidentiel, il définit également les principales orientations en matière de développement économique, préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), de la mise en valeur et la protection des enjeux environnementaux (TVB notamment).

Ce document constitue le fil conducteur de la révision du PLU.

I-2.3 Programme Local de l'Habitat de la CC des Vallons du Lyonnais

La commune de Sainte-Consorte est soumise au Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais, approuvé le 3 décembre 2020. Ce document fixe les grandes orientations en matière d'habitat pour les 6 ans à venir.

Cinq grandes orientations sont retenues :

- Maîtriser le développement du territoire.
- Assurer une offre de logements diversifiée.
- Persévérer dans la mise en place d'une politique foncière communautaire active.
- Améliorer l'habitat.
- Continuer à prendre en compte les besoins spécifiques.

Sur la commune de Sainte-Consorte, le PLH fixe les objectifs suivants :

- Poursuivre une croissance démographique de +1% par an.
- Un besoin de produire 63 résidences principales entre 2020 et 2025.
- Assurer un parcours résidentiel et répondre à la production d'une offre sociale :
 - 25% de logements sociaux à produire.
- Favoriser l'accès social à la propriété : opération PSLA ; expérimenter le BRS ...
- Diversifier les formes urbaines.
 - L'individuel «pur» ne doit pas représenter plus de 25% des logements à produire

- Optimiser l'enveloppe bâtie et densifier le tissu existant :
 - Prioriser le développement au sein du tissu existant.
 - Respecter une densité comprise entre 25 et 30 logts/ha.

Arrivant à terme, un nouveau PLH est en cours d'élaboration pour la période 2026-2031.

Ce dernier s'inscrit en compatibilité avec le futur SCoT dont l'approbation est prévue début 2026.

Le futur PLH s'organise autour de 5 orientations :

- Assurer un développement du territoire tout en maîtrisant l'utilisation du foncier
- Diversifier l'offre en logement
- Continuer la mobilisation et l'amélioration du parc existant
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Faire vivre la politique de l'habitat en pilotant et animant la stratégie habitat de la CCVL

Le SCoT prévoit la production de 314 logements sur la commune entre 2021 et 2041, dont 152 logements sur la première période (2021-2031) puis de 162 logements sur la seconde période (2031-2041). Au-delà d'une production globale de logements, le SCoT vise à répondre à une pluralité de besoins. Il est donc demandé de varier les formes urbaines, la taille des logements ou encore de poursuivre la mixité sociale.

Le SCoT s'inscrit en compatibilité avec le cadre réglementaire et notamment avec la Loi Climat et Résilience. Il vise un développement responsable et durable du territoire. Il s'agit de prioriser le développement dans le tissu existant mais également de définir des objectifs de densité cohérents avec la trajectoire Zéro Nette Artificialisation (ZAN) et la fonction du niveau de polarité définie par l'armature territoriale.

I-3. La révision du Plan Local d'Urbanisme

I-3.1 Les objectifs de la révision

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2024, la commune de Sainte-Consorte a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble de son territoire. Cette décision résulte de la nécessité pour la commune de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer une urbanisation maîtrisée dans le cadre du renouvellement urbain en centre bourg, ainsi qu'en extension de l'enveloppe urbaine, un niveau d'équipements publics adaptés et une offre en logements diversifiée.

Les objectifs de cette révision sont :

- **Assurer un développement urbain harmonieux et organisé dans le temps,**
 - Concilier la maîtrise de la croissance urbaine et démographique avec le renouvellement urbain.
 - Conforter la diversité de logements.
 - Rechercher harmonie et cohérence dans l'expression architecturale des nouvelles constructions et des aménagements.
 - Limiter la imperméabilisation des sols.
 - Assurer une urbanisation cohérente et qualitative.
 - Dimensionner le potentiel de logements en cohérence avec l'organisation urbaine souhaitée.
- **Développement des équipements publics**
 - Identifier les besoins, la population visée, dimensionner et phaser le développement des équipements publics.
 - Accompagner l'installation d'un pôle médical proposant une offre diversifiée de professions médicales et paramédicales.
 - Valoriser et développer en cohérence les espaces publics.
 - Aménager le centre bourg pour un usage apaisé entre piétons et automobilistes.

- **Environnement et paysage**
 - Préserver et mettre en valeur les cônes de vue sur le grand paysage de la Métropole lyonnaise, les Monts d'or, les Monts du Lyonnais, le Bugey et jusqu'à la chaîne des Alpes.
 - Permettre la création de jardins communaux partagés et développer le verger communal.
 - Préserver les zones naturelles et agricoles repérées en PENAP et ENS ainsi que les continuités écologiques et les trames vertes et bleue,
- **Transport et mobilité**
 - Favoriser la mobilité douce.
 - Favoriser les zones d'intermodalités.
- **Économie et tourisme**
 - Favoriser et valoriser les espaces à vocation agricoles et forestiers.
 - Accompagner le développement d'une offre de commerces de proximité diversifiée.
- **Développement durable**
 - Prendre en compte les dispositions du Plan Air Climat Energie Territorial pour améliorer la performance énergétique du parc de logements, intégrer la qualité de l'air dans la planification urbaine, développer les mobilités durables afin de préserver la qualité de l'air ou encore chercher à décliner la planification énergétique dans le PLU.
 - Adapter les règlements afin de favoriser une architecture non énergivore et permettre l'intégration dans les projets urbains des nouveaux dispositifs énergétiques et renouvelables.
 - Accompagner le développement des énergies renouvelables et encadrer l'émergence d'éventuels projets (champs photovoltaïques, méthanisation, éoliennes...).
 - Contribuer à préserver la ressource en eau.

I-3.2 Le contexte législatif

Le PLU en vigueur date de 2017, le contexte législatif du Code de l'urbanisme a fait l'objet d'évolutions particulièrement significatives. Dans le cadre de la présente révision du PLU, la commune doit donc avant tout adapter le contenu du projet territorial aux nouvelles exigences législatives, tant sur le fond que sur la forme.

En vertu de ces évolutions, la présente révision du PLU doit respecter les principes énoncés aux articles L.101-1 à L.101-3 du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, le PLU doit être compatible avec les documents énumérés à l'article L.131-4 et L.131-5.

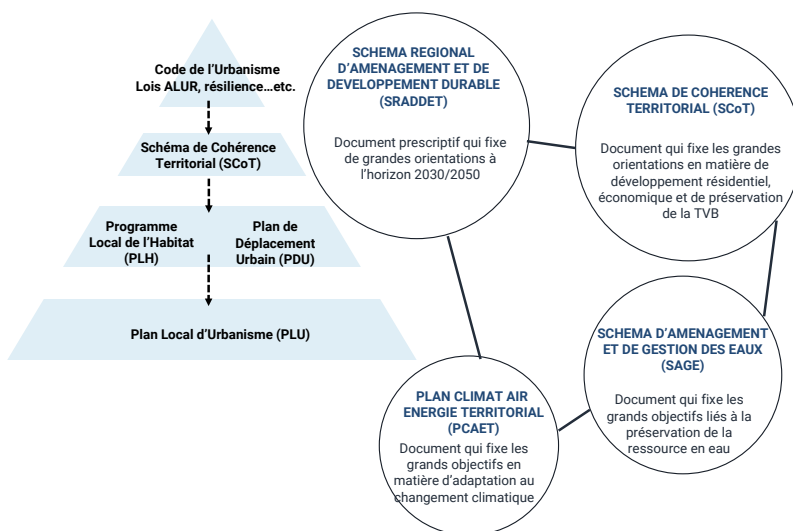


Figure 4 : Hiérarchie des documents cadres

Depuis l'approbation du PLU, d'autres contraintes plus locales sont intervenues, nécessitant d'être prises en compte et notamment :

- L'approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le 10 avril 2020.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Lyonnais, en cours de révision.
- Le PLH (en cours de révision)
- Le PCAET du Syndicat de l'Ouest Lyonnais



- [Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027](#)

La principale loi entrée en vigueur depuis le dernier PLU est la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui a pour objectif de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation des sols. Il est donc primordial de mettre le PLU à niveau en ce qui concerne la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF).

II- LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES





II-1. Évolution de la population

Sainte-Consorte est marquée par une croissance démographique positive depuis 1970, avec l'arrivée de 150 habitants supplémentaires entre 2015 et 2021. En 2021, un total de 2 059 habitants a été recensé sur la commune.

Figure 5 : Évolution de la population entre 1970 et 2020.

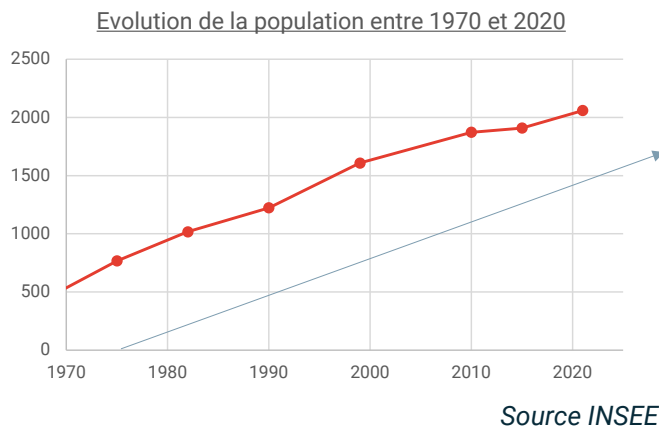


Figure 6 : Comparaison de l'évolution de la population entre Sainte-Consorte et la CCVL

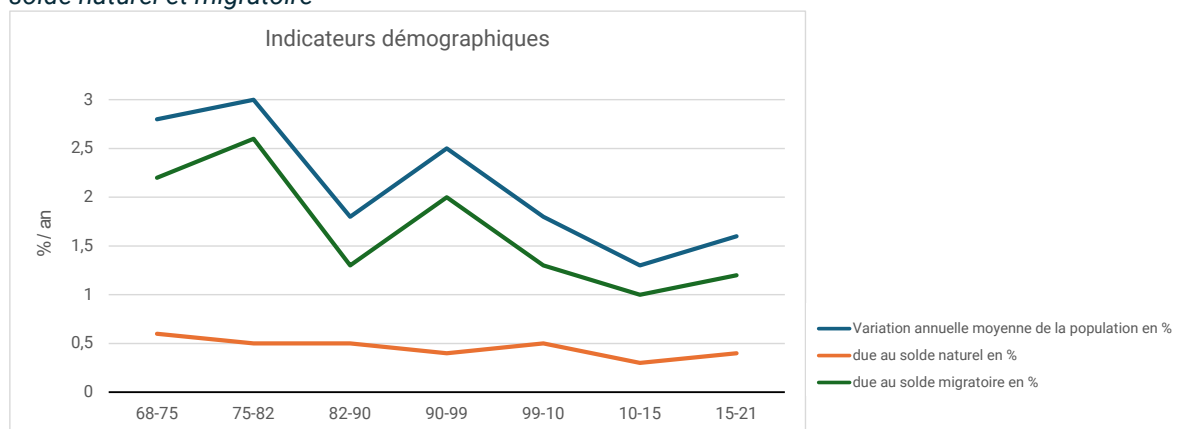
Population	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Sainte-Consorte	444	767	1 017	1 223	1 608	1 872	1 909	2 059
		8,2%	4,1%	2,3%	3,1%	1,4%	0,4%	1,3%
Vallons du Lyonnais	10 307	12 523	15 467	17 825	22 182	26 878	28 657	31 518
		2,8%	3,0%	1,8%	2,5%	1,8%	1,3%	1,6%

Source INSEE

Sainte-Consorte est marquée par une croissance démographique globalement régulière de +1,3% sur la période 1968 – 2021, ce qui est similaire à la croissance démographique annuelle de l'ensemble de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (+1,6%).

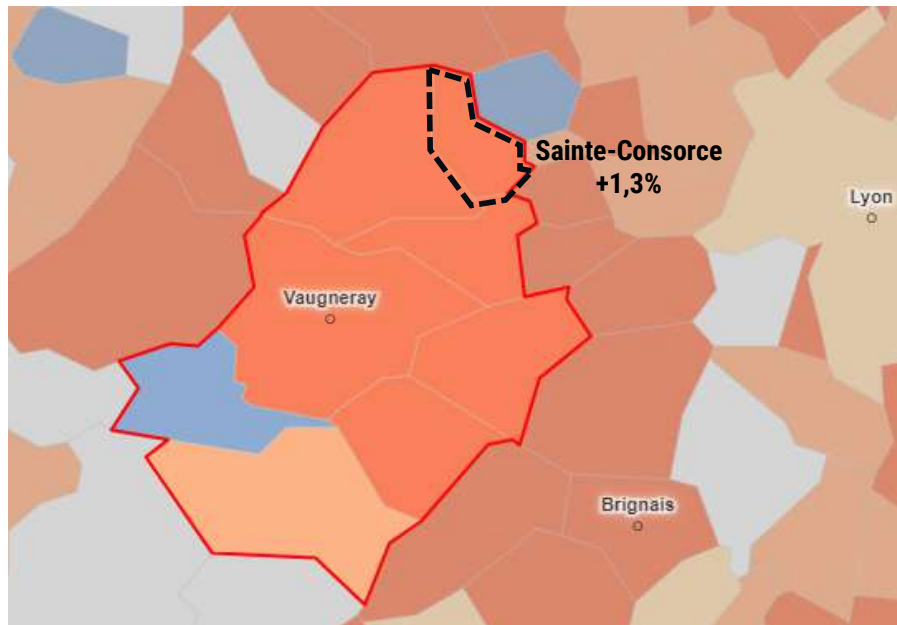
Cette évolution positive est due au solde migratoire et naturel, tous deux positifs depuis 1968. Bien que le solde migratoire fut la principale cause de la croissance démographique sur la période 1968 à 1999, on observe une baisse de cette dynamique depuis le début des années 2000, passant ainsi de +2,4% en 1990 à seulement +0,6% en 2015-2021, avec même un passage très légèrement négatif en 2010 (-0,1%). Ainsi, le solde naturel depuis 2010 est supérieur au solde migratoire avec une évolution de +0,7% pour la période 2015-2021.

Figure 7 : Différence entre l'évolution de la population lié au solde naturel et migratoire



A l'échelle de la CC des Vallons du Lyonnais, on observe de nombreuses disparités entre les communes, avec une évolution démographique de +3,7% pour Pollionnay et une baisse de 1,5% pour la commune d'Yzeron. Cette disparité est géographiquement nette quand on prend en compte la localisation des communes par rapport à Lyon, les communes les plus proche de la métropole lyonnaise étant les communes avec les plus fortes croissances démographiques.

Figure 8 : Evolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021 (en %)



Source INSEE

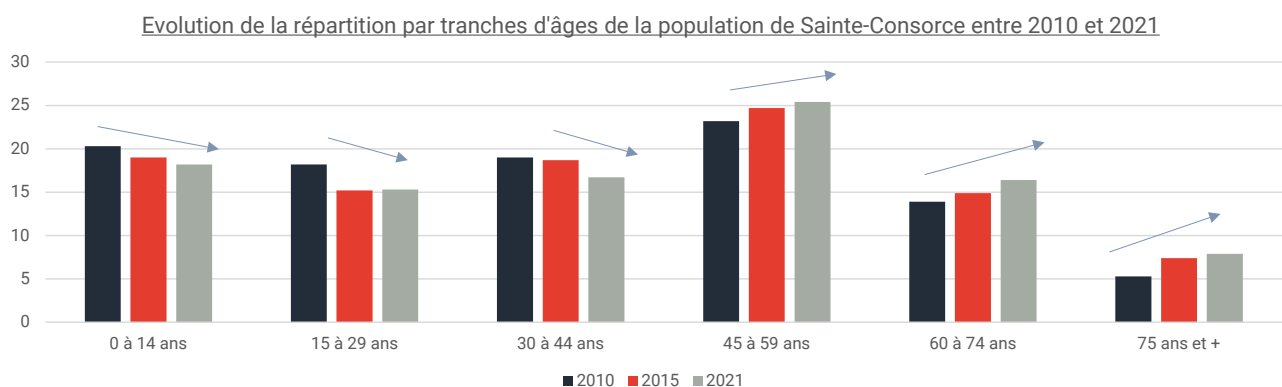
II-2. Répartition de la population

La commune de Sainte-Consorte est majoritairement marquée par la représentation des classes actives avec une tranche de 45-59 ans constituant 25,4% de la population. Vient ensuite la tranche d'âge des 15-29 ans avec 16,7%, puis les 60-74 ans avec 16,4%.

Bien que la population soit principalement active, on observe un phénomène de vieillissement de la population avec une augmentation du nombre de 60 ans et plus. En effet, la tranche d'âge des 75 ans et plus a augmenté de 5,3% en 2010 à 7,9% en 2021, tandis que les 60 à 74 ans ont augmenté de 13,9 à 16,4%.

Cette dynamique de vieillissement de la population se confirme avec la baisse de la part de 0 à 14 ans et 15-29 ans sur le territoire, respectivement passant de 20,3% à 18,2% et 18,2% à 15,3% entre 2010 et 2021.

Figure 9 : Évolution de la répartition par tranches d'âges de la population de Sainte-Consorte entre 2010 et 2021



Source INSEE

L'analyse de l'évolution démographique sur la commune de Sainte-Consorte fait apparaître un vieillissement progressif de la population, accompagné d'une diminution relative de la part des jeunes. Cette tendance, que l'on observe dans de nombreux territoires périurbains, souligne le besoin d'adapter l'offre de logements et de services.

L'augmentation de la population âgée interroge sur le maintien à domicile, l'accessibilité des équipements et les besoins spécifiques en matière d'habitat. Parallèlement, la diminution du nombre de jeunes peut s'expliquer par une moindre attractivité ou un départ après les études, mais elle constitue aussi une opportunité : située aux portes de la métropole de Lyon, la commune peut chercher à attirer de nouveaux ménages, notamment des primo-accédants, en diversifiant son offre de logements et en valorisant un cadre de vie adapté aux familles. Cette dynamique peut contribuer à un rééquilibrage générationnel, à la vitalité des services scolaires et à la pérennité des commerces et activités de proximité.

En comparaison avec la Communauté de Communes, on constate que Sainte-Consorte a une plus forte représentation de la tranche d'âge 45-59 ans (25,4% contre 22%) et 60-74 ans (16,4% contre 15%), mais également une plus faible représentation des 0-14 ans (18,2% contre 19,6%) et des 30-44 ans (16,7% contre 19,2%). Ce phénomène de vieillissement concerne l'ensemble de la CC avec une moyenne sur les 8 communes de 18% de personnes de plus de 65 ans.

Il est à noter que le territoire de la CC présente plusieurs offres de logements dédiés aux personnes âgées, dont 4 EHPAD et 3 résidences autonomie, ce qui pourrait expliquer la part des plus de 65 ans à l'échelle de l'intercommunalité.

II-3. Taille des ménages

Au niveau de la composition des ménages, on observe que Sainte-Consorte s'inscrit dans les dynamiques nationales, avec la taille moyenne des ménages en baisse continue depuis 1968.

En effet, le desserrement des ménages s'explique par des tendances sociales et sociétales : baisse du nombre d'enfants par femme, augmentation de la part de couples sans enfants, de couples monoparentaux, augmentation du nombre de divorce, vieillissement de la population ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie.

Figure 10 : Evolution de la taille des ménages sur Sainte-Consorte et la CCVL entre 1968 et 2021

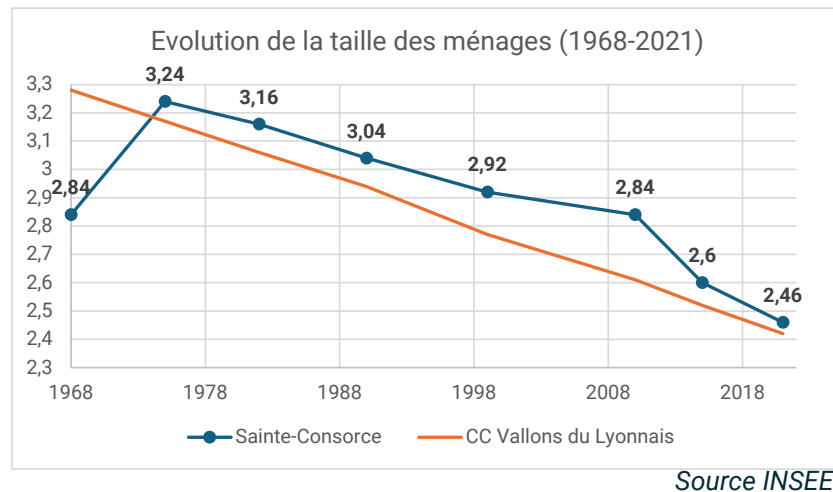
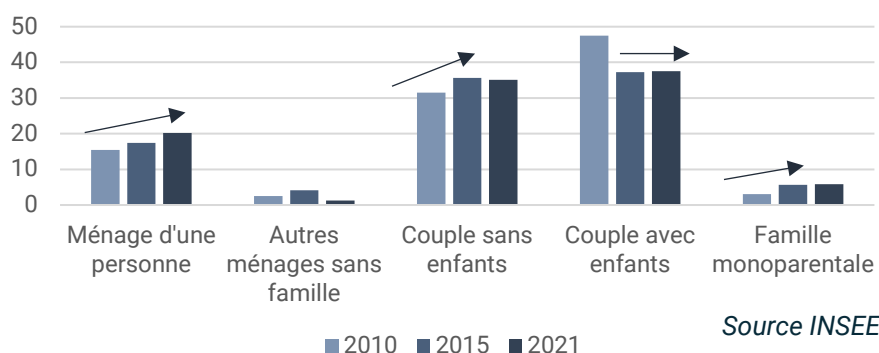


Figure 11 : Composition des ménages à Sainte-Consorte, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et le département du Rhône en 2021



Si les familles restent bien représentées sur la commune, en témoigne le graphique ci-dessus (37,5% de couples avec enfants et une taille des ménages de 2,46), on note une forte représentation des couples sans enfants (35%), en augmentation depuis 2010.

Sur la commune, on observe une augmentation des couples sans enfants en 2021 avec une part de la population de 35,1% contre 31,5% en 2010. La même dynamique est observée pour les ménages d'une seule personne en passant de 15,4% en 2010 à 20,2% en 2021.

Cette dynamique de desserrement des ménages se confirme également à l'échelle de l'intercommunalité, bien que les couples sans enfants soient moins représentés qu'à Sainte-Consorte avec 29,5% pour la CC contre 35,1 pour Sainte-Consorte.

En corrélation avec cette dynamique de composition des ménages, on observe donc la taille moyenne des ménages est à la baisse. Cette diminution est constante depuis 60 ans, passant de 3,24 en 1978 à 2,46 en 2021.

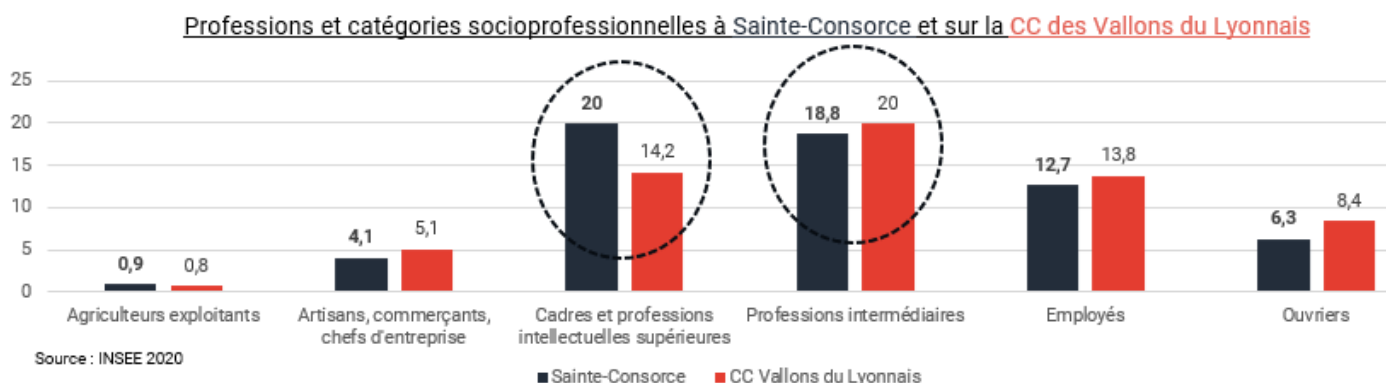
Ces évolutions ont une incidence certaine sur les besoins en matière de logements :

- La diminution de la taille des ménages entraîne un besoin en nouveaux logements pour le maintien de la population actuelle.
- La présence de ménages plus petits impliquent des besoins nouveaux en termes de typologie et forme de logement : petits logements, logements locatifs,...
- La baisse des populations jeunes peut s'expliquer par une difficulté d'accès aux logements (taille, prix, etc.)

II-4. Niveau de vie et catégories socio-professionnelles

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées à Sainte-Consorte sont les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires. Ces deux catégories représentent respectivement 20% et 18,8% des actifs sur la commune. Sur la commune, les professions intermédiaires sont en hausse, avec une augmentation de 16,6% à 18,8% des emplois entre 2015 et 2020. On observe également une légère augmentation des agriculteurs exploitants passant de 0,5% en 2010 à 0,9% en 2021.

Figure 12 : Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans le nombre d'emplois sur Sainte-Consorte et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais en 2020



Comparé au reste de l'intercommunalité, Sainte-Consorte a une part des cadres largement supérieure avec 20% contre 14,2%. En regardant les données d'un point de vue géographique, on observe que la proportion de cette catégorie socio-professionnelle est potentiellement explicable par la proximité de la commune avec la métropole lyonnaise.

Cette tendance se confirme également sur le niveau de vie, avec un niveau de vie médian pour Sainte-Consorte supérieure à la moyenne de l'intercommunalité.

Figure 13 : Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans le nombre d'emplois sur la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais en 2021

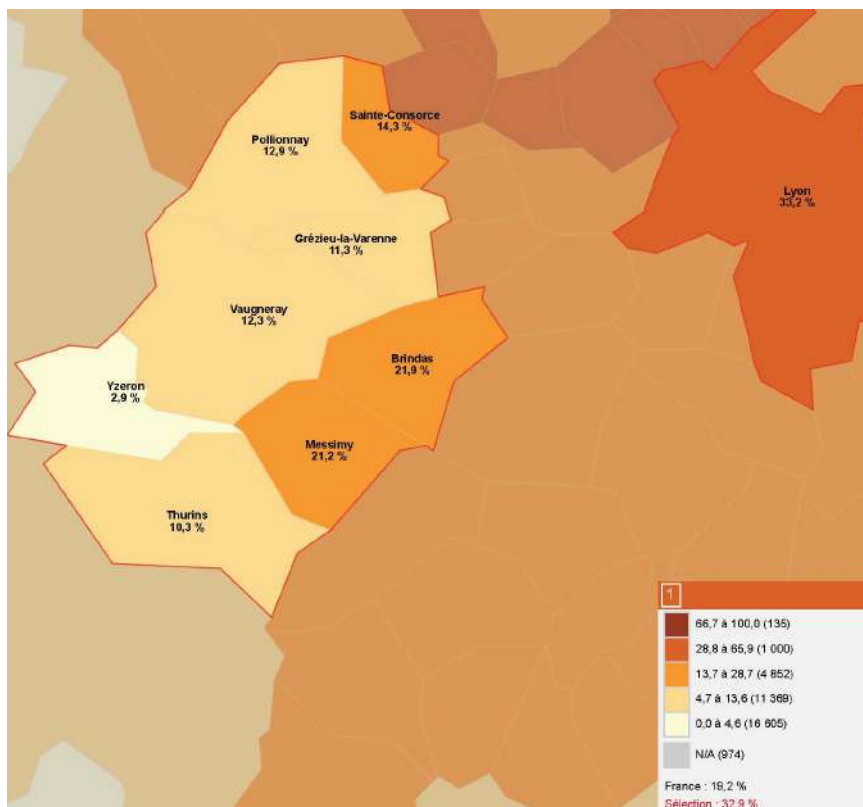
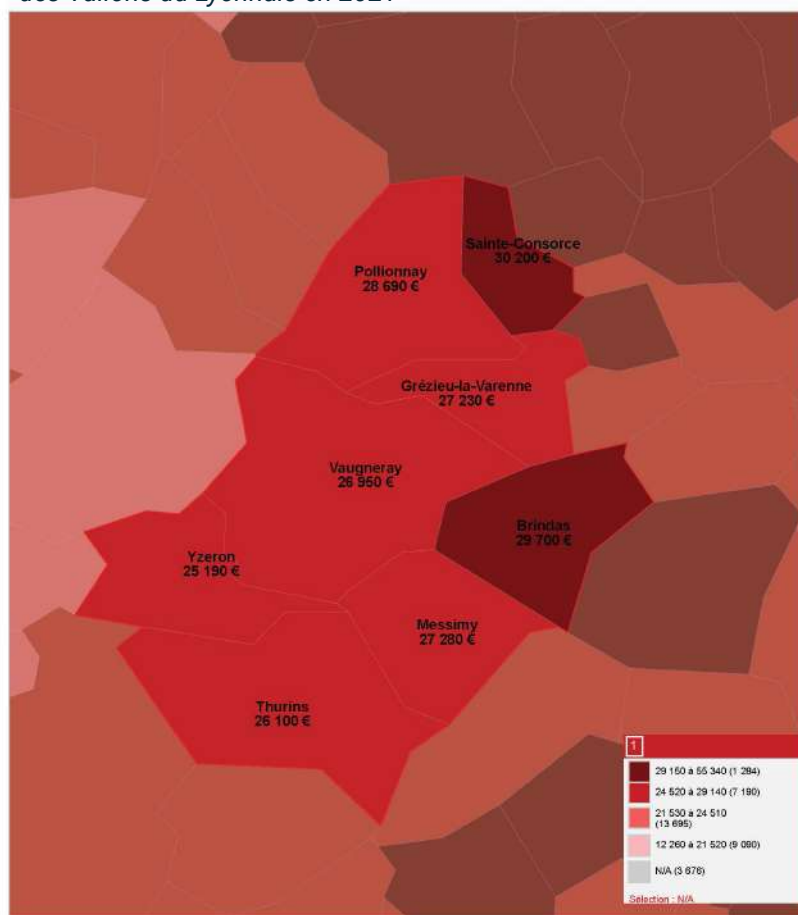


Figure 14 : Niveau de vie moyen sur la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais en 2021

Source INSEE



En 2021, on observe une médiane du revenu disponible par unité de consommation pour Sainte-Consorte de 30 200€ tandis que la médiane pour l'intercommunalité est de 27 820€ et pour le département du Rhône de 24 480€.

Ces revenus plus élevés que la moyenne sur le territoire de la commune alimentent l'inflation des prix foncier et peut à terme tendre le marché de l'immobilier. Cela pourrait avoir des effets néfastes sur les habitants de Sainte-Consorte en créant des difficultés et en marginalisant les ménages les plus modestes, provoquant des difficultés pour leur installation sur la commune.

Source INSEE



SYNTHESE CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

CHIFFRES CLES

- En 2021, **2 059 habitants** ont été recensés sur la commune.
- Un territoire en **croissance démographique continue depuis 1968**, portée par la proximité de la Métropole de Lyon et la présence de grands groupes pharmaceutiques.
- Une augmentation de la population résultant à la fois d'un solde migratoire positif et d'un solde naturel favorable.
- La population se caractérise par **une part importante de familles avec enfants** (37,5 %) mais **une forte représentation**, en hausse depuis 2010, **des couples sans enfants** (passés de 31,5 % à 35 % des ménages), ainsi qu'une augmentation notable **des ménages d'une seule personne**, de 15,4 % à 20,2 % sur la même période.
- La population de Sainte-Consorte reste majoritairement composée de classes actives, mais **un vieillissement commence à s'observer**, avec une diminution de la part des jeunes : les 0-14 ans représentent 18 % en 2021 contre 20 % en 2010, et les 15-29 ans, 15 % contre 18 % auparavant, ce qui questionne l'accès au logement pour les primo-accédants.
- La population, aux **revenus supérieurs à la moyenne**, contribue à l'inflation des prix fonciers et immobiliers, ce qui tend à exclure les ménages les plus modestes et complique leur installation.
- **Les catégories socioprofessionnelles sont dominées par les cadres et professions intellectuelles supérieures** – un taux largement supérieur à la moyenne intercommunale – ainsi que par les professions intermédiaires.

ENJEUX

- Poursuivre un développement démographique raisonné de la commune en compatibilité avec les objectifs du SCoT de l'Ouest Lyonnais et du PLH de la CC des Vallons du Lyonnais

III- LE PARC DE LOGEMENTS



III-1. Un parc de logement monotypé

III-1.1 Composition du parc

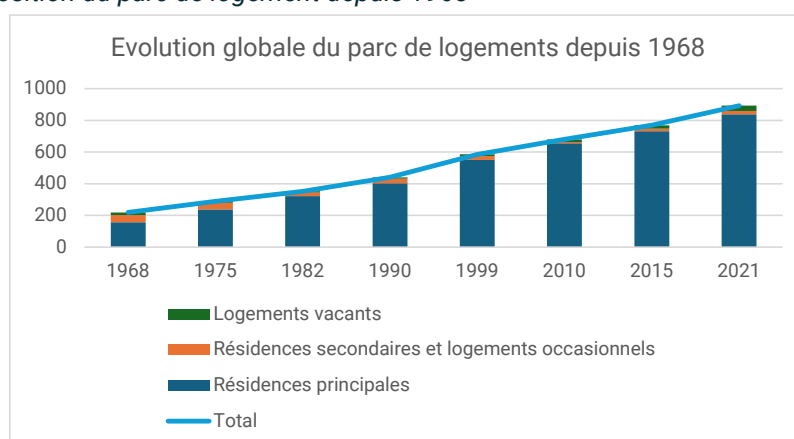
Le nombre de logements sur la commune connaît une augmentation régulière depuis 1968. Entre 2015 et 2021, ce sont 123 logements qui ont été construits selon les données de l'Insee. Une construction de logement qui suit la croissance démographique puisque sur la même période, ce sont 150 nouveaux habitants qui ont été recensés sur la commune.

Au total, ce sont 892 logements qui ont été recensés en 2021. La répartition de ces logements s'effectue de la manière suivante :

- 94% de résidences principales (839 logements)
- 2,2% de résidences secondaires (20 logements)
- 3,8% de vacance (34 logements)

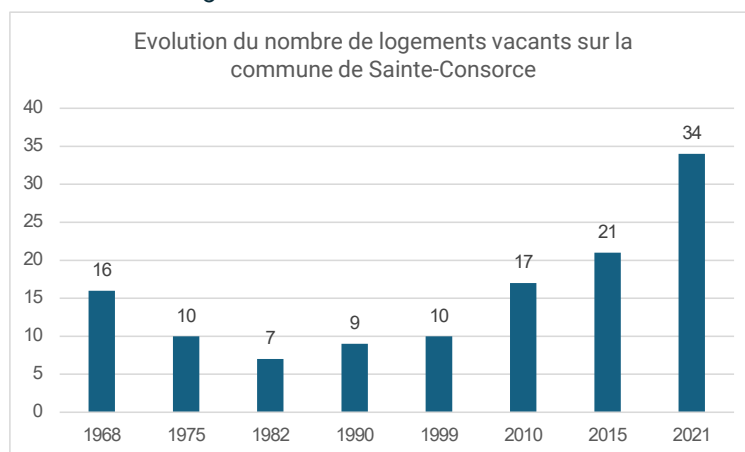
Le parc de logements est donc dominé par les résidences principales, avec un faible taux de vacance. Cependant, ce dernier est à la hausse avec une augmentation de 13 logements vacants entre 2015 et 2021, un total qui représente 3,8% du parc de logement. C'est un taux relativement faible, au regard des taux constatés sur la Communauté de Communes (5,6 %), sur le département (7,6 %) ou au niveau national (8,1 %).

Figure 15 : Composition du parc de logement depuis 1968



Source INSEE

Figure 16 : Evolution du nombre de logements vacants entre 1968 et 2021



Source INSEE

III-1.2 Parc de logements sociaux

La commune Sainte-Consrce n'est pas soumise aux obligations de production de logements sociaux prévu par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU).

Elle comporte toutefois un parc de logements sociaux. 34 logements sociaux sont recensés sur la commune répartis comme suit :

- 6 logements sociaux au 13 rue de Verdun
- 12 logements sociaux au 4 chemin de Tronchil
- 16 logements sociaux au 14 avenue des Combattants.



Chemin des Combattants - 16 logements



Chemin de Tronchil - 12 logements

Figure 17 : Parc de logements sociaux à Sainte-Consrce en 2024. Source : Verdi

D. Poursuivre la recherche de mixité sociale dans le parc résidentiel

Prescription P6				
Diversifier l'offre en logement dans le cadre de la diversité sociale				
Le SCoT demande la création de logements sociaux ⁷ , répartis selon les différents niveaux de polarités de la façon suivante :				
	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de services à conforter
% minimum de logements sociaux parmi les logements à produire	25 %	25 %	15 %	Pas d'obligation

Figure 18 : Extrait du DOO du SCoT

Si la commune de Sainte-Consrce n'est pas soumise aux obligations de mixité sociale fixée par la loi SRU, les deux document-cadres que constituent le SCoT et le PLH fixent des objectifs de diversification du parc de logements.

	Nombre de résidences principales à produire 2026/2031	Objectifs logements locatifs sociaux (%) PLH 5	Nombre de logements sociaux 2026/2031	Déficit SRU 2024	Objectif rattrapage théorique PLH	Écart objectif PLH et rattrapage
Brindas	408	50%	204	361	224	-20
Grézieu-la-Varenne	281	45%	126	201	125	1
Vaugneray	269	50%	135	224	138	-4
Messimy	160	50%	80	209	99	-19
Thurins	128	33%	42			
Pollionnay	118	25%	30			
Sainte-Consrce	84	25%	21			
Yzeron	45	15%	7			
CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	1493	43%	645			

Figure 19 : Extrait du PLH

III-1.3 Un parc de logements «monotypé»

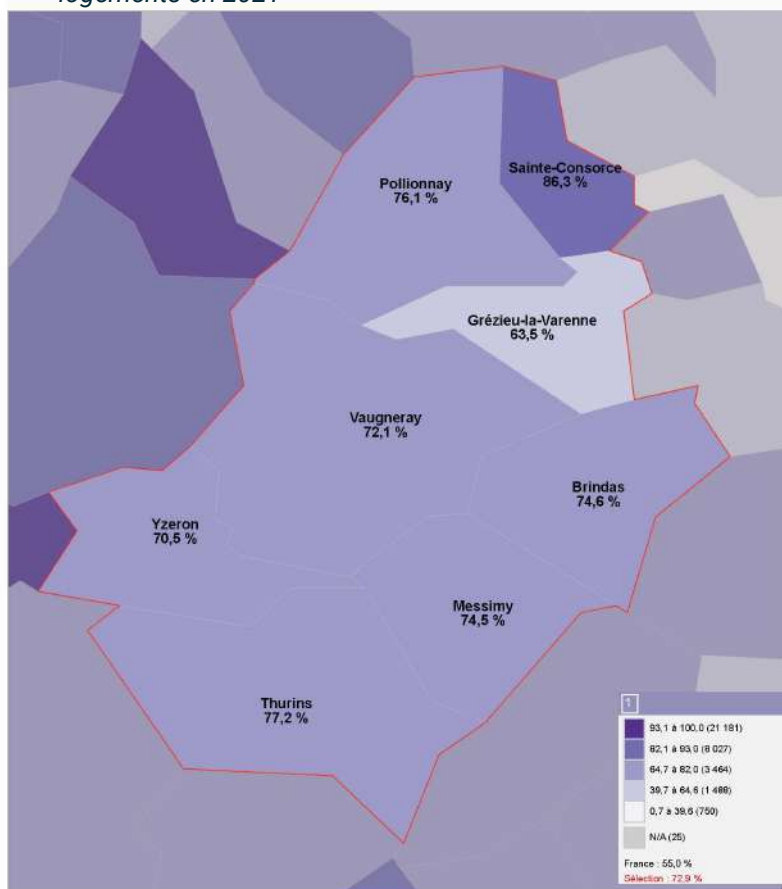
Les Vallons du Lyonnais est un territoire tourné principalement vers l'habitat individuel avec 72,9% des logements et la propriété occupante avec 71,3%.

A Sainte-Consorte, le parc de logement est « monotypé », caractérisé par :

- 86,3% de maisons.
- 80,7% de propriétaires
- 62,1% de T5 ou plus.

La part des maisons dans le nombre total de logements est bien supérieure aux autres communes de l'intercommunalité (72,9%) avec en deuxième position 77,2% pour Thurins et à la dernière place 63,5% pour Grézieu-la-Varenne.

Figure 20 : Part des maisons dans le nombre total de logements en 2021



Source INSEE

III-1.4 Un déséquilibre entre l'offre et la composition des ménages

Une autre tendance se dégage sur le territoire communal : celle liée à la taille des logements. 62,1% des résidences principales ont 5 pièces ou plus, alors que les évolutions démographique mettent en avant une diminution de la taille des ménages, une hausse des couples sans enfants et des ménages d'une personne.

Comparé à la dynamique de desserrement des ménages, Sainte-Consorte ayant une moyenne de 2,46 personnes par ménages, ces chiffres montre un parc de logements qui devient progressivement inadapté aux tendances démographiques présentes sur le territoire.

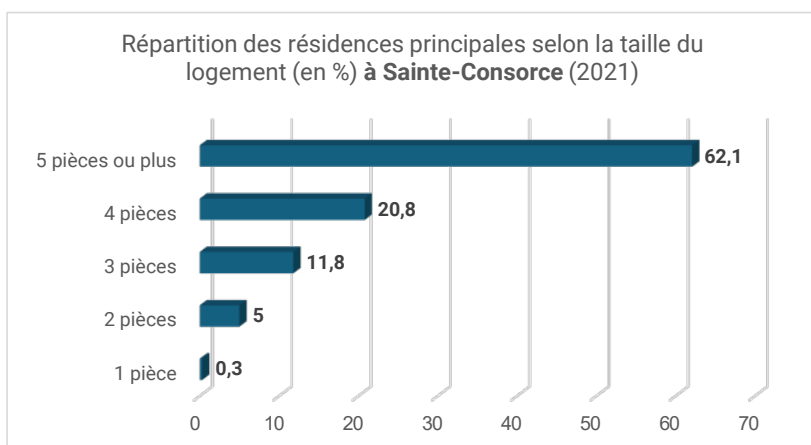


Figure 21 : Répartition des résidences principales selon la taille du logement à Sainte-Consorte en 2021.

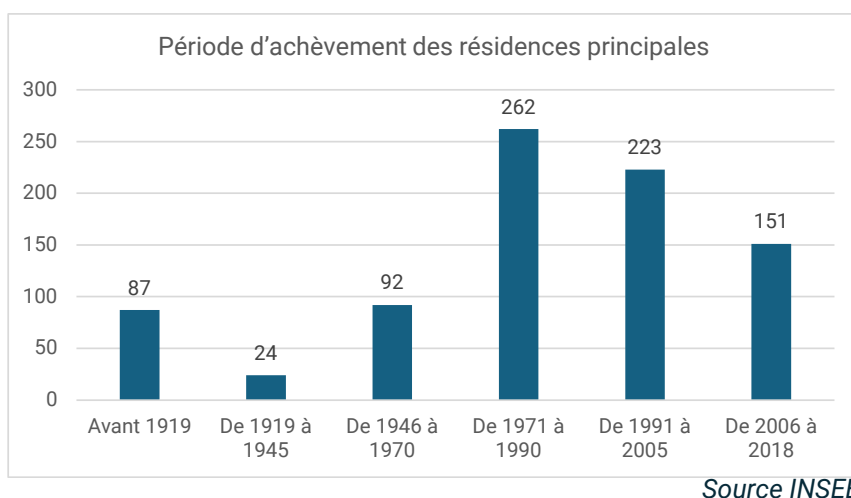
Source INSEE

Ce phénomène s'explique par le fait que le parc de logements a été conçu à une époque où les familles étaient souvent plus nombreuses, avec des habitations souvent grandes et peu adaptées aux besoins actuels de petites unités familiales.

III-1.5 Un parc ancien

Le parc de logements de Sainte-Consorte est vieillissant : près d'un quart des logements (203 unités) ont été construits avant 1970, ce qui influence leur inadéquation face aux enjeux contemporains tels que le desserrement des ménages et l'efficacité énergétique. L'absence de réglementation thermique avant 1974 (première réglementation thermique, dite RT1974) signifie que ce quart de logements n'a pas bénéficié de prescriptions spécifiques lors de sa construction.

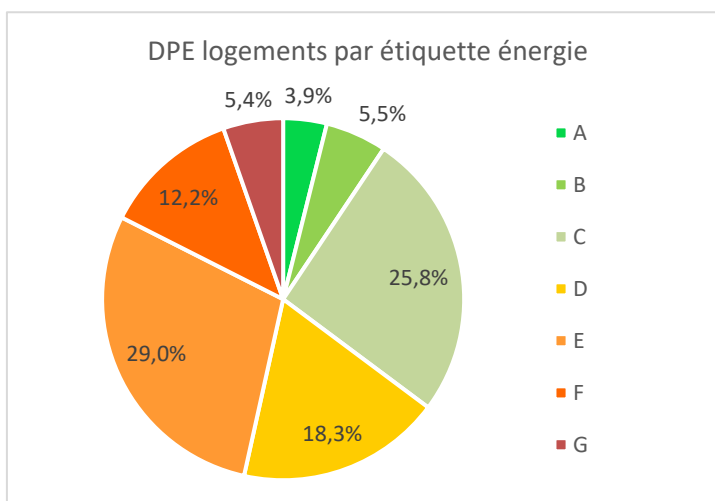
Figure 22 : Période d'achèvement des résidences principales à Sainte-Consorte.



Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, selon le Plan Climat Air Energie (PCAET), le chauffage constitue le principal poste de consommation du secteur résidentiel en 2015, représentant 66,8 % des usages. Ce poids important s'explique notamment par l'ancienneté du parc immobilier : sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, 67 % des résidences principales ont été construites avant 1990 et 24 % avant 1945. Cette ancienneté, lorsqu'elle s'accompagne d'un manque de rénovation, tend à accroître les besoins en chauffage.

En 2019, sur la commune de Sainte-Consorte, 47 % des logements bénéficiaient d'une étiquette énergétique E, F ou G, soit 382 logements, dont 5,4 % classés en G. Cette situation met en évidence le défi majeur de rénovation énergétique : un habitat ancien, souvent mal isolé, accentue la consommation de chauffage et l'usage d'énergies fossiles.

Figure 23 : Étiquettes énergétiques des logements à Sainte-Consorte. Ces données ne prennent pas en compte le parc récent (après 2020)



Source TerriStory

III-2. Un marché de l'immobilier en augmentation

III-2.1 Le marché de l'immobilier intercommunal

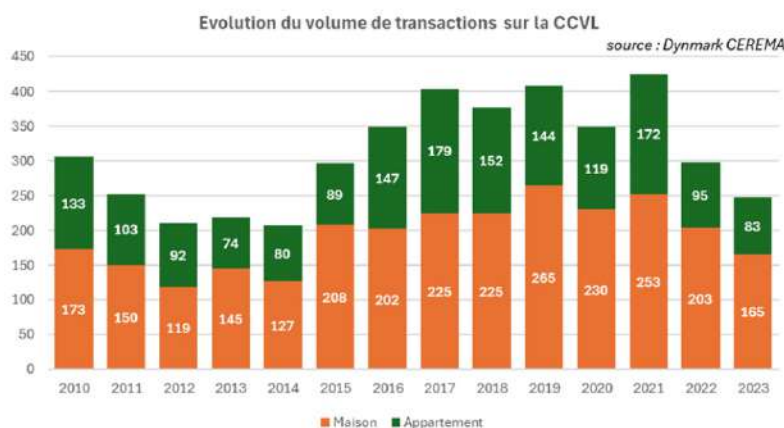
D'après les données issues du diagnostic du PLH 2026-2031, on observe deux tendances sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) :

- Les prix de l'immobilier sont toujours élevés bien qu'en baisse sur le territoire sur la période récente.
- Les prix d'appartements aux m² augmentent mais les prix médians de transactions stagnent pouvant témoigner d'une réduction des surfaces vendues.

Figure 24 : Evolution du volume de transactions dans la CCVL

Entre 2014 et 2021, le volume des transactions immobilières a plus que doublé. Cependant, conformément à la tendance observée au niveau national, ce nombre est en diminution depuis.

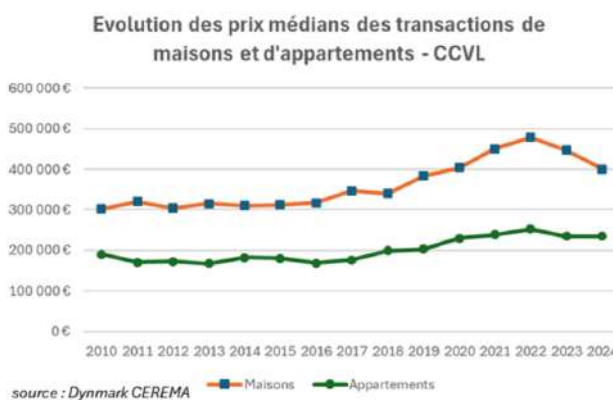
Ce marché s'appuie principalement sur les maisons, en adéquation avec la typologie dominante sur le territoire.



Source : PLH 2026-2031.

Figure 25 : Evolution des prix médians des transactions de maisons et d'appartements dans la CCVL

Les prix de l'immobilier dans la CCVL ont fortement progressé jusqu'en 2022. Depuis, les prix des maisons sont en baisse tandis que ceux des appartements se stabilisent, la diminution des surfaces permettant d'atténuer la hausse du prix au mètre carré. Malgré ces évolutions, les prix restent élevés, révélant un marché immobilier toujours sous tension.

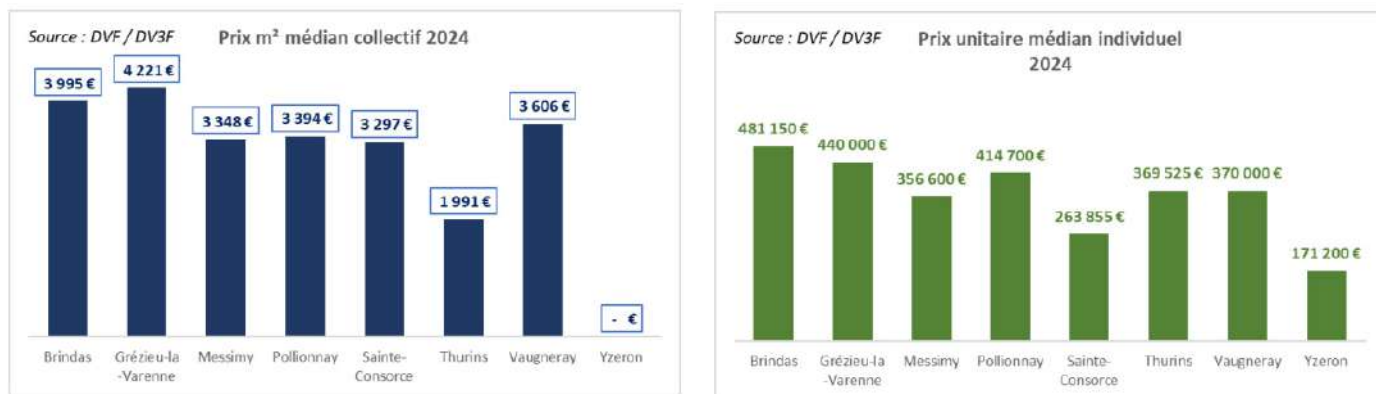


Source : PLH 2026-2031

En 2024, dans la CCVL, le prix médian d'un appartement dépasse 3 675 €/m², soit une hausse de plus de 27 % depuis 2015. Le prix médian d'une maison atteint plus de 400 000 € (soit 3 945 €/m²), ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à 2015, mais également une diminution de plus de 10 % par rapport à 2023.

Les prix médians de l'immobilier en 2024 révèlent des disparités entre les communes du territoire, aussi bien pour le collectif que pour l'individuel.

Figure 27 : Prix m² médian collectif et individuel en 2024



Source : PLH 2026-2031.

Dans la CCVL, l'accèsion au logement est difficile pour les jeunes. Le parc social répond relativement bien à cette tranche d'âge : les moins de 30 ans représentent 17 % des demandeurs et bénéficient de 19 % des attributions. Bien que la pression reste élevée, elle est toutefois légèrement inférieure à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs (4,1 contre 4,6). Le développement de l'offre locative sociale permet alors de satisfaire une partie des besoins des moins de 30 ans.

En revanche, les prix élevés de l'immobilier, majoritairement composé de grandes maisons, compliquent fortement l'accèsion à la propriété pour les moins de 30 ans, qui s'orientent davantage vers des logements de plus petite taille (T2-T3).

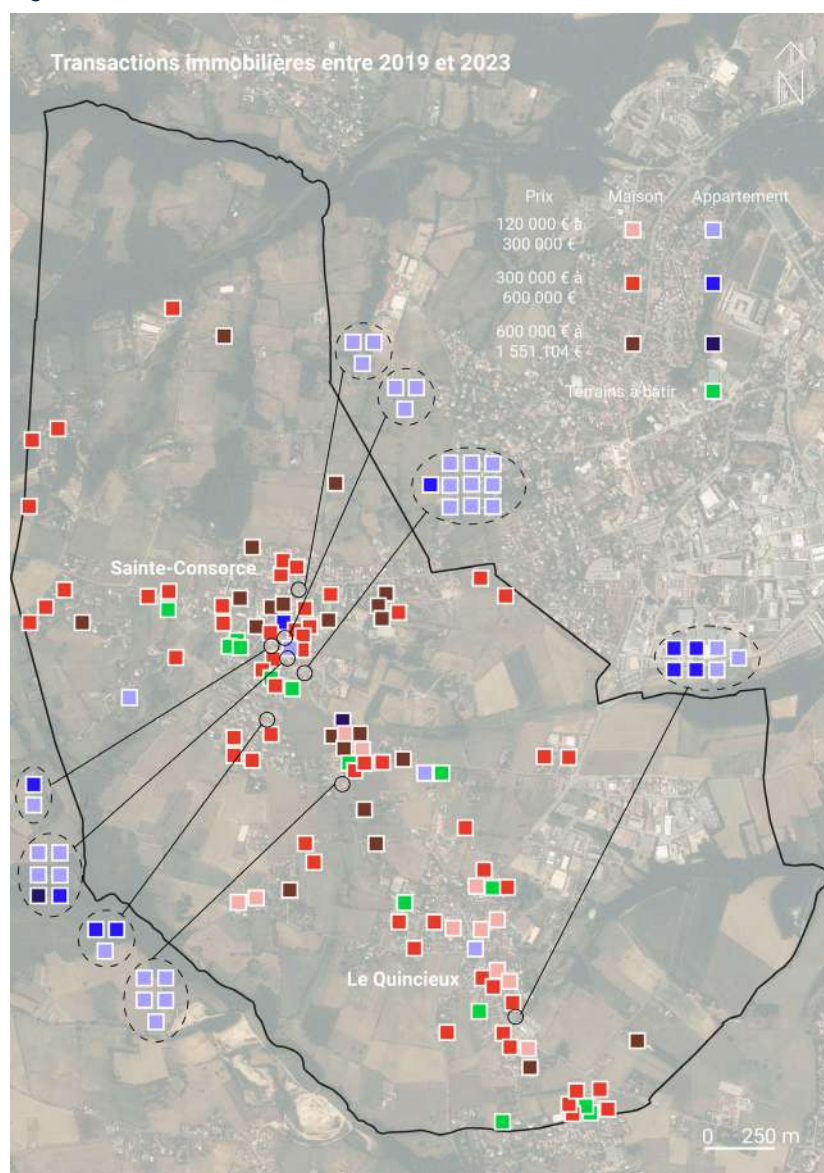
III-2.2 Le marché immobilier de Sainte-Consorte

Le marché de l'immobilier de Sainte-Consorte est à l'image du marché de l'intercommunalité, avec des prix de vente moyens relativement élevés.

Sur un échantillon de vente entre 2019 et 2023 sur la commune, on constate les prix au m² suivant :

- Une moyenne de vente à 3 759 € du m² pour les maisons et appartements.
- 3 819 € du m² pour les maisons.
- 3 630 € du m² pour les appartements.
- 720 € du m² pour les terrains.

Figure 26 : Transaction immobilière entre 2019 et 2023 à Sainte-Consorte



Source : Demande de valeurs foncières (DVF) – etalab.gov.fr

Figure 28 : Exemples de vente de 2019 et 2023 sur la commune :

Type	Nombre de pièces	Surface bâtie	Surface du terrain	Valeur foncière
Apt.	2	53 m ²	--	197 400€
Maison	2	59 m ²	648 m ²	250 000 €
Apt.	3	69 m ²	-	235 000 €
Maison	3	101 m ²	849 m ²	430 000 €
Apt.	4	120 m ²	--	286 150 €
Apt.	4	131 m ²	--	364 165 €
Maison	4	145 m ²	2 605 m ²	415 000 €
Maison	4	99 m ²	505 m ²	564 500 €
Apt.	5	108 m ²	--	270 747 €
Maison	5	150 m ²	660 m ²	425 000 €
Maison	5	114 m ²	218 m ²	610 000 €
Maison	6	160 m ²	639 m ²	638 160 €
Maison	7	160 m ²	678 m ²	653 910 €
Maison	8	185 m ²	1 782 m ²	485 000 €
Maison	9	270 m ²	17 065 m ²	740 000 €
Maison	12	341 m ²	3 653 m ²	1 200 498 €

Source : Demande de valeurs foncières (DVF) – etalab.gouv.fr

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ces chiffres, notamment sur l'attractivité et la pression foncière due à la proximité avec la métropole lyonnaise.

Le prix au m² pour les maisons est plus élevé que pour les appartements ce qui tend à montrer que le territoire est attractif pour un certain type d'acquéreurs. Comme vu précédemment, ce sont les 50-59 ans et les professions intellectuelles supérieures qui achètent le plus sur le territoire de l'intercommunalité, des profils disposant d'un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne et qui se réorientent progressivement vers leur retraite, potentiellement à la recherche du cadre péri-urbain/semi-rural qu'offre la commune de Sainte-Consoce.

Bien que le parc de logements soit composé majoritairement de maisons individuelles, on constate la vente de plusieurs appartements, avec des prix au m² légèrement plus faible que pour les maisons. Cela traduirait une forte demande pour les appartements, liée à la forte proportion de petits ménages présents sur la commune.

III-2.3 Le développement de l'accession sociale à la propriété

Afin de favoriser l'accès à la propriété pour les ménages aux revenus modestes face aux prix élevés du foncier et de l'immobilier sur son territoire, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais propose une aide financière de 4 000 €.

Cette prime est accordée sous certaines conditions, notamment être primo-accédant pour une résidence principale, bénéficier d'un Prêt à Taux Zéro Plus (PTZ+) de l'État et respecter des plafonds de ressources. Elle concerne aussi bien l'achat ou la construction de logements neufs, qu'ils soient en collectif ou en individuel

groupé, que l'acquisition de logements anciens nécessitant d'importants travaux équivalents à la production d'un logement neuf et respectant des critères de performance énergétique.

Conscient des prix élevés du foncier et de l'immobilier, la Communauté de Communes à mise en place cette initiative pour permettre aux jeunes ménages et aux actifs du territoire de s'y installer durablement, renforçant ainsi l'attractivité et le dynamisme local tout en répondant aux enjeux de l'accession à la propriété.

III-3. Rythme de constructions et évolutions du parc de logements

III-3.1 A l'échelle de la CCVL

Pour la période 2020-2025, plus de 1 100 logements ont été construits.

Les 2/3 d'entre eux étaient des logements collectifs. La production de logements collectifs et individuels groupés s'est réalisée essentiellement dans les communes de Grézieu-la-Varenne, Vaugneray, Messimy et Thurins.

Si la production de logements n'a pas atteint l'objectif en raison notamment de la crise du logement et du coût du foncier sur le territoire de la CCVL. La production de logements collectifs et individuels groupés, bien qu'en dessous de l'objectif, est beaucoup plus importante que la production de logements individuels purs.

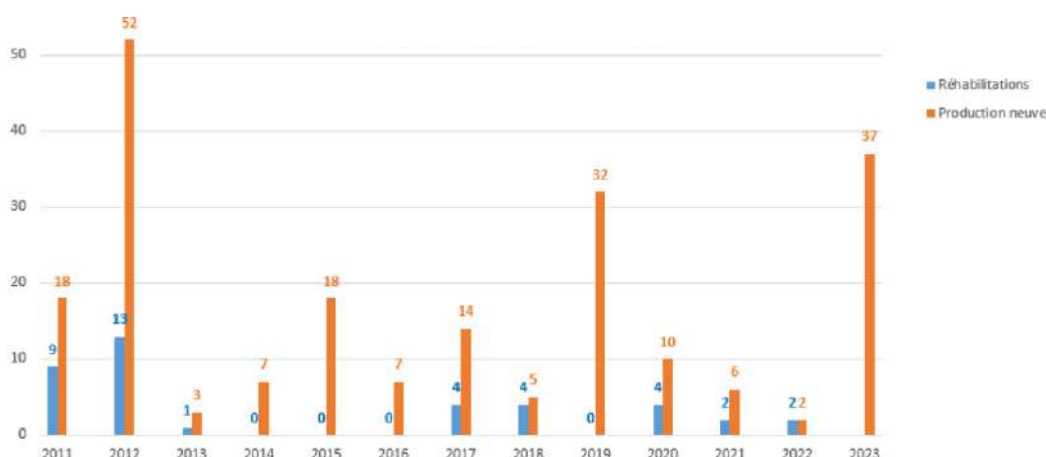
Parmi les logements produits, 488 (soit 44 %) étaient des logements sociaux. La CCVL et les communes ont soutenu financièrement la production de logements sociaux par l'attribution de 13 subventions et 20 garanties d'emprunts au profit des bailleurs sociaux.

En réponse à la forte pression foncière et immobilière entraînant des prix d'acquisition élevés pouvant écarter les jeunes ménages et les ménages plus modestes de l'accession à la propriété, le 4ème PLH a permis de produire quelque 54 logements sociaux en accession à la propriété. La CCVL a également aidé 19 ménages modestes à acquérir leur logement grâce à une subvention de 4 000 € par logement.

III-3.2 A l'échelle de Sainte-Consorte

Environ 250 logements ont été autorisés entre 2011 et 2023 dont 211 logements neufs et 39 logements issus de réhabilitations et/ou changements de destination.

Figure 29 : Logements autorisés par année et par nature



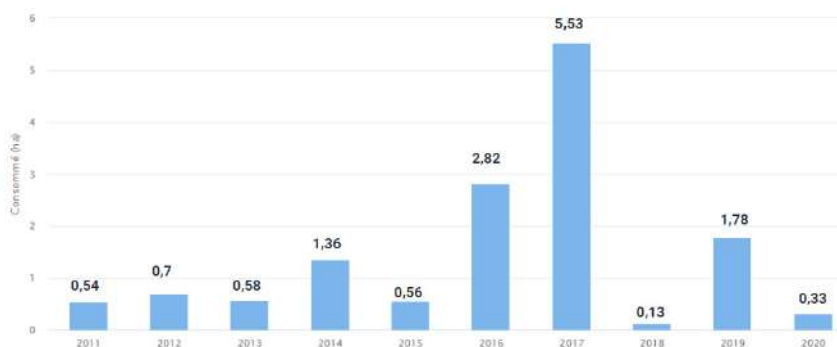
Source : Analyse des autorisations d'urbanisme

La production de logements de ces derniers années témoignent d'une diversification de l'offre de logements. Sur les 211 logements neufs autorisés, 122 logements (soit 58% de la production) correspondent à de l'habitat collectif (4 immeubles).

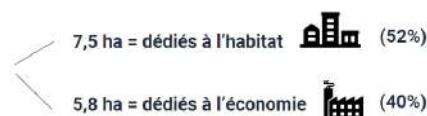
Ces derniers se sont réalisés dans le centre-bourg et ont permis de développer l'offre d'appartements.

Figure 30 : Analyse de la consommation d'ENAF sur la période 2011-2021

D'après les données officielles de mondiagartif, environ 14 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2021 sur la commune dont 7,5 ha dédiés à l'habitat (52% de la consommation totale).



Source : mondiagartif



Il convient de préciser que sur les 116 logements collectifs autorisés, 39 correspondent à une opération située Rue Antoine Brun - opération non sortie de terre (secteur de renouvellement urbain).

Comme précisé précédemment, la commune de Ste Consrce se caractérise par des prix de l'immobilier élevés. Cette situation entraîne des difficultés dans la sortie des opérations et notamment des opérations de renouvellement urbain (prix d'acquisition de l'existant trop élevé ne permettant pas d'assurer un équilibre de l'opération).

III-4. Document-cadres : SCoT et PLH

III-4.1 Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVL

Élaboré pour une durée d'au moins 6 ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit les objectifs et les principales actions visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements,
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du bâti aux personnes à mobilité réduite.
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

La commune de Ste Consrce est couverte par le PLH de la CCVL élaboré pour la période 2026-2031.

Ce dernier vise à répondre à 5 orientations majeures :



A l'échelle de la CCVL, le PLH prévoit une croissance de 1,11% et la création d'environ 1500 résidences principales ; soit la production de 250 logements par an.

Sur Sainte-Consorte, une croissance de 0,85%/an est fléchée et la production de 84 logements sur la période 2026-2031.

	Pop 2021	Croissance démographique	Nombre de résidences principales 2026/2031	Par an
Brindas	6 661	1,50% ¹	408	68
Grézieu-la-Varenne	6 094	1,00%	281	47
Vaugneray	6 091	1,00%	269	45
Messimy	3 543	1,00%	160	26
Thurins	3 131	1,00%	128	21
Pollionnay	2 974	0,85%	118	20
Sainte-Consorte	2 059	0,85%	84	14
Yzeron	965	1,00%	45	8
CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	31 518	1,11%	1493	249

Cet objectif s'inscrit dans la continuité du PLH précédent et de ce qui a été observé entre 2019 et 2024 avec un peu plus de 230 logements autorisés en moyenne par an.

Outre un objectif chiffré de production de logements, le PLH vise à offrir un cadre de vie désirable aux habitants en veillant à proposer des logements de qualité. Ainsi, «chaque opération devra répondre à une certaine exigence paysagère cohérente avec les caractéristiques de la commune afin de favoriser la production d'une offre résidentielle de qualité et le bien-être des occupants».

En compatibilité avec le cadre réglementaire et le SCoT de l'Ouest Lyonnais, le PLH vise à optimiser le parc existant et notamment à réorienter une partie de la production des logements dans la reconquête du parc existant.

Afin d'assurer un parcours résidentiel mais également de promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espaces, la production future des logements devra tendre vers la ventilation suivante :

	Individuel pur	Collectif/Individuel groupé
Brindas, Grézieu-la-Varenne, Vaugneray	20%	80%
Messimy,	25%	75%
Pollionnay, Sainte-Consorte, Thurins	30%	70%
Yzeron	40%	60%

Des objectifs de mixité sociale sont également définies par le PLH. Il est attendu la production de 645 logements sociaux à l'échelle de la CCVL entre 2026 et 2031.

A l'échelle de Sainte-Consorte, ce sont 21 logements sociaux qui sont fléchés.

Le développement d'offre de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété permettra d'apporter une partie des solutions pour la réalisation des parcours résidentiels pour les jeunes ménages. Il s'agira aussi d'assurer la production de petites typologies dans la programmation future.

Extrait du DOO du SCoT :

La répartition des formes d'habitat s'organise par niveau de polarité comme suit :

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de services à conforter
Répartition des formes d'habitat	Le collectif, l'intermédiaire et le groupé ⁶ sont prépondérants. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 20 % des logements à produire	Le collectif, l'intermédiaire et le groupé demeurent majoritaires. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 25 % des logements à produire	Un équilibre est à trouver. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 30 % des logements à produire	Une place est faite au collectif, à l'intermédiaire et au groupé. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 40 % des logements à produire

Le SCoT demande la création de logements sociaux⁷, répartis selon les différents niveaux de polarités de la façon suivante :

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de services à conforter
% minimum de logements sociaux parmi les logements à produire	25 %	25 %	15 %	Pas d'obligation

OBJECTIF Être responsable et durable

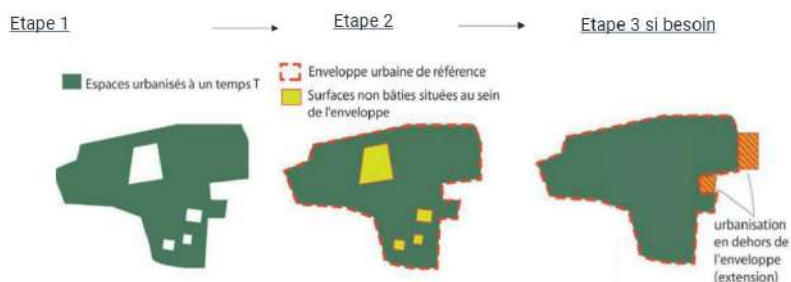
À partir des années 70, le développement urbain de l'Ouest lyonnais a suivi le modèle de la périurbanisation à proximité d'une grande agglomération, entraînant une forte dispersion des constructions dans l'espace rural et naturel et s'est inscrit dans le mouvement de forte consommation de l'espace et de « mitage ».

Contre cette tendance, le SCoT a mis en avant le concept de « village densifié » qui propose, entre autres, que la localisation de l'habitat et celles des équipements, des services et des commerces doit se faire dans un même environnement urbain afin de contribuer au maintien d'une vie sociale et faciliter le quotidien des habitants, notamment en matière de déplacements en modes actifs.

Cet objectif se décline de la manière suivante :

- Recentrer habitat, équipements, services et commerces dans le noyau urbain équipé en soignant leur insertion dans la trame urbaine et architecturale existante
- Concilier développement urbain et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Afin d'atteindre ces objectifs, le SCoT vise à optimiser les enveloppes urbaines existantes (cf. schéma de principe ci-joint) et à définir des objectifs de densité cohérents avec le principe du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et en fonction des niveaux de polarité. Sur la commune de Ste Consorte, il est attendu une densité moyenne de l'ordre de 45 logits/ha.





SYNTHESE DU PARC DE LOGEMENTS

CHIFFRES CLES

- **892 logements recensés** en 2021 dont **94,0 % de résidences principales** (839) ; 2,2 % de résidences secondaires (20) et 3,8 % de logements vacants (34)
- Un **taux de vacance faible**
- **Un parc « monotypé »** caractérisé par une majorité de maisons (86,3%), un taux important de propriétaires (80,7%) et des grands logements (62,1 % de T5 ou plus)
- **Des prix en forte hausse ces dernières années** et notamment concernant le prix des maisons anciennes
- **Un marché des maisons majoritairement orienté sur un marché en seconde accession** (augmentation des acquéreurs de 50-59 ans et diminution des acquéreurs de 30-39 ans)
- **250 logements autorisés entre 2011 et 2023** dont 211 logements neufs et 39 logements issus de réhabilitations et/ou changements de destination
- **Une diversification de la production de logements qui s'opère** > sur les 211 logements neufs autorisés, 116 correspondent à de l'habitat collectifs (4 collectifs)
- Des opérations de renouvellement urbain qui peinent à sortir de terre en raison de la crise immobilière et des prix élevés du marché

ENJEUX

- **Diversifier le parc de logement afin d'assurer un parcours résidentiel complet sur la commune**
- **Créer les conditions favorables à l'accueil de jeunes ménages primo-accédants**
- **Assurer un équilibre entre densification de l'enveloppe bâtie et consommation d'Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF)**

IV- LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



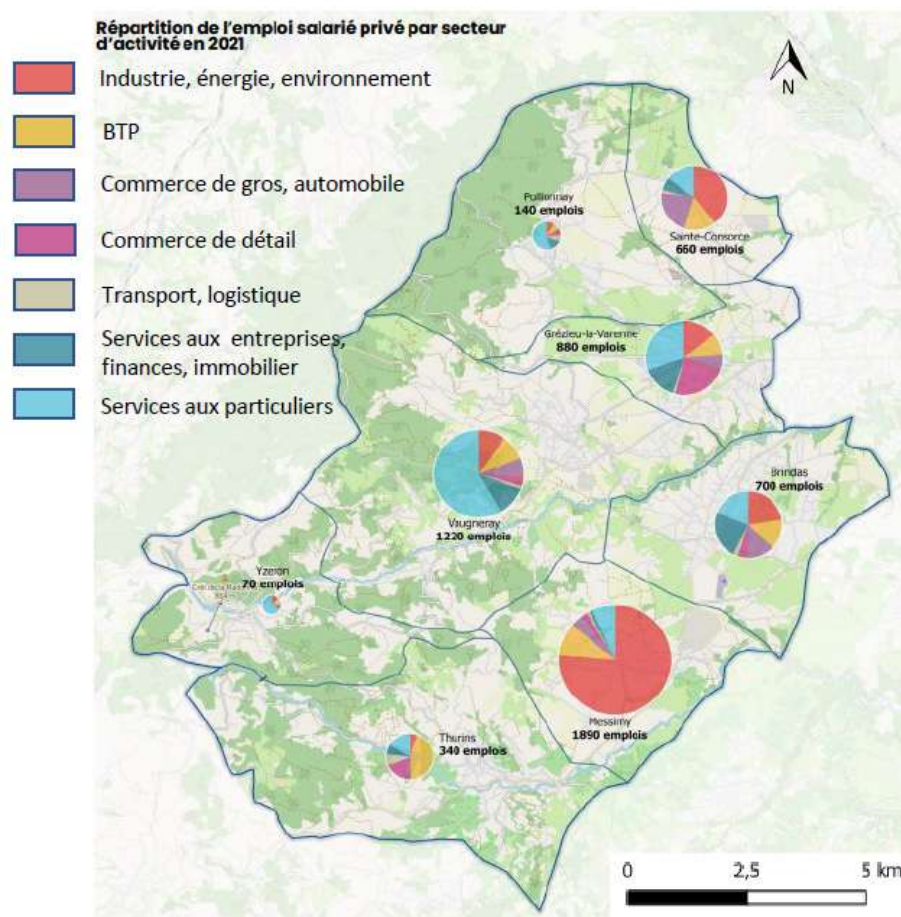
IV-1. Emploi et population active

IV-1.1 Une intercommunalité dynamique

Le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) se distingue par une économie locale fortement marquée par l'industrie pharmaceutique, avec notamment l'entreprise Boiron qui représente à elle seule un quart des emplois salariés.

Outre ce secteur clé, la CCVL bénéficie d'un tissu économique diversifié, intégrant des activités spécialisées dans la mécanique, la métallurgie (Dani-Alu), la construction bois (Thalmann) et le bâtiment et travaux publics (STPML), toutes étant présentes sur la commune de Sainte-Consoce.

Figure 31 : Répartition de l'emploi par secteur d'activité en 2021



Source : CCVL 2024

Cette concentration d'entreprises contribue à la dynamique économique locale, avec une progression de 12% du nombre d'emplois salariés privés en cinq ans, atteignant 5 890 postes en 2021. L'activité se structure autour de 3 200 établissements et 14 parcs d'activités, avec une répartition inégale des emplois sur le territoire : Messimy, grâce à Boiron, et Vaugneray, en raison du dynamisme des services aux particuliers, concentrent à elles seules la moitié des emplois de la communauté de communes.

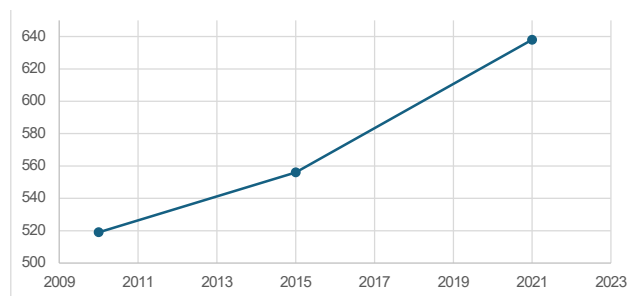
Cette spécialisation sectorielle, bien que source de dynamisme, pose également la question de la dépendance à certaines entreprises majeures et de la nécessité de diversifier l'activité économique.

IV-1.2 Un nombre d'emploi à la hausse

Le nombre d'emplois sur la commune est en constante hausse depuis 2010, passant de 519 emplois en 2010 à 638 en 2021, soit une augmentation de 119 emplois.

On observe un indicateur d'emploi de 65, nettement supérieur à la moyenne de l'intercommunalité (52,6). Cet indicateur est en hausse mais reste significatif d'une commune résidentielle.

Figure 32 : Evolution du nombre d'emplois sur Sainte-Conсорce entre 2009 et 2023



Source : Insee

L'évolution du nombre d'emplois s'explique en partie par l'extension récente de la zone d'activité économique (ZAE) de Clape Loup, qui a permis l'implantation de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, la commune de Sainte-Conсорce reste résidentielle et dépendante des pôles d'emplois voisins (Vaugneray, Messimy, Marcy-l'Etoile).

Le nombre d'actifs sur Sainte-Conсорce est très légèrement à la hausse avec 78,2% d'actifs en 2021, ce qui est inférieur à la moyenne de l'intercommunalité qui est de 79,4%. En 2021, 1 252 actifs résident sur la commune, une hausse de 4,8% depuis 2015.

Cette tendance est confirmée quand on observe les chiffres de l'Insee concernant les lieux de travail des actifs ayant un emploi en 2021. 863 actifs travaillent hors Sainte-Conсорce contre 115 qui travaillent sur la commune, soit 12%.

Figure 33 : Lieu de travail des actifs ayant un emploi en 2021 à Sainte-Conсорce

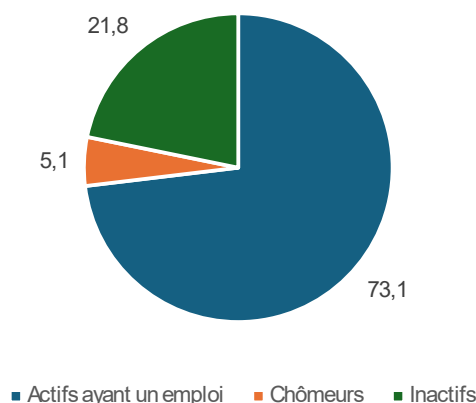


Cette proportion d'actifs s'explique par la présence de grands pôles d'emplois, comme l'entreprise Boiron à Messimy, ou encore les services aux particuliers à Vaugneray. Ces deux communes regroupent la moitié des emplois de l'intercommunalité.

Le taux de chômage en 2021 met en évidence des disparités au sein du territoire. Avec un taux de 6,5 %, Sainte-Conсорce se situe au-dessus de la moyenne de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (4,9 %), mais reste en dessous de la moyenne départementale du Rhône (8,3 %). Cet écart entre Sainte-Conсорce et le reste de la CCVL interroge sur les spécificités du marché du travail local, notamment en termes d'offre d'emplois, d'accessibilité aux pôles d'activité et d'adéquation entre qualifications et besoins des entreprises.

Source : Insee

Figure 34 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 à Sainte-Conсорce



Source : Insee

IV-1.3 Une relative déconnexion entre les emplois proposés sur la commune et la typologie des actifs qui habitent la commune

La répartition des emplois par catégories socio-professionnelles sur la commune est relativement diversifiée avec une représentation majoritaire des ouvriers et des professions intermédiaires, respectivement 37% et 26%, suivi par les cadres, 14%.

Figure 35 : Répartition des emplois par catégories socio-professionnelles comparée à la répartition de la population

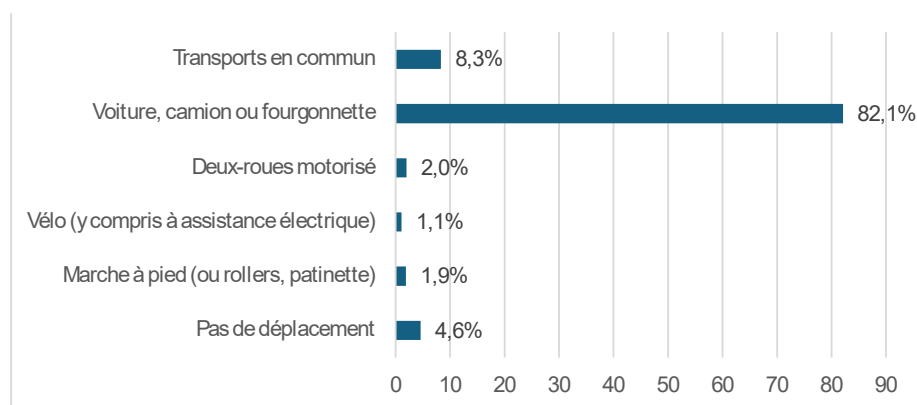
	Répartition des emplois par catégories socio-professionnelles		Répartition de la population active par catégories socio-professionnelles
Agriculteurs	1,5%		1,4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	11,8%	↔	5,7%
Cadres	14 %	↔	31%
Professions intermédiaires	26%		30%
Employés	10%	↔	21%
Ouvriers	37%	↔	10%

Source : Insee

Si les emplois proposés sur la commune visent principalement des ouvriers (37%), la population Sainte-Consoce compte seulement 10% d'ouvriers.

Ce phénomène a pour incidence d'augmenter les déplacements domicile-travail entre Sainte-Consoce et le reste de l'intercommunalité. Parmi ces mobilités pendulaires, la grande majorité sont réalisées en voiture, camion ou fourgonnette avec 82%. On observe que les transports en commun est le second mode de déplacement pour les trajets domicile-travail avec 8,3%, supérieur au reste de l'intercommunalité (6,3%).

Figure 36 : Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2021 à Sainte-Consoce



Source : Insee

IV-1.4 Secteurs d'activités

À Sainte-Consoce, l'activité économique est principalement concentrée autour de la zone d'activité du PAE de Clape Loup et d'un tissu entrepreneurial dynamique.

En 2021, la commune comptait **216 entreprises**, dont une part importante dans les activités scientifiques, techniques et les services administratifs (52 entreprises, soit 24 %), suivies du commerce, transport, hébergement et restauration (44 entreprises, 21 %) et de l'administration publique, l'enseignement et la santé (28 entreprises, 13 %). La construction représente également un secteur clé avec 25 entreprises (12 %). L'industrie, bien que moins représentée à l'échelle de la communauté de communes, occupe une place significative à Sainte-Consoce, illustrant un savoir-faire local dans les domaines de la mécanique et de la métallurgie.

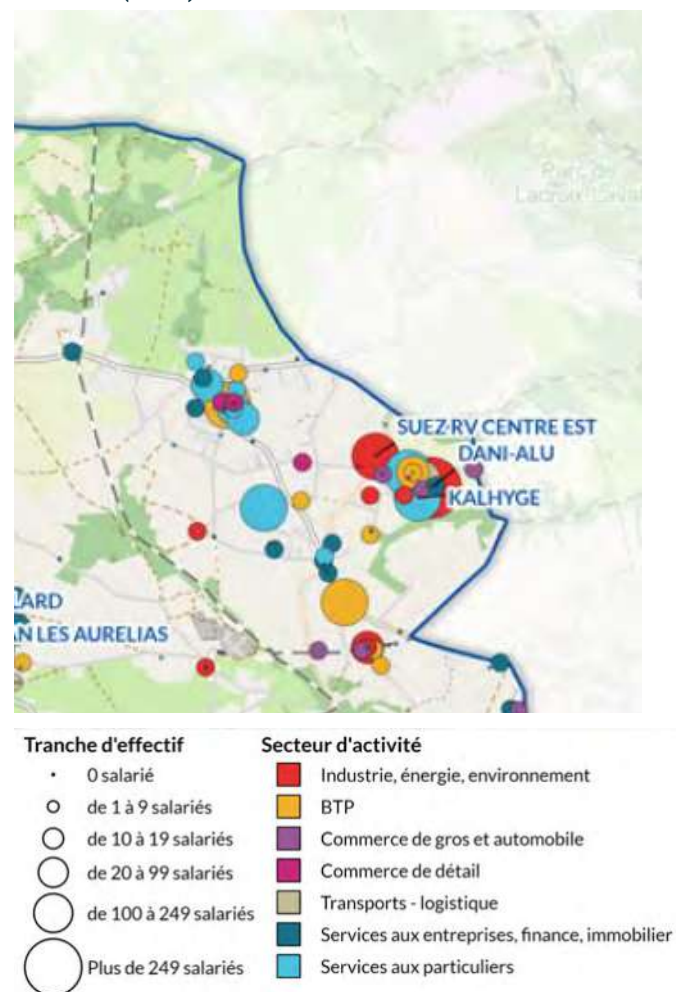
En comparant avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, on constate que l'industrie est largement sur-représentée avec 34,6% contre 21,8%.

L'économie de Sainte-Consoce repose également sur la présence de plusieurs employeurs d'envergure qui participent activement au dynamisme local. Parmi eux, Dani-Alu, spécialisé dans les solutions en aluminium pour le bâtiment, représente un effectif compris entre 100 et 200 salariés. D'autres entreprises majeures, comme Kalhyge (blanchisserie industrielle) et Suez RV (traitement et élimination des déchets), emploient chacune plus de 50 personnes.

En parallèle, Sainte-Consoce connaît une forte progression de la création d'entreprises. À l'échelle de la CCVL, 450 entreprises ont vu le jour en 2021, tandis que la commune a enregistré 71 nouvelles entreprises sur les années 2021 et 2022. Cette tendance montre l'attractivité économique du territoire, renforcée par la diversité des secteurs représentés et la présence d'une zone d'activité structurante.

La zone d'activité économique (PAE) de Clape Loup constitue un pôle structurant pour le développement économique de Sainte-Consoce et de la CCVL. Couvrant 19 hectares, elle est classée en zone Ui dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

Figure 38 : Principaux établissements et leur secteur d'activité (2022)



Source : CCVL 2022

Figure 37 : Zones d'activité de la commune



Elle est reconnue comme une zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), renforçant son importance dans l'aménagement du territoire.

Le site se divise en deux parties distinctes : une partie Nord-Est, plus ancienne, et la partie Sud, récemment aménagée sous l'impulsion de la CCVL. Ce nouvel aménagement intègre des principes de qualité architecturale et paysagère, avec la mise en place de voies douces et une gestion optimisée des eaux pluviales, illustrant une volonté d'intégrer les enjeux environnementaux dans le développement économique.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Accueil des Entreprises réalisé par la CCVL, une analyse du potentiel de développement et d'optimisation des ZAE et des territoires a été réalisée.

Sainte-Consoce : PAE de Clape loup (zone Ui)



Source : CCVL 2024

Un second secteur est fléché à vocation économique dans le PLU en vigueur (zone Ae), l'entreprise Suez, spécialisée dans le traitement et l'élimination des déchets.

A noter que si le PLU flèche uniquement deux secteurs à vocation économique en termes de zonage (zones Ui et Ae), d'autres activités sont recensés dans le tissu et notamment l'activité STPML au Quincieux ou encore l'activité EREM usinage sur le secteur des Bruyères.

IV-1.5 Schéma d'accueil des entreprises et orientations du SCoT

Un schéma d'accueil des entreprises est actuellement en cours d'élaboration à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) afin d'anticiper et d'organiser le développement économique du territoire. Ce document stratégique vise à construire une vision territoriale partagée pour l'implantation et l'accompagnement des entreprises, en cohérence avec les dynamiques locales et les besoins des acteurs économiques.

L'un des enjeux majeurs de ce schéma est d'intégrer, dans le volet économique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de révision, les exigences de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, notamment l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

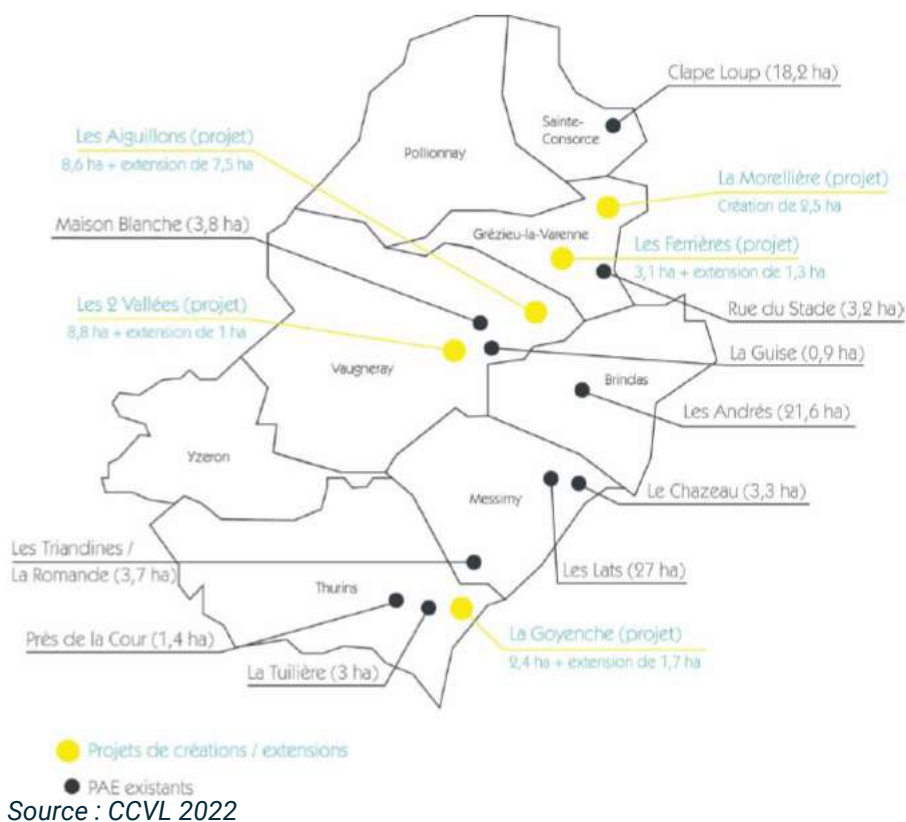
Ce document servira également à orienter la politique économique, foncière et immobilière des intercommunalités, en définissant les grandes lignes de son application concrète. L'objectif est de garantir un équilibre entre l'accueil de nouvelles entreprises et la gestion durable des ressources foncières.

Enfin, le schéma vise à soutenir les entreprises existantes et l'emploi local, en anticipant l'évolution des zones d'activités et du foncier économique, en offrant des solutions adaptées aux entreprises d'aujourd'hui et de demain.

Le schéma d'accueil des entreprises prévoit d'accueillir 18 000 nouveaux emplois sur 20 ans (d'ici 2041). 50% seront réalisés via densification et optimisation des ZAE et 50% dans le diffus.

Figure 39 : Répartition des Parc D'activité Economique de la CCVL

LES PAE DE LA CCVL



La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) inscrit son action économique dans une vision stratégique définie par son Plan de Mandat 2020-2026 et par les orientations du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) pour 2021-2041.

L'objectif principal est de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises tout en optimisant l'usage du foncier à vocation économique. Cela passe par plusieurs leviers :

- Définir une stratégie d'accueil des entreprises, adaptée aux besoins des acteurs économiques locaux.
- Faciliter le développement des entreprises existantes en leur permettant de s'agrandir sur le territoire.
- Remobiliser et requalifier le foncier et l'immobilier existants, afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- Encourager l'implantation de secteurs stratégiques, tels que le paramédical, le pharmaceutique ou l'agroalimentaire.

IV-2. L'offre commerciale

IV-2.1 Une offre commerciale répondant aux besoins courants

L'offre commerciale de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) est structurée pour répondre aux besoins des habitants, avec une dynamique forte dans les centres-bourgs et un taux de vacance faible.

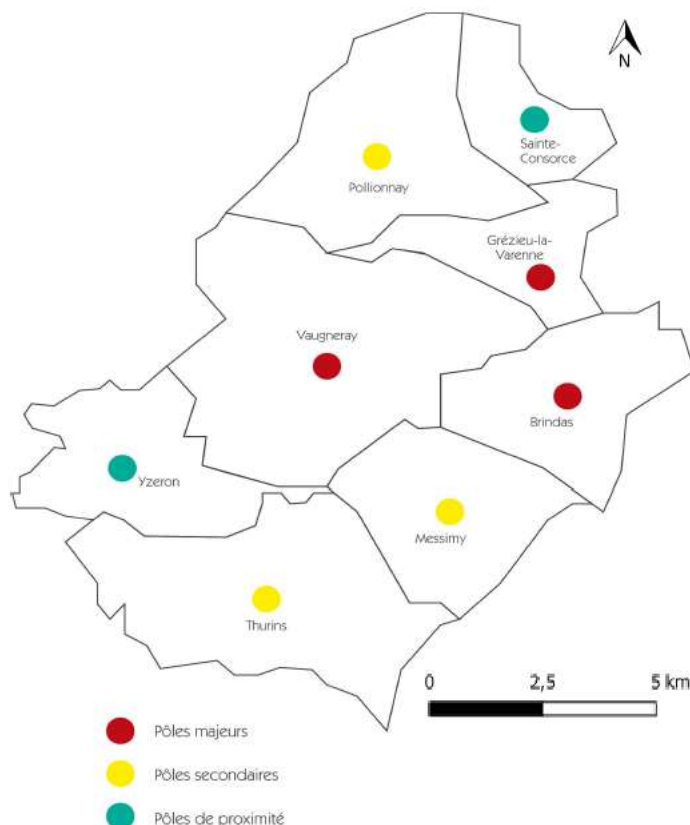
Cependant, elle évolue dans un environnement concurrentiel marqué, nécessitant des actions stratégiques pour renforcer son attractivité.

Le tissu commercial est structuré mais confronté à une forte évasion.

- 212 commerces et services sont recensés sur le territoire, garantissant une offre de proximité pour les habitants.
- Chaque commune dispose a minima d'une offre commerciale de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie...).
- 60% des commerces sont concentrés sur Vaugneray, Grézieu et Brindas, qui jouent un rôle structurant dans l'économie locale.
- Un taux de vacance commerciale de 4%, témoignant d'un bon équilibre entre l'offre et la demande.

Figure 40 : Hiérarchie des pôles commerciaux de la CCVL

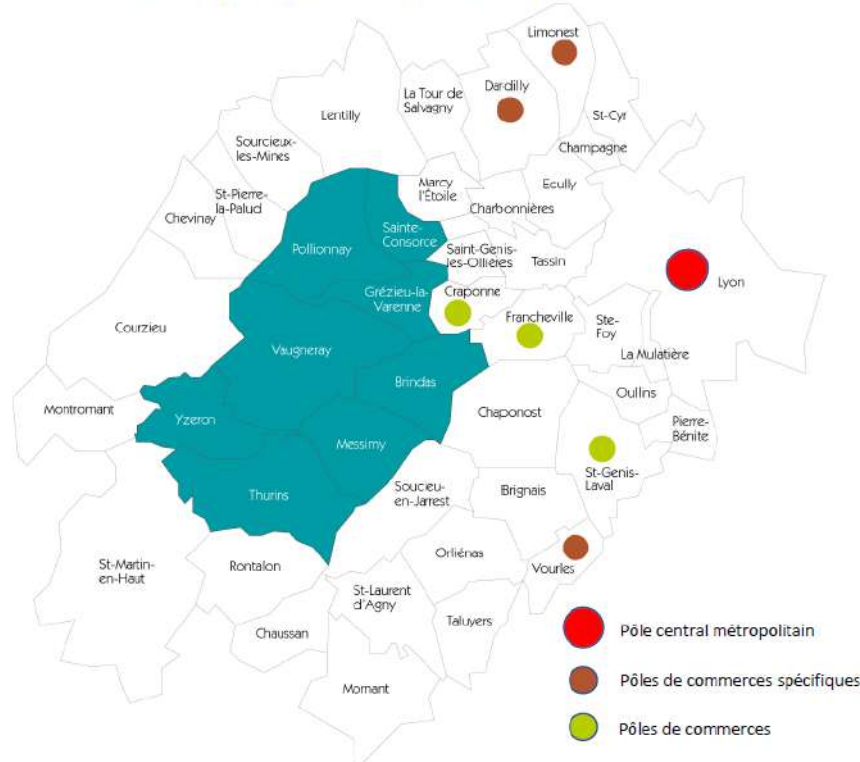
Hiérarchie des pôles commerciaux de la CCVL



Source : CCVL 2022

Figure 41 : Localisation des pôles commerciaux concurrentiels de la CCVL

Pôles commerciaux concurrents de la CCVL



Source : diagnostic commercial CCVL 2024

Cependant, la concurrence des pôles commerciaux extérieurs entraîne une évasion commerciale importante:

- 54% des achats sont réalisés hors du territoire de la CCVL, avec un impact fort sur les commerces locaux.
- L'évasion est particulièrement marquée pour les secteurs non alimentaires (85%), reflétant un manque d'offre spécialisée sur place.
- L'hypermarché Leclerc de Grézieu, seul commerce alimentaire de plus de 300 m², structure une partie des achats du territoire.

Face à ces enjeux, la CCVL met en œuvre une politique ambitieuse pour renforcer le commerce de proximité et limiter l'évasion commerciale :

- **Créer des conditions favorables au développement commercial dans les centralités :**
 - Maintien et consolidation de l'offre existante.
 - Éviter la dispersion des commerces en périphérie et le long des axes routiers départementaux.
 - Améliorer la qualité des espaces publics pour accompagner le dynamisme commercial.
- **Soutenir la vente de produits locaux, en valorisant les circuits courts et en encourageant les commerces de proximité à proposer une offre adaptée aux attentes des consommateurs.**

Une plateforme numérique pour renforcer l'attractivité commerciale : Dans cette dynamique, la CCVL a mis en place VALCOMMERCES, une plateforme numérique visant à faciliter l'accès aux commerces locaux et à s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation :

- Plus de 150 commerces inscrits, permettant aux habitants de consulter, réserver et acheter en ligne.
- Un outil stratégique pour renforcer la visibilité des commerces et capter une partie de l'évasion commerciale.

L'enjeu pour la CCVL est de maintenir un équilibre commercial sur l'ensemble du territoire tout en limitant l'évasion vers les pôles commerciaux extérieurs. L'accompagnement des commerçants, la dynamisation des centralités et l'essor des solutions numériques comme VALCOMMERCES s'inscrivent dans cette stratégie, avec une volonté de renforcer l'attractivité locale et de conforter les commerces au sein des centres-bourgs.

IV-2.2 L'offre commerciale à l'échelle de Sainte-Consoce

Sainte-Consoce propose une offre en commerces de proximité intéressante pour une ville sa taille.



Figure 42 : Localisation des commerces et services de proximité sur la commune

On retrouve les principaux services avec :

- Épicerie «Proxi », située à côté du parking de la mairie
- «La petite boulangerie », Rue Antoine Brun à côté de l'église
- Boucherie «Maison Chapelle », Rue Antoine Brun à côté de l'église
- Bar «Le P'tit Quincieux», Rue Marcel Mérieux situé dans le hameau du Quincieux
- Un marché de 5 exposants le dimanche matin sur la place de l'église
- Présence d'un tiers lieux rue A. Brun
- Une offre de santé : médecins, ostéopathe, podologue.

Parallèlement à la révision du PLU, la commune a lancé une étude flash sur les équipements, commerces et services du centre-bour de Ste Consorte. Cette étude a notamment été alimentée par plusieurs temps de concertation avec les habitants et les acteurs locaux (commerçants, professionnels de santé ...). Le réflexions suivantes ont pu être recueillies :

Paroles des habitants et acteurs locaux

« Dans le centre-bourg, nous devrions retrouver : le médecin, un cabinet médical, un kiné, un podologue, l'église et la Mairie » ; « une maison médicale avec plusieurs kiné, orthophoniste, podologue, pédicure, pharmacie, dentistes, plusieurs médecins » ; « Maison médicale au niveau de l'avenue des Combattants » ; « Une pharmacie ? »

« Au niveau de la zone école, nous devrions retrouver : les équipements d'enseignements, les équipements sportifs, les activités périscolaires, la culture et la bibliothèque, le musée, etc. » ; « Créer une salle d'activités associatives » ; « Déplacer le musée » ; « Délocaliser le musée, soit vers le pôle scolaire, soit vers l'espace jeunes. Et le transformer en espace pour les jeunes » ; « Déplacer le musée dans le projet » ; « Déplacer le musée et utiliser l'espace + le parking pour densifier en habitat »

« Délocaliser l'épicerie à la place du kiné ? » ; « Il manque un bar restaurant dans le centre-bourg » ; « Déplacer la Girafe sur la ZAD et lui créer une terrasse arborée » ; « Créer un pôle commerçants centralisé et un pôle médical sur le triangle » ; « Rassembler tous les commerces dans ou autour de cette ZAD (pains, boucherie, proxi, maison médicale, coiffeuses, restaurants) » ; « Superette plus grande » ; « Multiservices conciergerie » ; « Commerces fleuristes »



Des réflexions portées lors de l'atelier habitants



Équipement de santé

- La création d'une maison de santé est aussi un souhait des habitants
- Ils souhaiteraient que l'offre en termes de santé soit aussi développée : pharmacie



Équipement culturel

- Le désir de regrouper toutes les activités sportives, culturelles au même endroit, au niveau de l'école
- La devenir du musée et sa remise en question a souvent été soulevé
- Le besoin de salle pour les associations est également revenu à plusieurs reprises



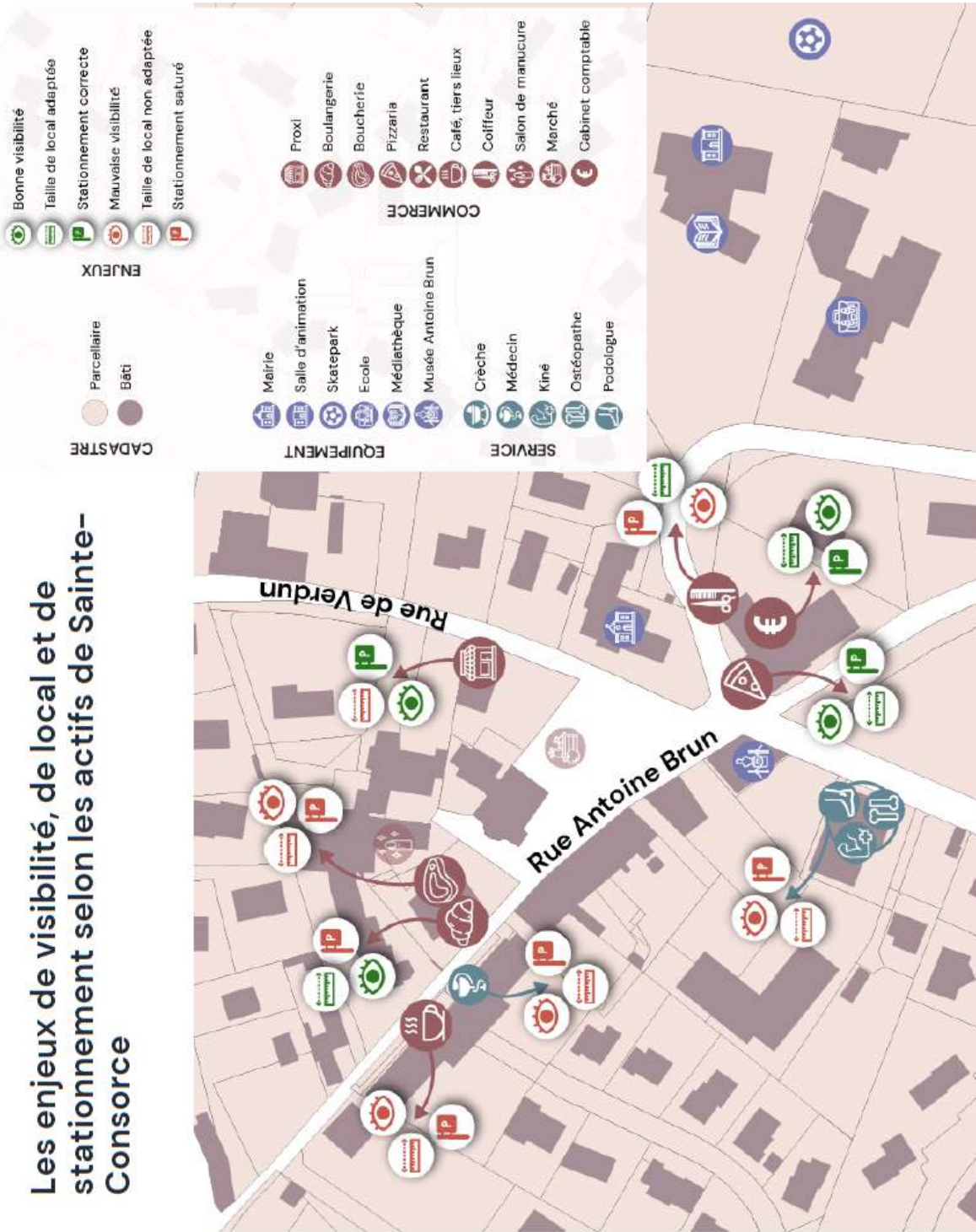
Commerces

- Les habitants souhaiteraient étoffer l'offre en commerce : bar / restaurant, fleuriste, conciergerie
- Ils souhaiteraient également que l'épicerie soit agrandie

EN RESUME

1. **Etat des lieux :**
 - 8 commerces,
 - 6 professionnels de santé,
 - 14 associations.
2. **Moyens déployés :** appels téléphoniques, mails et visites sur place
3. **Entretiens réalisés :**
 - 7 commerces rencontrés (pas de réponse de la Griffe lyonnaise),
 - retour groupé des professionnels de santé lors d'une réunion sur place
 - les associations ont été approchées par la municipalité
4. **Résultat :** tous les acteurs rencontrés sont ouverts - voir très motivés - pour une restructuration du tissu commercial suivant le scénario retenu, avec chacun des attentes particulières.

Les enjeux de visibilité, de local et de stationnement selon les actifs de Sainte-Consoce



Les contours du centre actifs de Sainte-Consoce (commerces), selon les retours de la clientèle des commerces



EN RESUME

1. Etat des lieux :
 - 8 commerces,
 - 6 professionnels de santé,
 - 14 associations.
2. Moyens déployés : appels téléphoniques, mails et visites sur place
3. Entretiens réalisés :
 - 7 commerces rencontrés (pas de réponse de la Griffre lyonnaise),
 - retour groupé des professionnels de santé lors d'une réunion sur place
 - les associations ont été approchées par la municipalité
4. Résultat : tous les acteurs rencontrés sont ouverts - voir très motivés - pour une restructuration du tissu commercial suivant le scénario retenu, avec chacun des attentes particulières.

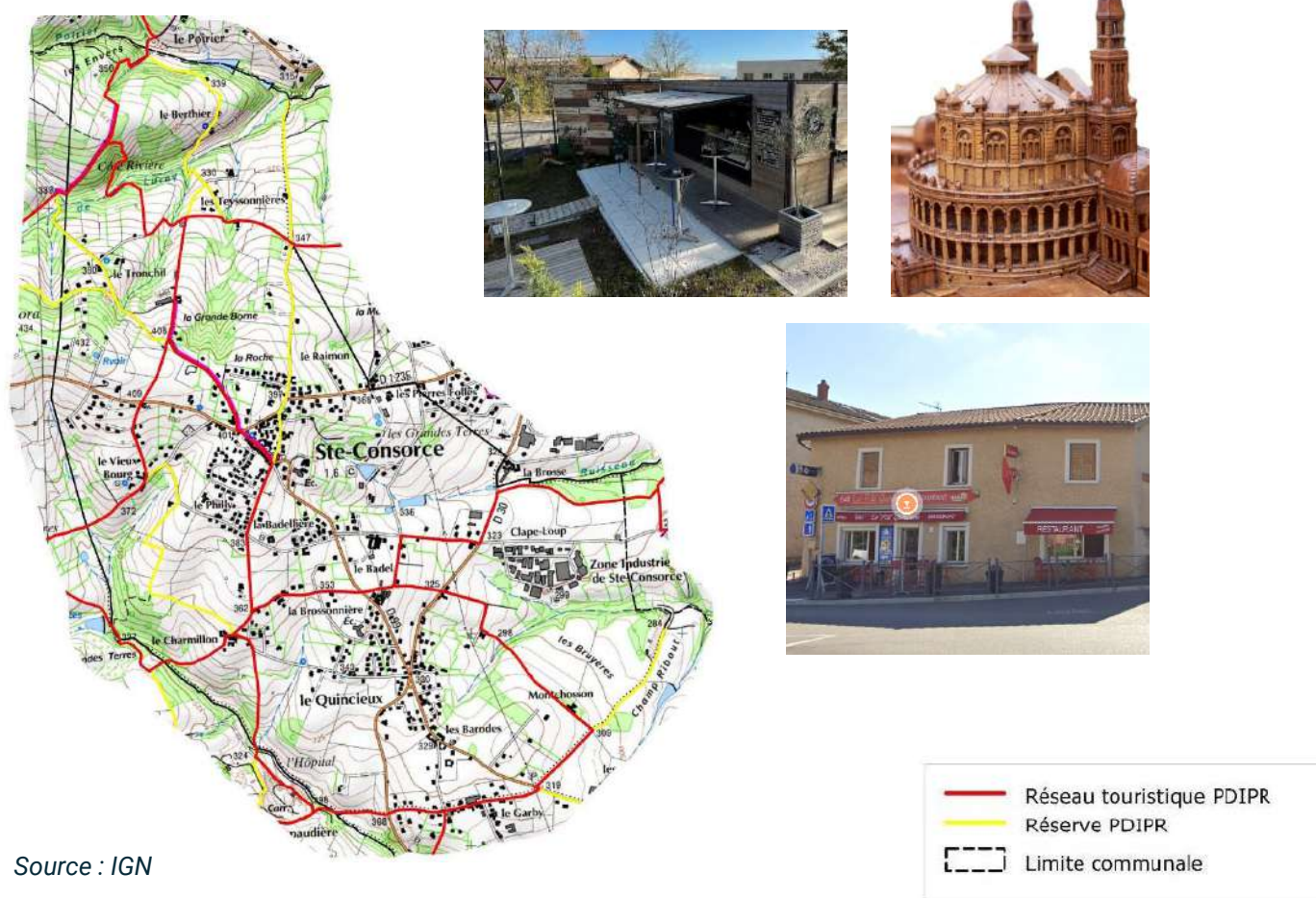
IV-2.3 Une économie touristique modeste

Sainte-Consorte possède un patrimoine culturel, paysager et sportif qui contribue à son attractivité, bien que son développement touristique reste limité par l'absence d'hébergement.

L'offre culturelle repose notamment sur le Musée Antoine Brun, dédié aux sculptures en bois, qui fait l'objet d'un projet de délocalisation. L'artisanat local, avec la création de bijoux en soie, participe également à l'identité du territoire. Une table de lecture du paysage permet aux visiteurs de mieux comprendre le cadre environnant.

Les loisirs de plein air occupent une place importante avec un réseau de sentiers de randonnée et de VTT. La commune propose neuf circuits pédestres dans le cadre du PDIPR et fait partie du réseau ValVTT, qui offre 27 circuits balisés à l'échelle de la CCVL, dont un sur Sainte-Consorte.

Figure 43 : Réseau des sentiers de randonnée



Bien que plusieurs activités équestres soient présentes, il n'existe pas encore de sentiers dédiés.

L'offre sportive est complétée par un club de tir et un club de BMX, qui attirent un public local et extérieur.

En matière de restauration, trois établissements sont implantés sur la commune : Le P'tit Quincieux, Les Buffets de Léa et Au Goût du Temps (kiosque et restaurant).

En revanche, il n'existe aucune offre d'hébergement touristique, limitant les possibilités de séjour prolongé.

IV-3. Agriculture

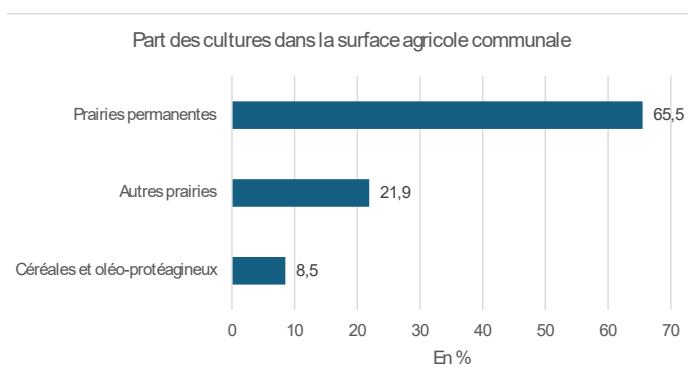
Un atelier agricole a été réalisé en décembre 2024 dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PLU et permet de tirer quelques conclusions et de faire ressortir certains enjeux vis-à-vis de du monde agricole à Sainte-Consorte.

IV-3.1 Un territoire communale dominé par les activités agricoles

La commune de Sainte-Consorte dispose de 233 ha d'espaces agricoles selon le Registre Parcellaire Graphique de 2022, représentant environ 40 % de la surface de la commune.

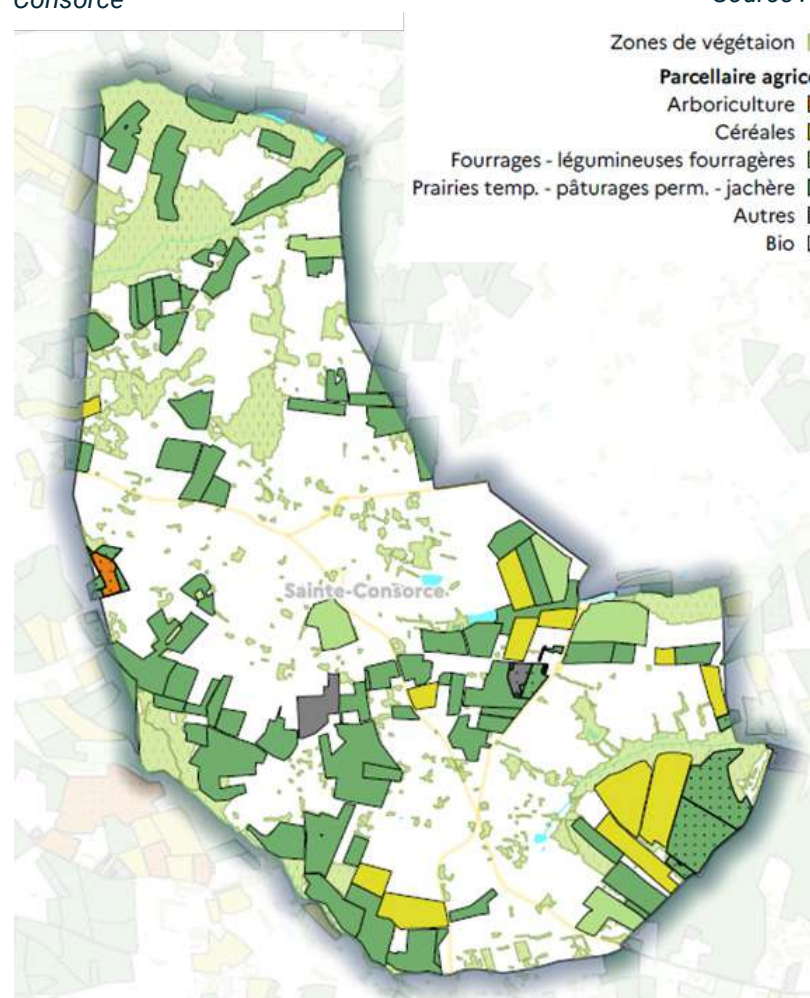
Ces espaces agricoles sont majoritairement dominés par des prairies, qui constituent 69 % des terres agricoles, soit 161 ha, tandis que les céréales et oléo-protéagineux ne représente que 8,5% des surfaces agricoles. Ces prairies sont principalement utilisées pour de l'élevage. L'élevage est bien représenté avec 230 têtes représentées en 2020 et avec 90 équins sur la commune.

Figure 44 : Part des cultures dans la surface agricole commune de Sainte-Consorte



Source : données PAC 2022

Figure 45 : Répartition du parcellaire agricole à Sainte-Consorte



On constate que la majorité de ces parcelles agricoles est localisée dans la moitié Sud de la commune, façonnant les paysages ouverts de la commune, favorisant la présence de haies bocagères, de prairies, de bosquets et de mares, et contribuant au maintien de corridors écologiques. Ces espaces agricoles jouent un rôle de coupure verte, limitant l'étalement urbain et assurant la perméabilité écologique entre les zones naturelles.

Source : données PAC 2022

La baisse de la surface agricole utile (SAU) à Sainte-Consorte, passée de 280 hectares en 2020 à 195 hectares en 2022, traduit une dynamique de régression des terres agricoles sur la commune.

Cette évolution s'accompagne d'une diminution du nombre d'exploitants agricoles, phénomène observé sur l'ensemble du territoire périurbain lyonnais. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : la pression foncière liée à la proximité de la métropole, la concurrence avec d'autres usages du sol (urbanisation, activités non agricoles), et le départ à la retraite non compensé par de nouvelles installations.

La réduction du nombre d'exploitations conduit souvent à la fragmentation ou à l'abandon de certaines parcelles, ce qui accentue la perte de SAU. Par ailleurs, la spécialisation progressive vers les activités équestres, moins consommatrices de surfaces céréalières ou maraîchères, contribue également à cette évolution.

Cette tendance pose des enjeux majeurs pour la préservation du tissu agricole local, le maintien de la diversité des productions et la résilience des espaces ouverts face à l'urbanisation. Elle souligne l'importance d'outils de protection foncière et la nécessité d'accompagner le renouvellement des générations d'agriculteurs pour assurer la pérennité de l'activité agricole sur la commune. La géologie locale, composée de granits et de gneiss, induit des sols peu épais et perméables, avec un potentiel agronomique limité ; l'irrigation devient souvent nécessaire en période estivale pour maintenir la productivité des prairies et cultures.

L'agriculture biologique occupe une place modeste mais significative à Sainte-Consorte, avec 16,5 hectares de parcelles agricoles conduites en bio. Cette surface représente une part croissante de la SAU locale, traduisant l'intérêt de certains exploitants pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement et la demande sociale en produits locaux de qualité.

Le développement du bio contribue à préserver la fertilité des sols, à limiter l'usage des intrants chimiques et à renforcer la biodiversité au sein des espaces agricoles. Toutefois, la progression de l'agriculture biologique reste freinée par la pression foncière, la fragmentation des exploitations et la concurrence avec d'autres activités rurales, notamment équestres.

Le maintien et le développement de l'agriculture biologique constituent un enjeu pour la résilience du territoire, l'attractivité des filières courtes et la qualité environnementale du paysage rural.

Sainte-Consorte est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Coteaux du Lyonnais", qui valorise la production viticole locale et l'ancrage historique de la vigne sur les coteaux du bassin lyonnais.

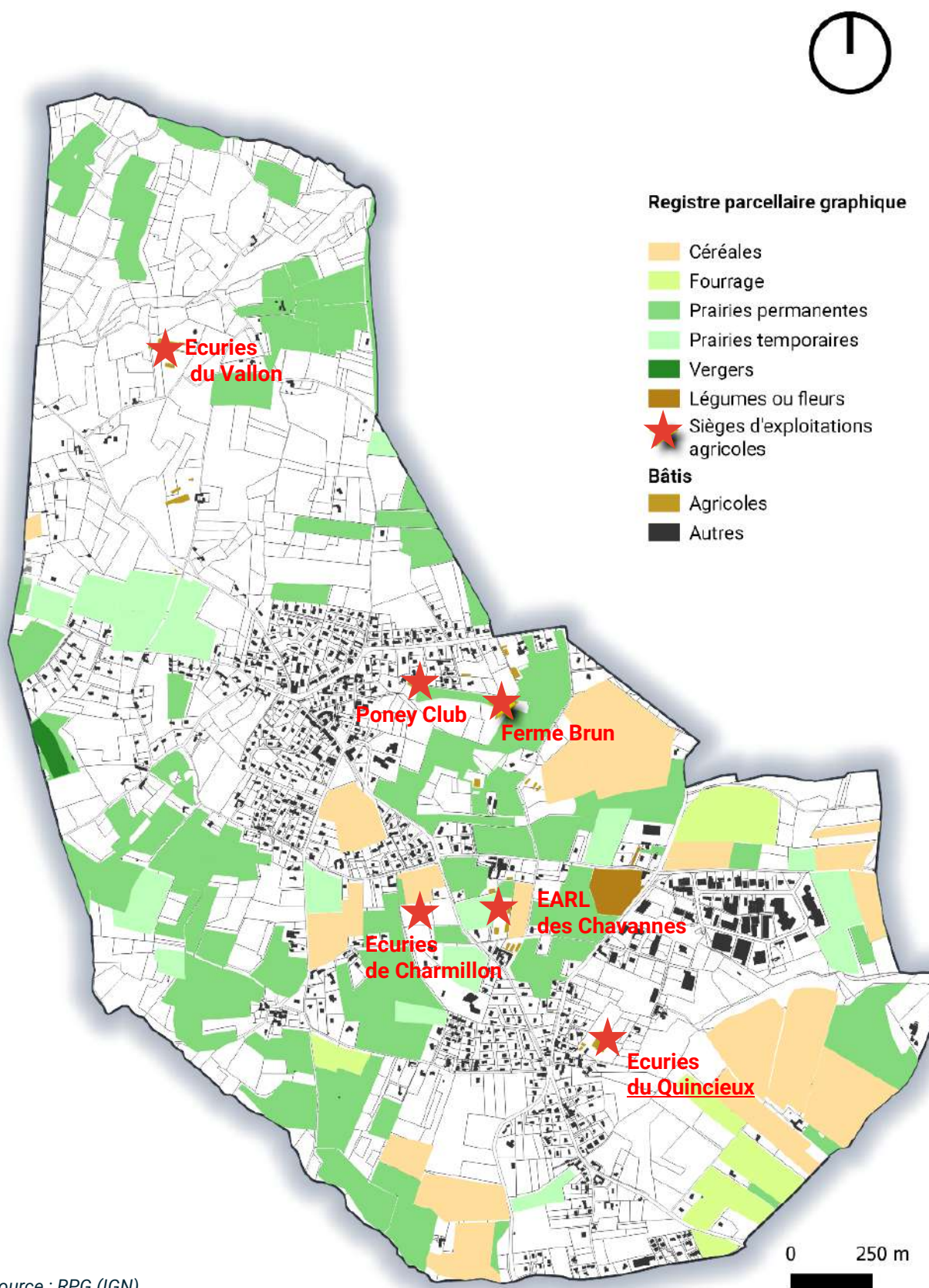
L'appartenance à cette AOP offre aux exploitants la possibilité de diversifier leurs activités et de s'inscrire dans une démarche de qualité reconnue, en lien avec le patrimoine agricole et culturel du territoire.

Même si la viticulture reste limitée sur la commune par rapport aux grandes surfaces de prairies et de cultures, la présence de l'AOP constitue un atout pour la valorisation des produits locaux, le développement de l'agritourisme et la préservation des paysages traditionnels.

IV-3.2 Des exploitations agricoles dominées par les centres équestres

L'activité agricole de Sainte-Consorte se distingue par la place prépondérante des centres équestres, qui représentent aujourd'hui la majorité des exploitations en activité principale sur la commune. Sur les sept exploitations recensées, quatre sont orientées principalement vers l'élevage, la pension ou l'enseignement équestre (Écuries du Vallon, Écuries de Charmillon, Écuries du Quincieux, Poney Club).

Figure 46 : Répartition des cultures et exploitations



Source : RPG (IGN)

Ce secteur structure fortement le paysage agricole local, avec de vastes prairies dédiées aux chevaux, des installations spécifiques (carrières, manèges, paddocks) et une animation régulière du territoire par la présence d'élèves, de cavaliers et d'événements.

La filière équestre contribue ainsi à la vitalité économique et sociale de Sainte-Consorte, à la diversification des activités rurales et à la préservation de grands espaces ouverts, tout en participant à l'attractivité de la commune pour les familles et les loisirs de plein air.

IV-3.3 Protection des espaces agricoles

À Sainte-Consorte, la préservation des espaces agricoles est assurée par un outil spécifique : le Plan de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP).

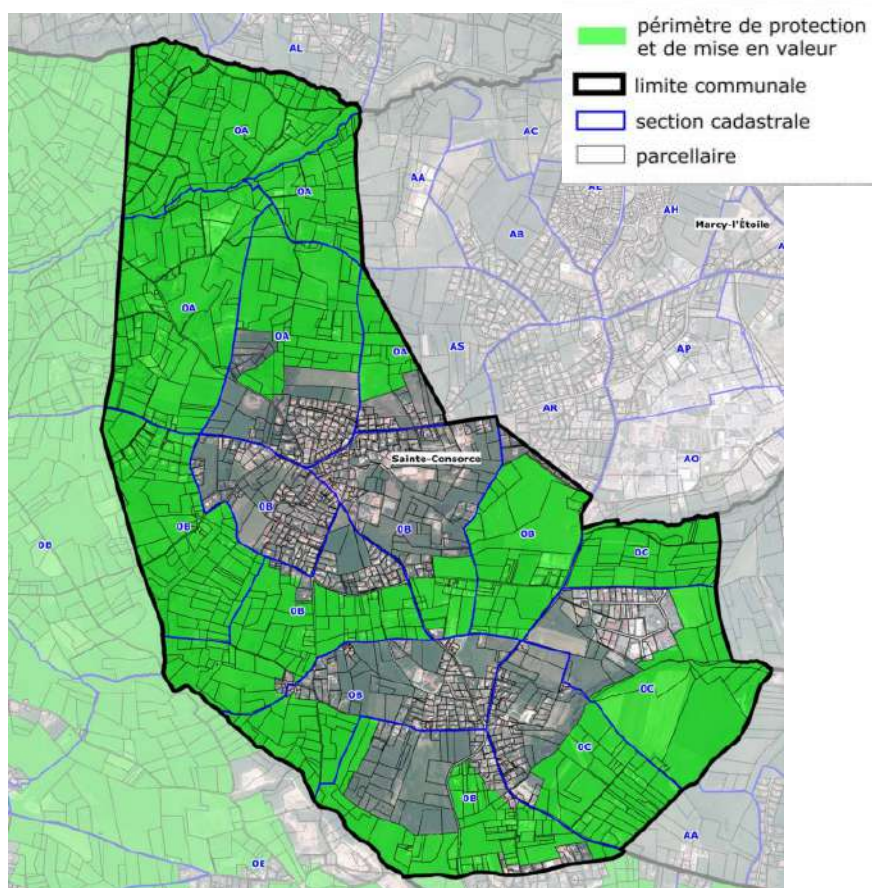
Cet outil a pour objectif de protéger certains espaces agricoles de l'urbanisation et d'assurer leur durabilité. Lorsqu'une parcelle est incluse dans un périmètre PENAP, sa constructibilité est gelée pendant une période de 30 ans, jusqu'en 2044.

Les zones protégées par le PENAP sur la commune incluent :

- La zone noyau du Plateau de Méginand (ZNIEFF), caractérisée par des plaines de cultures céréalières.
- Les corridors écologiques autour de la vallée du Ratier, contribuant à la biodiversité et à la connectivité écologique.
- Le milieu agricole ordinaire, qui constitue une coupure d'urbanisation entre le Quincieux et le village, permettant ainsi de maintenir l'intégrité du paysage rural et agricole.

Ces mesures visent à garantir la pérennité de l'agriculture et de la nature, tout en préservant un équilibre avec les besoins de développement urbain et économique.

Figure 47 : Périmètre de protection et de mise en valeur



Source : Département du Rhône



SYNTHESE ACTIVITES ECONOMIQUES

CHIFFRES CLES

- **638 emplois** recensés en 2021 : un nombre en hausse depuis 2010 (développement du PAE Clape loup)
- Des emplois marqués par le commerce/les transports et services et l'industrie (largement représentée au regard de la CCVL)
- Un nombre en hausse mais **une commune qui reste résidentielle et dépendante des pôles d'emplois voisins** (Messimy, Vaugneray ; Marcy...) >12% des actifs habitent et travaillent sur Ste Consorte
- **216 entreprises recensées (2021)**
- Plusieurs gros employeurs recensés sur la commune : Dani Alu (130 personnes sur site) ; Kalhyge (blanchisserie / plus de 50 personnes) ; Suez mais aussi : Thalmann ; BIOEX ; STPML ...
- 1 PAE : Clape Loup - 18 ha > zone identifiée comme structurante par le SCoT > extension récente
- **Une relative déconnexion entre les emplois proposés sur la commune et la typologie des actifs qui habitent la commune**
- **Ste Consorte est identifié comme un pôle de proximité en matière commerciale à l'échelle de la CCVL** > offre alimentaire de 1ère nécessité (épicerie ; boulangerie ; boucherie ; coiffeuse ; restauration rapide ; médecin)
- **Une évasion commerciale importante rendant difficile le maintien des commerces et services de proximité**
- Une agriculture dominée par les activités équestres
- 233 ha d'îlots agricoles recensés en 2022 soit 40% du territoire communal
- Des espaces agricoles dominés par les prairies (69% des espaces agricoles)
- **7 exploitations recensées**
- Des espaces agricoles protégés par un outil spécifique : Le plan de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP)

ENJEUX

- **Permettre une optimisation du PAE Clape Loup (densification)**
- **Réduire la déconnexion entre les emplois proposés sur le territoire et les catégories socio-professionnelles des actifs habitant la commune :**
 - **Enjeu de diversification de l'offre de logements**
 - **Répondre aux besoins du 1^{er} parcours résidentiel**
- **Maintenir une offre de commerces/services de proximité**
- **Permettre l'implantation d'un restaurant en centre-bourg**
- **Préserver les zones naturelles et agricoles repérées en PENAP**

V- LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS



V-1. Les équipements scolaires

Sainte-Consorte dispose d'une offre éducative couvrant la petite enfance et l'enseignement primaire.

La crèche «Le Petit Prince et la Rose», située au nord du centre-bourg, accueille les enfants des familles résidant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL).

L'enseignement primaire est assuré par l'école publique Saint-Exupéry, qui comprend deux à trois classes de maternelle et cinq classes en élémentaire. Cependant, une baisse des effectifs a entraîné la fermeture d'une classe élémentaire pour l'année scolaire 2024-2025, avec un total de 170 élèves inscrits (contre 194 en 2023-2024) et une autre fermeture de classe est prévue pour la rentrée 2025-2026.

Figure 48 : Effectifs des écoles à Sainte-Consorte à la rentrée 2024

Maternelle			Elémentaire				
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	16	20	21	25	19	23	27

Chaque année, plusieurs familles issues des communes voisines (Grézieu, Pollionnay, Marcy-l'Étoile) bénéficient d'une dérogation scolaire pour inscrire leurs enfants à Sainte-Consorte. Pour 2024-2025, 23 dérogations ont été accordées, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes (34 en 2023 et 39 en 2022). Ces demandes sont principalement liées aux emplois des parents dans des entreprises comme Sanofi et Biomérieux.

Pour la poursuite de la scolarité, les élèves de Sainte-Consorte sont orientés vers :

- Le collège de Vaugneray (établissement privé) ou celui de Craponne (public).
- Les lycées de Charbonnières-les-Bains, Lyon 5e ou Tassin, selon les filières choisies.

La commune accueille également un centre de formation, la MFR de l'Ouest Lyonnais, qui propose des formations en alternance dans divers domaines.



Crèche le Petit Prince et la Rose



École Saint-Exupéry



MFR

V-2. Les équipements de loisirs, sportifs et culturels

Sainte-Consorte dispose d'un ensemble d'infrastructures dédiées aux loisirs, au sport et à la culture essentiellement concentrée dans le centre-bourg.

L'offre de loisirs comprend un **centre de loisirs** accueillant une trentaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans et un **espace jeune** destiné aux collégiens et lycéens. Ces structures permettent de proposer des activités adaptées à chaque tranche d'âge.

Sur le plan culturel, la commune est dotée d'une médiathèque, qui constitue un lieu d'accès à la lecture, à la culture et aux animations.

Les infrastructures sportives comprennent un **boulodrome**, un **skate-park**, un **terrain de football** et une **aire de jeux**, offrant aux habitants des espaces pour la pratique sportive et la détente. Enfin, une **salle d'animations** permet d'accueillir divers événements et manifestations.

Figure 49 : Répartition des équipements de loisirs, culturels et sportifs sur le village



Source : Verdi

La commune de Ste Consorce dispose également d'un **tissu associatif riche** : tennis de table ; danse ; Qi-Gong ; boulistes ; ateliers d'écriture ; carterie ; ateliers de poterie ; oenologie et fusing ; cours de musique ... Le diagnostic a toutefois mis en avant :

- un manque d'équipements adaptés pour répondre aux besoins des activités (gestion à l'heure actuelle complexe au niveau des équipements disponibles)
- Une évasion des pratiques sportives sur les communes alentours et notamment sur Marcy-l'Etoile et Pollionnay

Face à ces constats, la **commune a pour projet la création d'une Maison pour tous regroupant plusieurs équipements pour favoriser la mixité des usages et optimiser les espaces dédiés aux loisirs, au sport et à la culture.**

V-3. L'offre de santé



La commune de Ste Consoce dispose d'une offre médicale relativement développée pour sa taille. On recense :

- un podologue
- deux osthéopathes
- deux kinés
- des infirmières libérales
- un médecin

Ces derniers sont tous concentrés dans le centre-bourg. Ils ne sont toutefois pas regroupés au sein d'une même structure.

Dans le cadre d'une étude menée parallèlement au PLU sur le centre-bourg, ces derniers ont été interrogés sur le fonctionnement actuel de leur structure et leurs besoins.

1. Podologue et ostéopathe :

- **Caractéristiques du bien :** RDC, ≈ 150 m² en continu, location. Impossibilité d'y installer des cuisines (cf. extraction interdite) ou d'avoir des horaires nocturnes.
- **Problématique actuelle :** manque de visibilité, regroupement stratégique avec les autres professionnels de santé de Sainte-Consoce
- **Besoins :** 40 m² (2 pièces) pour l'activité d'ostéopathie et 60 m² pour la podologie

2. Kiné :

- **Caractéristiques du bien :** RDC, 80 m², propriétaire
- **Problématique actuelle :** manque de visibilité, regroupement stratégique avec les autres professionnels de santé de Sainte-Consoce
- **Besoins :** 150 m², se concrétisant par 6 box et 1 gymnase qui peut être mutualisé avec les associations, mais uniquement en soirée.

3. Infirmière :

- **Caractéristiques du bien :** RDC, location d'une habitation
- **Problématique actuelle :** manque de visibilité, regroupement stratégique avec les autres professionnels de santé de

Sainte-Consoce

- **Besoins :** 20 à 30 m², avec un point d'eau en plus.

4. Médecins :

- **Besoins :** 75 m² pour 3 cabinets

5. Paramédicale et pièces mutualisables :

- **Paramédicale :** 2 à 3 cabinets
- **Salle d'attente :** 20 m²
- **Salle de pause / détente :** 10 m²
- **Espaces techniques :** 125 m²

Pour un regroupement de l'ensemble des professionnels de santé, sur la base de leurs besoins, la création d'une maison de santé disposant de **580 m² environ de surfaces utiles** serait nécessaire.



Cette étude ainsi que les différentes réunions publiques et/ou ateliers de concertation ont fait émerger la volonté de créer un pôle médical ou maison de santé permettant de fidéliser les professionnels et renforcer l'attractivité de la commune.



SYNTHESE EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

CHIFFRES CLES

- Présence d'une offre d'équipements pour les enfants : Crèche intercommunale Le Petit Prince et la Rose ; Ecole publique Saint Exupéry (170 élèves) ; Centre de Formation (MFR) ; Centre de loisirs ; Espace jeunes ...
- **Un enjeu de sécurisation des effectifs scolaires** (1 fermeture de classe effectuée à la rentrée 2024-2025 et une autre prévue pour 2025-2026)
- Présence d'une offre médicale : 1 médecin ; 2 ostéopathes ; 1 podologue ; 2 kinés ; des infirmières libérales... qui nécessitent une structuration (projet de pôle médical) permettant de fidéliser les professionnels et renforcer l'attractivité de la commune
- une offre médicale disséminée dans le centre-bourg / un départ à la retraite prochain du médecin
- Plusieurs équipements culturels/sportifs et de loisirs : skate-park ; médiathèque; boulodrome ; aire de jeux; club de BMX ; centre de tir ...
- 1 tissu associatif riche
- Un manque d'équipements adaptés pour répondre aux besoins des activités (gestion à l'heure actuelle complexe au niveau des équipements disponibles)

ENJEUX

- **Sécuriser les effectifs de l'école via l'accueil de familles (et notamment jeunes couples) et la production de logements permettant d'assurer une rotation du parc (parcours résidentiel)**
- **Accompagner l'installation d'un pôle médical et d'une maison pour tous**

VI- LES DÉPLACEMENTS



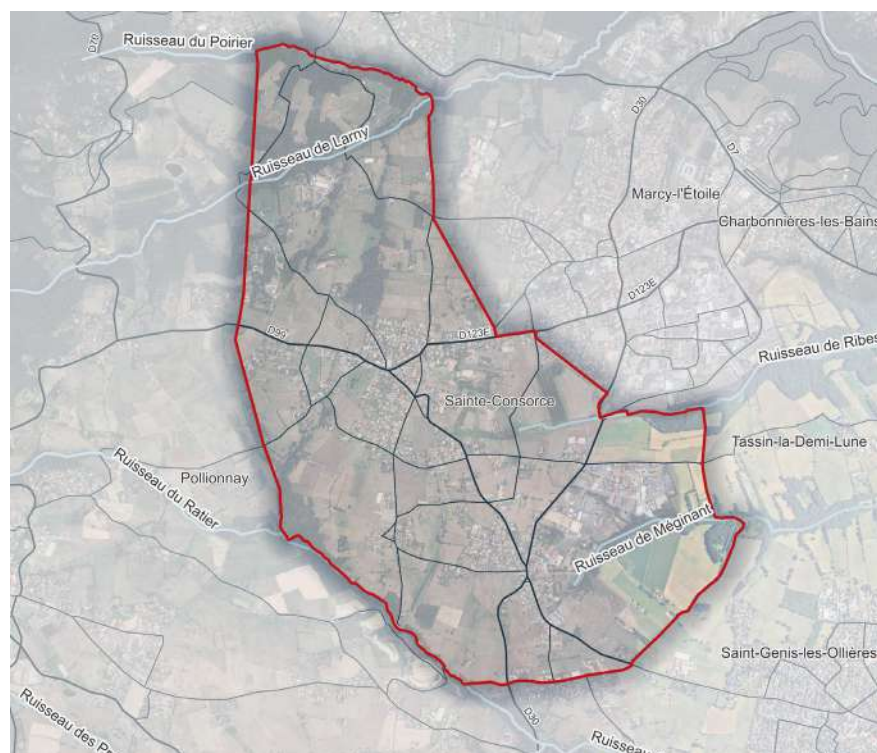
VI-1. Situation générale de la commune

À l'échelle locale, trois routes départementales traversent le territoire : la RD30, la RD99 et la RD123E. Ces axes sont stratégiquement positionnés sur le contournement ouest de Lyon, facilitant les déplacements vers les zones périphériques de la métropole. Des voies communales complètent le réseau, reliant les différents secteurs bâtis de la commune, garantissant ainsi une bonne desserte interne.

En termes d'accessibilité à grande échelle, l'A89 se trouve à 7 km en voiture, offrant une connexion rapide vers les régions au sud-ouest de Lyon. L'A6, à 10 km, permet de rejoindre rapidement le nord et le sud du pays, notamment Paris.

Les temps de trajet vers les communes voisines sont également optimisés : Craponne est à 10 minutes en voiture, Tassin-la-Demi-Lune à 15 minutes et Lyon à 20 minutes.

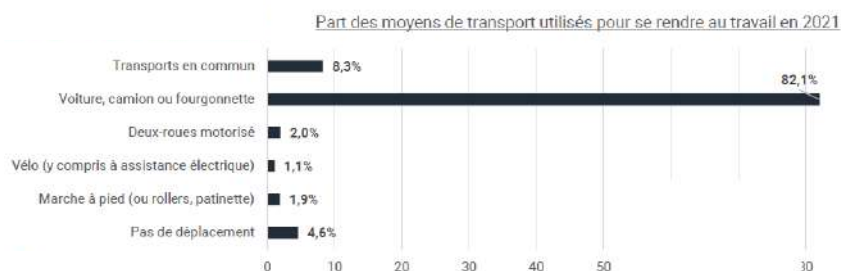
Figure 50 : Carte de situation sur les mobilités autour de Sainte-Consorte



Source Verdi

VI-2. Une mobilité dominée par la voiture

La commune de Sainte-Consorte se caractérise par une forte dépendance à la voiture. Cela se traduit par une part des déplacements domicile-travail majoritairement réalisés en voiture, camion ou fourgonnette, qui représente 82,1%.



Il convient toutefois de préciser que sur les 82%, une partie utilise la voiture pour se rendre à Charbonnières pour prendre le train ou les bus (les cadencements étant plus importants)

La commune présente un taux de motorisation extrêmement élevé : 96% des ménages possèdent au moins 1 voiture et près de 60% en possèdent 2 ou plus.

A noter : afin de connaître davantage les pratiques de mobilités une grande enquête mobilité est lancée par le SYTRAL.

Pilotée par SYTRAL Mobilités, en partenariat avec une vingtaine d'acteurs publics, dont la CCVL, cette grande enquête publique se déroule jusqu'en avril 2026, dans 564 communes des territoires lyonnais, des départements de l'Ain et de l'Isère.

L'objectif : comprendre les déplacements quotidiens pour mieux répondre aux besoins.

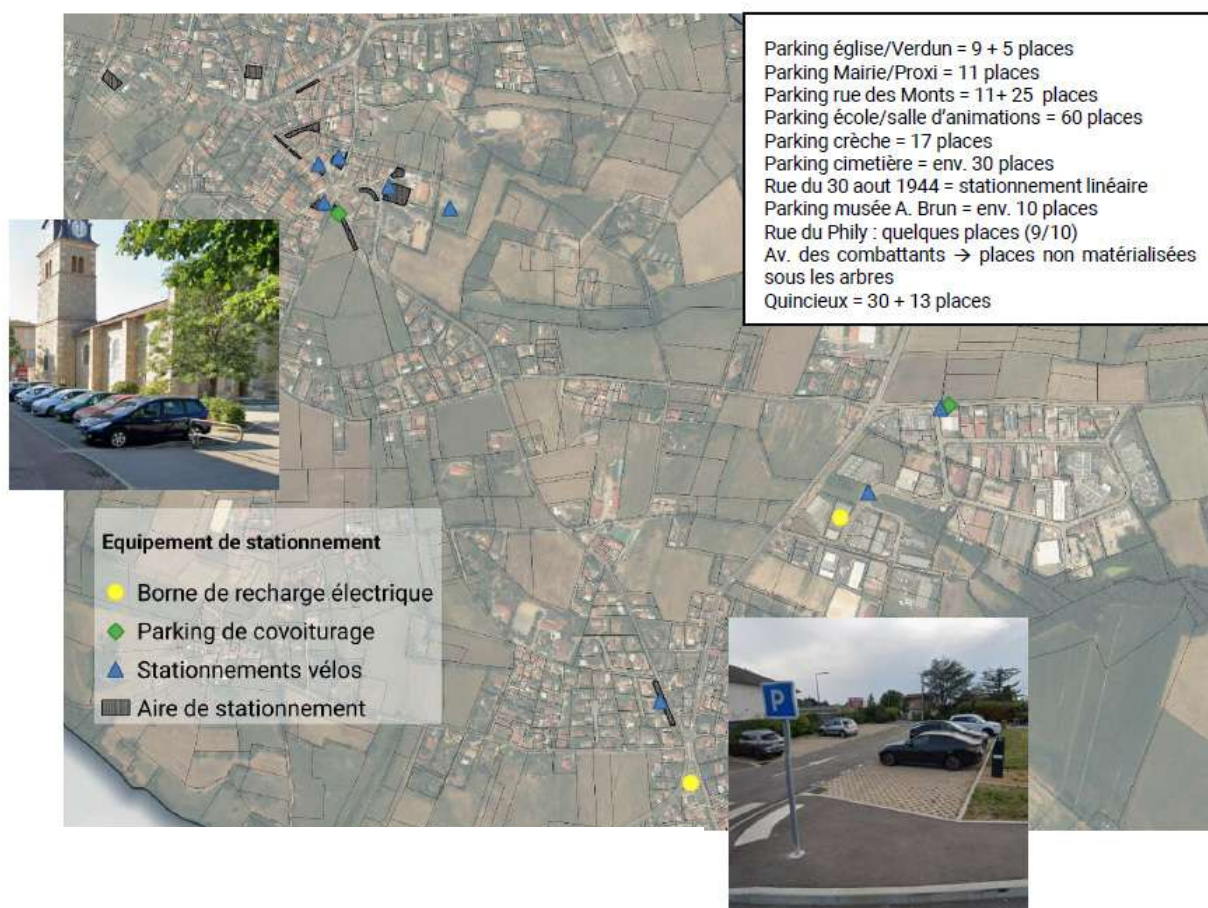


Pour permettre à SYTRAL Mobilités de récolter suffisamment d'indices et de disposer d'un échantillon représentatif, 30 000 personnes ont été tirées au sort.

VI-3. Le stationnement

La commune de Sainte-Consorte propose une offre variée pour répondre aux besoins de stationnement des habitants et visiteurs.

Il y a environ 200 places de stationnement dans le centre-bourg, offrant un accès pratique aux commerces et services locaux, et environ 45 places sur Quincieux.



Les places de stationnement sont répartis comme suit :

- Parking église/Verdun = 9 + 5 places
- Parking Mairie/Proxi = 11 places
- Parking rue des Monts = 11+ 25 places
- Parking école/salle d'animations = 60 places
- Parking crèche = 17 places
- Parking cimetière = env. 30 places
- Rue du 30 août 1944 = stationnement linéaire
- Parking musée A. Brun = env. 10 places
- Rue du Phily : quelques places (9/10)
- Av. des combattants - places non matérialisées sous les arbres
- Quincieux = 30 + 13 places

Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont également disponibles, avec des installations sur le PAE Clapeloup et au rond-point du Quincieux.

La commune met aussi à disposition deux aires de covoiturage, situées rue de Verdun et sur le PAE Clapeloup (chemin de Méginand). L'application Encovoit'RDV facilite la mise en relation des covoitureurs pour des trajets partagés.

Mise en place du stationnement réglementé :

Le diagnostic a mis en avant **une problématique de stationnement résidentiel sur l'espace public**. Le développement croissant du nombre de véhicules au sein des foyers au cours des dernières décennies et les habitudes ayant pris le pas sur la raison, l'espace public est utilisé comme stationnement résidentiel, les garages privatifs étant bien souvent devenus, soit trop petits, soit le prolongement de nos habitations, ou encore la cave que nous n'avons pas.

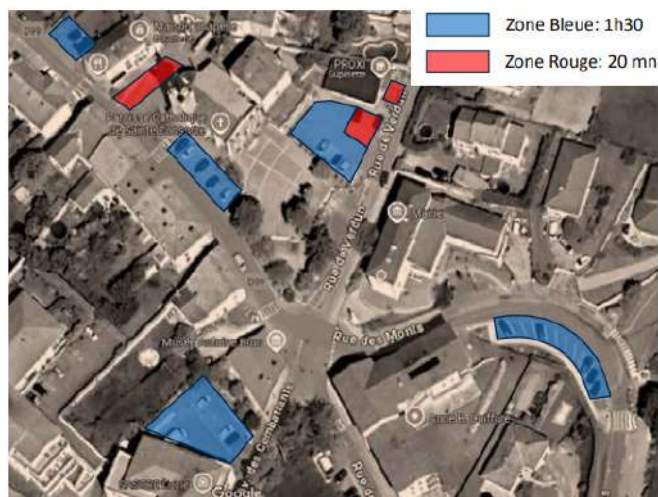
Or, au cœur de notre village, le stationnement public est nécessaire au fonctionnement normal et fluide des commerces, des services publics ou encore à l'accueil des visiteurs. Dès lors, afin que chacun prenne conscience de la nécessaire utilisation raisonnable de cet espace commun et partagé, la mise en place du stationnement réglementé a été décidée lors de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2024.

Ainsi, dans le centre du village, la durée du stationnement sera désormais limitée, comme cela est repris sur le plan ci-dessous :

- à 20 minutes en zone rouge, proche des commerces
- et à 1 heure 30 en zone bleue.

Ce dispositif sera applicable tous les jours de la semaine, de 8 heures à 19 heures, sauf dimanches et jours fériés.

L'objectif n'est pas la répression, mais bien la sensibilisation de tous au respect d'une utilisation raisonnable du stationnement public gratuit, afin de permettre à chacun de pouvoir se stationner, au gré de ses besoins, dans le centre du village.



Réglementation du stationnement applicable tous les jours de la semaine, de 8h à 16h, sauf dimanche et jours fériés.

VI-4. L'offre de transport en commun

Le train :

Les gares TER les plus proches de Sainte-Consoce sont Charbonnières-les-Bains et La Tour de Salvagny, toutes deux situées à 4 km, soit 7 minutes en voiture.

Les deux lignes de trains rejoignent Lyon Saint-Paul à l'Arbresle.

Le bus :

La commune est adhérente au réseau TCL de la Métropole de Lyon. Elle est desservie par 3 lignes de bus :

- La Ligne 72 connecte Sainte-Consoce à Gorge de Loup. Cette dernière dessert le centre bourg et le Quincieux.

- La Ligne 122 qui relie Dommartin à Vourles

- La ligne 147 : il s'agit d'une nouvelle ligne de bus mise en place à partir de janvier 2025 qui permet de relier Marcy-l'Étoile - Vaugneray et Gorges de Loup.

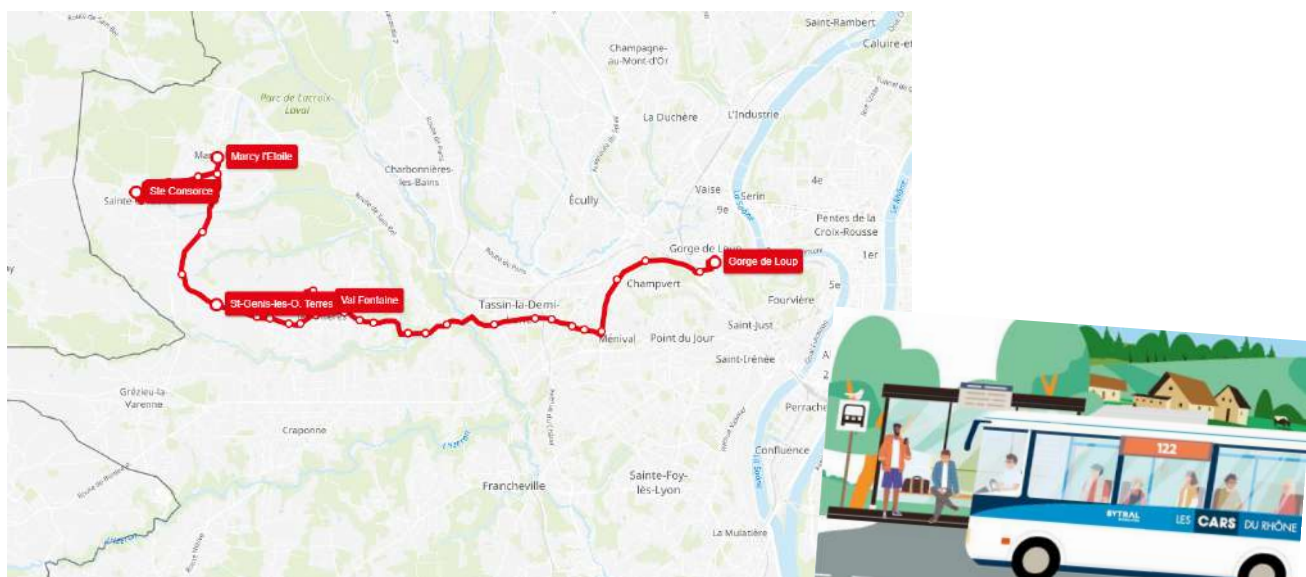


Figure 51 : Ligne 72 du réseau TCL

Lors des réunions de travail ou des réunions publiques, il a été précisé que les lignes qui desservent le territoire ne sont pas concurrentielles de la voiture et présentent un cadencement moindre. Des difficultés ont notamment été soulevées sur la ligne 72. Cette dernière est beaucoup plus cadencée à partir de la commune de St Genis-les-Ollières. Aussi, certains habitants peuvent se rendre en voitures sur les communes voisines bénéficiant d'une offre plus concurrentielle à la voiture.

S'ajoutent également des dessertes scolaires qui desservent les lycées et collèges :

- JD 363 : collège à Craponne (Jean Rostand)
- JD 358 : collège privé de Vaugneray
- JD 161 : lycée à Charbonnières

Les lycées Edouard Branly (Lyon 5) et St Joseph (Tassin) sont desservis via la ligne n°72.

Le PMIE

Une autre alternative aux déplacements en voiture est également en cours de développement avec le Plan de Mobilité Inter-Entreprise (PMIE). A l'heure actuelle, le plan regroupe 8 200 salariés.

Ses objectifs sont les suivants :

- Proposer une alternative aux déplacements automobiles pour les trajets quotidiens domicile-travail
- Améliorer l'accès des sites pour les vélos et les piétons
- Encourager l'utilisation de navettes et transports publics
- Inciter au covoiturage

Initialement signée en janvier 2017, une nouvelle convention a été signée en mars 2022 avec les partenaires initiaux et les CC des Vallons du Lyonnais et du Pays de l'Arbresle.

Qui sont les signataires et contributeurs, acteurs du PMIE ?



VI-5. Le réseau de déplacement actif

Développement des mobilités douces

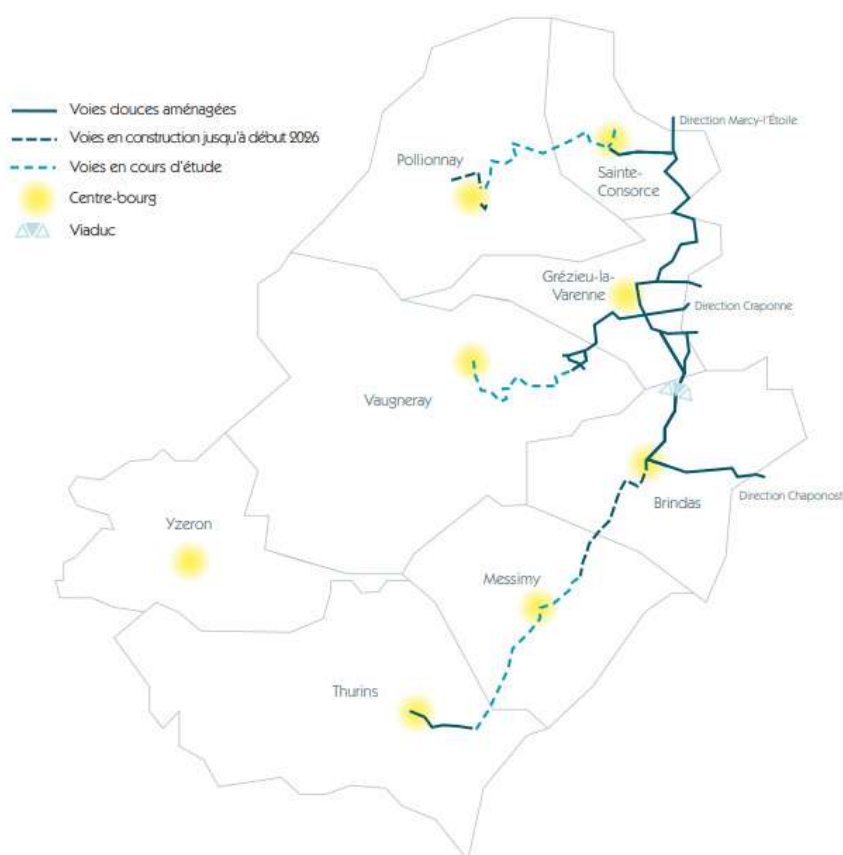
Suite à l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019, la CCVL est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). Aussi, elle devenue est compétente pour l'organisation des services de mobilité, hors transports en communs, gérés par Sytral Mobilités.

A travers 8 grandes orientations, la CCVL souhaite proposer de nouveaux services de mobilité. L'objectif est double: permettre à tous ses habitants de se déplacer sur le territoire, quelle que soit leur situation (géographique, économique, sociale, etc.), et proposer des solutions de déplacement plus écologiques. La CCVL vise ainsi l'atteinte des objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté au printemps 2022 à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL): réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports de 55% d'ici à 2050 et réduction de la part modale de la voiture au profit de celles des transports en commun, de la marche et du vélo.

Pour ce faire, un programme d'actions a été établi pour les 10 ans à venir (2023-2033). 4 actions sont prioritaires :

- Mobilités partagées: développer une ligne de covoiturage dynamique le long de la RD30 et les infrastructures pour l'autostop.
- Schéma cyclable : définir un schéma cyclable complémentaire
- Intermodalité: proposer des points d'intermodalité dans toutes les communes, regroupant notamment transports en commun et stationnements vélos sécurisés.
- Savoir-rouler à vélo: soutenir les communes dans le développement programmes de savoir-rouler à vélo dans les écoles

Les voies douces de la CCVL en 2025



Parmi les actions définies figure l'ambition de développer le réseau modes doux et notamment le réseau cyclable pour « faire du vélo une alternative à la voiture pour les déplacements de moins de 20 minutes ».

Le potentiel d'augmentation de la part modale du vélo sur la CCVL est conséquent. Seuls 0,8% des déplacements sont réalisés à vélo sur le territoire (la moyenne nationale est de 2,7%), loin de l'objectif d'atteindre 9% en 2025 comme fixé par le PCAET.

Il existe un fort potentiel de développement du vélo pour les trajets domicile-travail. La moitié des actifs du territoire travaille soit dans leur commune d'habitation, soit dans une autre commune de la CCVL, soit dans une autre commune limitrophe de la CCVL.

1 actif sur 2 réalise ainsi un trajet domicile-travail inférieur à 10km, réalisable à vélo.

Le potentiel de développement du vélo pour les autres motifs de déplacements (achats, loisirs, etc.) est également important puisque 90% de la population habite à moins de 10 minutes à vélo du centre-bourg de sa commune (par des infrastructures existantes, sécurisées ou non).

La CCVL est actuellement couverte par un schéma directeur cyclable. Ce dernier a vocation à être aménagé entièrement d'ici à 2028. Il constitue essentiellement un axe nord-sud facilitant les déplacements à vélo sur ces trajets les plus fréquentés. Il doit donc être complété pour permettre l'aménagement de nouvelles sections, en particulier les connexions aux territoires voisins et des branches complémentaires est-ouest, permettant de répondre aux nouveaux besoins de déplacement.

La commune de Ste Consorte est desservie la voie verte en direction de Grézieu-la-Varenne, avec une connexion prévue en direction du parc de Lacroix Lavalle. Cette voie permet d'améliorer les déplacements locaux mais aussi d'encourager les loisirs et la découverte du territoire à pied ou à vélo.

Des voies dédiées aux modes doux ont également été aménagées ou sont en cours de réalisation, particulièrement en direction de Marcy-l'Etoile (où se situe l'entreprise SANOFI) et de la zone d'activité économique de Clapeloup.

De nouvelles connexions sont en cours d'études en direction de Vaugneray.

Au-delà des voies douces ou voies vertes, la majorité des axes principaux et des rues principales de la commune sont équipées d'aménagements piétons.

Chemin de la Badelière



- Voies douces existantes
- - - Voies partagées
- - - Voies douces en projet

Figure 52 : Réseau de cheminement piétons sur la commune. Source : Verdi

Concernant le stationnement pour vélos, plusieurs arceaux sont installés à des points stratégiques tels que l'Église, la Rue de Verdun, le Musée Antoine Brun, la Rue des Monts, le City Stade, ainsi qu'à l'entrée et à l'intérieur du PAE Clapeloup et à Quincieux (rue des Monts).

Pour encourager les déplacements durables, le territoire propose également un service de location longue durée de vélos électriques (VÉLOUEST), à 50 €/mois pour 3 mois, permettant aux habitants et visiteurs de se déplacer plus facilement en mode écologique.



SYNTHESE MOBILITES ET DEPLACEMENTS

CHIFFRES CLES

- 3 routes départementales desservent la commune : la RD30 ; la RD123E et la RD 99
- Une forte dépendance du territoire à la voiture (82% des déplacements domicile-travail se font en voiture)
- Des modes de transports alternatifs :
 - Train > Gares TER les plus proches : Charbonnières-les- Bains (7 min en voiture; 4 km) et La Tour de Salvagny (7 min en voiture; 4 km) ;
 - Bus : plusieurs lignes desservent la commune (Ligne 72 (Ste Consorte- Gorge de Loup) > dessert le centre-bourg et le Quincieux ; Ligne 122 (depuis sept. 2024) > Dommartin- Vourles; Ligne 147 (à partir de janv. 2025) > Marcy- Vaugneray – Gorge de Loup) + des lignes scolaires permettant de rejoindre les collègues
- Présence d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE)
- 2 aires de covoiturage
- Une offre de stationnement conséquente mais des problématiques de parkings résidentiels : environ 200 places recensées dans le centre-bourg et 45 places sur Le Quincieux
- 2 bornes de recharge des véhicules électriques : Le Quincieux + PAE Clape Loup
- Plusieurs zones de stationnement vélos : arceaux + box sécurisés
- Une voie verte permettant de relier Grézieu-la-Varenne
- Plusieurs pistes cyclables et cheminements doux aménagés et en cours de développement ; notamment par la CCVL

ENJEUX

- **Renforcer les mobilités actives (piétons/vélos) pour les déplacements de proximité**

PARTIE 2 :

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



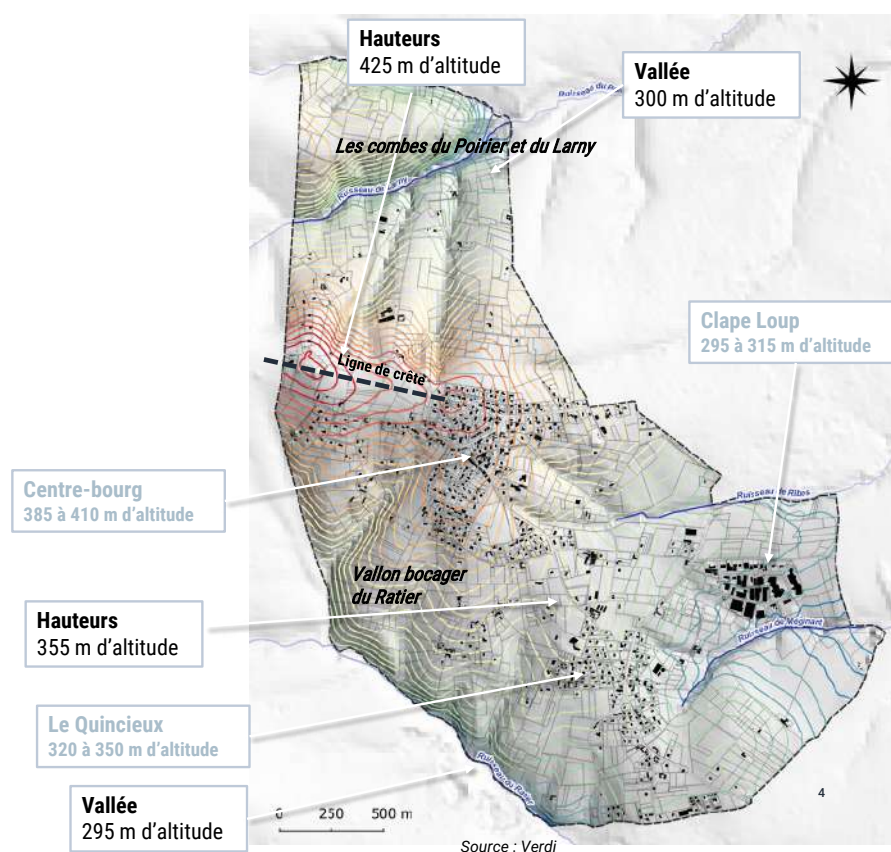
I- LE MILIEU PHYSIQUE

I-1. Relief

Le territoire de Sainte-Consorte se caractérise par un relief vallonné marqué, avec une variation d'altitude allant de 279 mètres au point le plus bas à 431 mètres au sommet le plus élevé. Cette topographie influence à la fois l'organisation urbaine et la perception du paysage.

Principales entités du relief :

- Centre-bourg : Situé entre 385 et 410 mètres d'altitude, il occupe une position dominante sur le territoire, offrant des vues dégagées sur les paysages environnants.
- Zone de Clape Loup : Située plus bas, entre 295 et 315 mètres, elle accueille principalement des activités économiques et bénéficie d'un relief plus doux.
- Vallées : La commune est traversée par plusieurs vallées de ruisseaux qui structurent le paysage et influencent les écoulements hydrauliques. Le fond des vallées atteint 295 mètres d'altitude en moyenne.
- Hauteurs : Certaines parties du territoire culminent à 425 mètres, offrant des panoramas remarquables sur le grand paysage et renforçant l'identité visuelle de la commune.
- Les vallées structurantes du territoire :
 - Vallée du Poirier : Située en limite Nord de la commune, elle marque la transition avec les espaces ruraux voisins.
 - Vallée de Larny : Également au Nord, elle façonne les paysages agricoles et naturels de cette partie du territoire.
 - Vallée du Ratier : En limite Sud-Ouest, elle contribue à la fragmentation du relief et offre des points de vue contrastés entre espaces ouverts et boisés.
 - Vallée de Ribes et vallée de Méginand : Au Sud, elles encadrent une grande partie du territoire communal et sont classées en Espace Naturel Sensible (ENS) en raison de leur richesse écologique et de leur rôle hydrologique.



Grâce à sa position en ligne de crête et à flanc de coteau, le bourg de Sainte-Consorte offre de nombreux points de vue dégagés sur le grand paysage. Ces ouvertures visuelles sont un élément fort de l'identité communale et participent à la qualité paysagère du territoire.

Figure 53 : Principales entités du relief

Source : Verdi

I-2. Occupation du sol

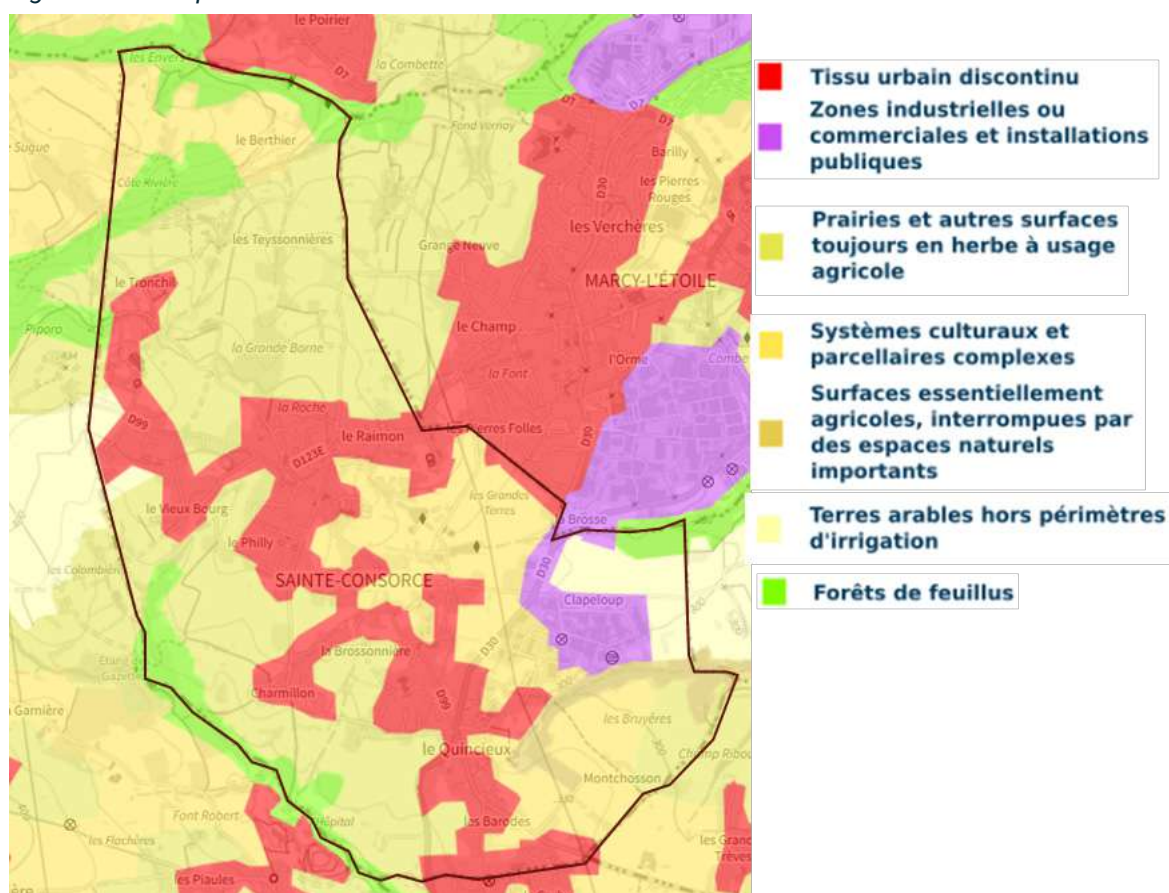
L'occupation du sol de Sainte-Consorte est largement dominée par les espaces agricoles, qui constituent l'essence même du paysage communal. Cependant, une part significative du territoire est artificialisée, reflétant le développement urbain et économique de la commune.

Répartition des usages du sol (source : Corine Land Cover) :

- **Espaces agricoles : 64 % du territoire**, principalement composés de grandes parcelles cultivées et de prairies destinées à l'élevage.
- **Espaces naturels et semi-naturels : 8 %**, incluant les boisements, les haies et les vallées classées en Espace Naturel Sensible (ENS).
- **Tissu urbain : 24 %**, regroupant les zones résidentielles, les infrastructures et les espaces publics du centre-bourg et des hameaux.
- **Zones industrielles et commerciales : 4 %**, concentrées principalement autour de la zone d'activités de Clape Loup.

Avec 30 % du territoire artificialisé, Sainte-Consorte connaît une emprise urbaine et économique significative qui transforme progressivement son paysage. L'enjeu pour la commune est de maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels, qui participent à son identité et à la qualité de vie de ses habitants.

Figure 54 : Occupation du sol de Sainte-Consorte selon Corine Land Cover



Source : Geoportail

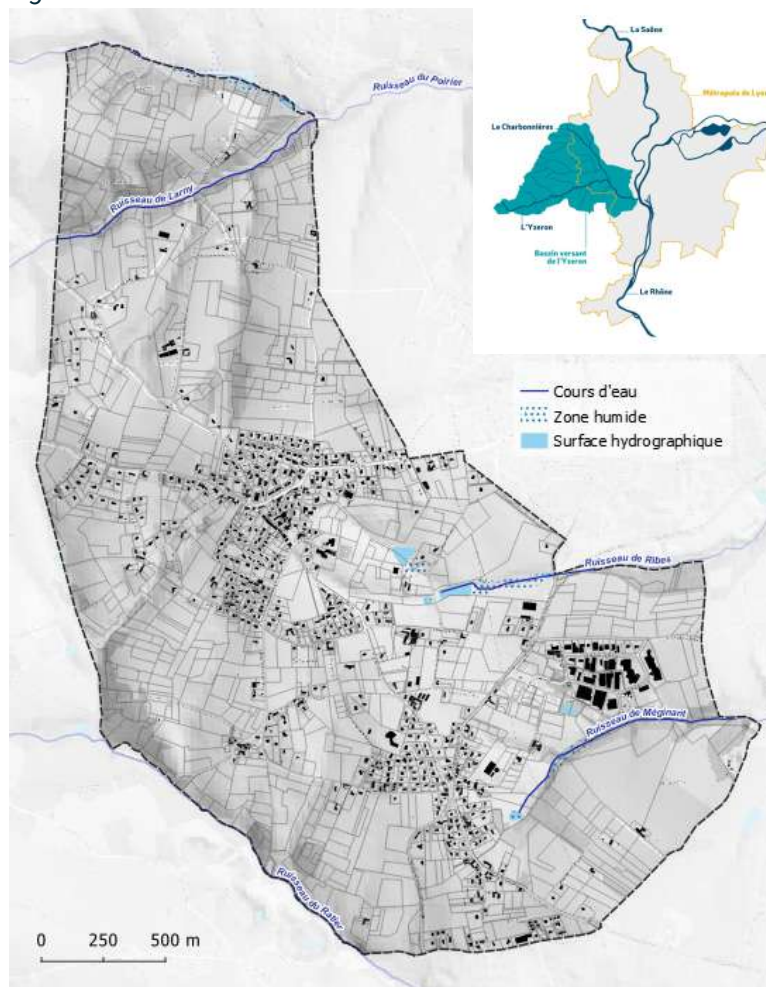
I-3. Réseau hydrographique

Sainte-Consorte appartient au **bassin versant de l'Yzeron**, un territoire caractérisé par la présence de plusieurs ruisseaux qui structurent le paysage communal et jouent un rôle clé dans la gestion des eaux.

Les principaux cours d'eau recensés :

- **Le Ruisseau du Poirier** : Situé au nord de la commune, il marque la limite communale et alimente le Ruisseau de Charbonnières, affluent de l'Yzeron.
- **Le Ruisseau de Larny** : Il traverse la partie nord du territoire, formant une vallée avant de rejoindre le Ruisseau du Poirier.
- **Les Ruisseaux de Ribes et de Méginand** : Prenant leur source directement à Sainte-Consorte, ces ruisseaux sont interconnectés, le Méginand alimentant le Ribes, qui lui-même se jette dans le Ruisseau du Ratier.
- **Le Ruisseau du Ratier** : Situé au sud-ouest de la commune, il constitue un des principaux affluents du Ruisseau de Charbonnières, qui alimente ensuite l'Yzeron.
- Une gestion encadrée par des dispositifs réglementaires

Figure 55 : Localisation des cours d'eau et des zones humides



Source : Verdi

La commune est couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et par le contrat de rivière du bassin de l'Yzeron, qui vise à préserver la qualité des cours d'eau et leur bon fonctionnement écologique.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un outil de planification qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que le maintien ou le retour au bon état des milieux aquatiques. Le SDAGE prend en compte les exigences fixées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, ainsi que les instructions et priorités nationales en matière de politique de l'eau.

Le SDAGE actuellement en vigueur, couvrant la période 2022-2027, a été adopté le 18 mars 2022. Il s'articule autour de neuf orientations fondamentales :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau ;
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux ;

- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

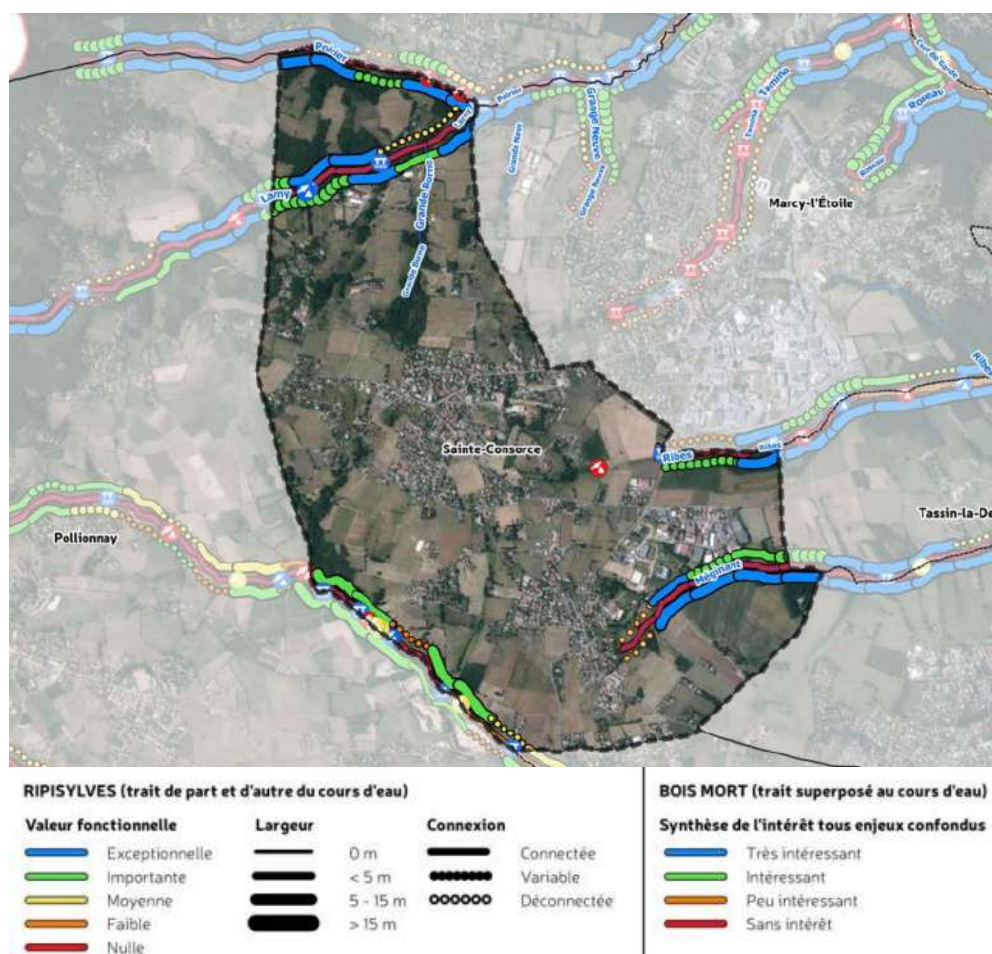
Un plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau a été établi pour la période 2024-2028 par le SAGYRC (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières). Ce plan repose sur un diagnostic détaillé, mettant en évidence plusieurs enjeux environnementaux :

- Problème d'ensablement du lit du ruisseau de Méginand, nécessitant des interventions pour limiter les apports sédimentaires.
- Présence de la Renouée du Japon, une espèce invasive identifiée sur le ruisseau du Ratier, menaçant la biodiversité locale et la stabilité des berges.
- Reconnaissance de la qualité écologique des ripisylves, essentielles à la préservation des habitats aquatiques et à la régulation du cycle de l'eau.

Le Plan de Gestion vient également définir une liste d'actions et d'interventions à l'échelle du bassin versant afin d'entretenir et de préserver les cours d'eau.

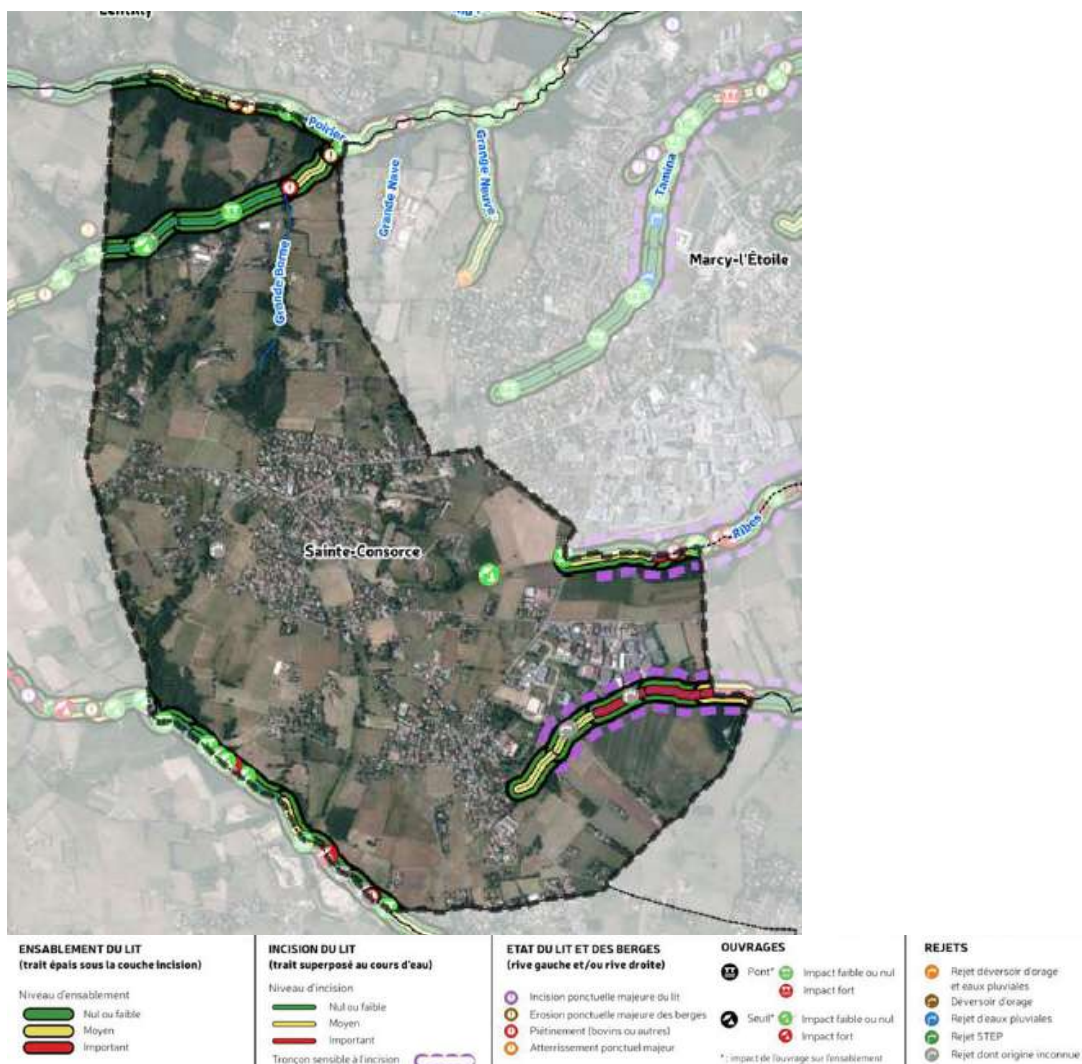
4 actions d'arraches et de fauchages ont été réalisées sur le territoire de Sainte-Consorte durant la période définie par le plan.

Figure 56 : Localisation des ripisylves et leurs valeurs fonctionnelles



Source : Plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron 2024-2028

Figure 57 : Érosion, incision et ensablement du lit et des berges



Source : Plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron 2024-2028

I-3.1 Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) – bassin versant de l'Yzeron / 2024-2028

Le bassin versant de l'Yzeron, auquel appartient Sainte-Consorte, est couvert par un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) 2024-2028 élaboré par le SAGYRC. Ce document présente les caractéristiques géographiques et hydrographiques du bassin, identifie les principaux enjeux liés à la gestion qualitative et quantitative de la ressource (eaux superficielles, souterraines, usages domestiques, agricoles et naturels) et décline un programme d'actions coordonné : adaptation au changement climatique, préservation des milieux aquatiques, gestion des eaux pluviales et usées, gouvernance locale, concertation et suivi des indicateurs de vulnérabilité du territoire.

Le PTGE vise à garantir un équilibre durable entre les différents usages de l'eau, la sécurité et la résilience du bassin face aux épisodes de sécheresse ou d'inondation, ainsi qu'à protéger la biodiversité aquatique et les fonctions naturelles des milieux.

Le document présente **5 grands objectifs pour la gestion de l'eau** :

- Développer l'infiltration des eaux pluviales
- Aménager les retenues collinaires et répondre aux besoins de l'agriculture
- Restituer les eaux claires et parasites aux milieux

- Poursuivre la sensibilisation aux pratiques écEAUnomes
- Étudier les assecs pour agir de manière ciblée

Figure 58 : Objectifs du PTGE du Bassin de l'Yzeron 2024-2028

Source : PTGE Bassin de l'Yzeron

I-3.2 Eaux souterraines

La commune de Sainte-Consorte est traversée par une masse d'eau souterraine appartenant au socle des Monts du Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais et Chalonnais, relevant du bassin versant de la Saône. Cette nappe phréatique joue un rôle crucial dans l'alimentation en eau et la préservation des écosystèmes locaux.

Selon les évaluations de 2021, la masse d'eau souterraine est classée en bon état quantitatif et chimique, et cet objectif de qualité a été atteint dès 2015.

Figure 59 : Etat qualitatif et quantitatif des masses d'eau du territoire

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de la masse d'eau	Objectif d'état quantitatif				Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Echéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Raison(s)	Objectif d'état	Echéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDG611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais BV Saône	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2015			Bon état	2015		
FRDG613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2015			Bon état	2015		
FRDG503	Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2015			Bon état	2015		
FRDG512	Formations variées bassin houiller stéphanois BV Rhône	Eau souterraine affleurante	Bon état	2015			Bon état	2015		

Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027

Dans le cadre du registre des zones protégées, des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour préserver la qualité des eaux souterraines, notamment en limitant la pollution par les nitrates d'origine agricole. Ces mesures s'inscrivent dans la Directive Nitrates, qui vise à protéger les ressources en eau contre la contamination par les fertilisants et les activités agricoles.

Figure 60 : Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027

Ces mesures participent à la préservation des nappes phréatiques et contribuent à une gestion durable des ressources en eau de la commune.

Un rapport relatif à la qualité de l'eau de l'Yzeron et de ses affluents, réalisé en 2010 par BURGEAP a montré que l'Yzeron a connu une amélioration de sa qualité, depuis une dizaine d'années, vis-à-vis des matières organiques et oxydables. En revanche, la situation sur les affluents est plus contrastée et particulièrement sur le paramètre des phosphates (origine domestique).

I-3.4 Alimentation en eau potable

La commune de Sainte-Consorte est desservie en eau potable par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL). Ce syndicat assure environ 45 % de l'alimentation en eau potable de l'Ouest Lyonnais et dessert plusieurs communes voisines comme Brignais, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Vaugneray ou Yzeron.

L'essentiel de la ressource provient de la nappe alluviale du Garon, qui couvre 74,5 % des volumes distribués par le SIDESOL. Un complément est assuré par le champ captant de Chasse-sur-Rhône/Ternay (nappe du Rhône), ainsi que par quelques sources locales à Yzeron, Courzieu et Vaugneray. Les réseaux du SIDESOL sont interconnectés avec d'autres syndicats afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement.

En 2021, la proportion d'eau provenant de la nappe du Garon s'élevait à 74,5 % et celle issue du Rhône à 22,5 %. L'eau distribuée sur le territoire du SIDESOL présente une bonne qualité sanitaire : les analyses mettent en avant un taux de conformité de 100 % en microbiologie et de près de 98 % pour les paramètres physico-chimiques.

La principale ressource en eau du territoire, la nappe du Garon, est toutefois particulièrement sensible à la pluviométrie et au changement climatique : le suivi montre qu'elle est exposée à un déficit quantitatif lors des périodes de sécheresse, malgré la mobilisation partielle de ressources extérieures. Une vigilance est donc requise, à l'échelle communale et intercommunale, concernant la préservation de cette ressource stratégique et le maintien de la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Figure 61 : Qualité de la ressource en eau potable

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97.8%	94.7%

Source : RPQS SIDESOL 2024

En 2024, Sainte-Consorte comptait 1 053 abonnés au service public de l'eau potable (1 050 domestiques, 3 industriels/médicaux). À l'échelle du SIDESOL, le nombre total d'abonnés continue d'augmenter et atteint 27 699 à la fin 2024, pour une population desservie de 61 085 habitants.

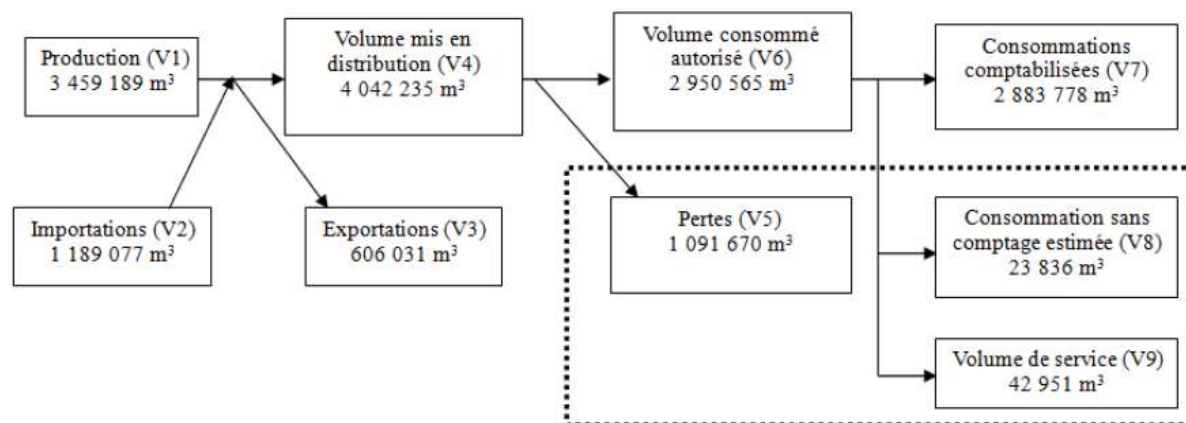
La consommation moyenne par abonné domestique à Sainte-Consorte suit la tendance à la baisse observée à l'échelle du syndicat, avec en 2024 :

- Consommation annuelle moyenne : 98,38 m³/abonné domestique
- Consommation moyenne tous abonnés confondus : 104,11 m³/abonné

Le service public fonctionne en régie intercommunale, avec un contrat d'affermage confié à SUEZ Eau France, couvrant la gestion et l'entretien du réseau, la distribution, la qualité et le suivi de la ressource. La production pour l'ensemble du SIDESOL a reposé en 2024 sur 3 459 189 m³ d'eau prélevée, principalement dans la nappe du Garon.

Ressource et implantation	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		11 304	24 472	116,49%
ZONE DE VOURLES	22 000m ³ /j	2 975 500	3 299 321	10,88%
SOURCES COURZIEU		48 176	91 471	89,87%
SOURCES YZERON		18 469	43 925	137,83%
Total		3 053 449	3 459 189	13,29%

Bilan des volumes mis en oeuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 :



I-3.5 Assainissement

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence assainissement est déléguée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY).

Ce dernier gère les eaux usées de 6 communes : Brindas, Grézieu-la-Varenne ; Pollionnay ; Sainte-Consorte ; Vaugneray et Izeron. Il représente 9 930 abonnés au 31/12/2024 dont 962 sur la commune de Ste Consorte.

954 551 m³ d'effluents ont été exportés durant l'exercice 2024.

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
BRINDAS	265 852	251 115	
GREZIEU LA VARENNE (dont Marcy l'Etoile)	257 333	259 644	
POLLIONNAY	82 887	92 383	
SAINTE-CONSORCE	116 325	124 151	
VAUGNERAY	233 227	227 258	
Total des volumes exportés	955 624	954 551	-0.11%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

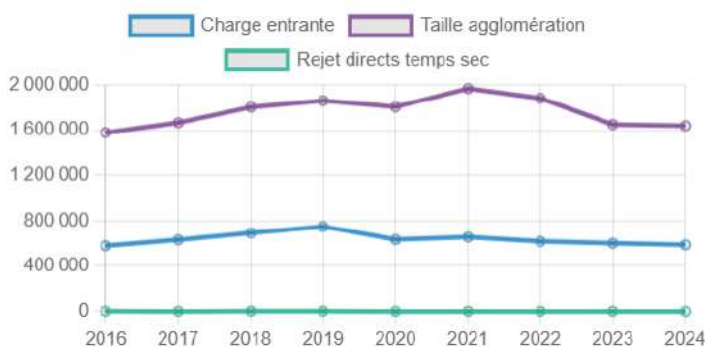
- 60,72 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 81,91 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 142,63 km (142,12 km au 31/12/2023).

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées :

- la STEU de Vaugneray - St Laurent de Vaux
- les STEU d'Yzeron

Les eaux usées collectées sur Sainte-Consorte sont acheminées vers la station d'épuration de Pierre-Bénite, une infrastructure intercommunale dimensionnée à 950 000 Équivalents-Habitants (EH), reposant sur le traitement par boues activées.

Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)



Source : Portail de l'assainissement

Données Clés 2024

Station de traitement des eaux usées de LYON - PIERRE BÉNITE

Charge maximale en entrée	587 019 EH
Capacité nominale	950 000 EH
Débit arrivant à la station	
Valeur moyenne	169 377 m ³ /j
Percentile95	271 010 m ³ /j
Débit de référence retenu	300 000 m ³ /j
Production de boues	11 739 TMS/an

Source : Portail de l'assainissement

I-3.6 Eaux pluviales

Le territoire de Sainte-Consorte, marqué par des sols peu perméables et un contexte d'urbanisation dynamique, est particulièrement sensible aux risques de ruissellement, d'inondation et de saturation des réseaux lors des épisodes pluvieux. Dans ce contexte, la commune accorde une attention particulière à la gestion des eaux pluviales, privilégiant la désimpermeabilisation des sols, l'innovation dans les techniques d'infiltration et la séparation des réseaux.

La commune de Ste Consorte est couverte par un zonage des eaux pluviales. Parallèlement à la révision du PLU ce dernier a été actualisé.

Le zonage pluvial est un outil de gestion des eaux pluviales, qui permet d'organiser les diverses actions à mener en vue de réduire le ruissellement d'eau de pluie, et donc la pollution qui s'accumule dans les eaux pluviales récupérées par les réseaux d'assainissement.

Le zonage pluvial qui s'inscrit dans un contexte de changements environnementaux (raréfaction de la ressource en eau, inondations...), répond à **3 objectifs principaux** :

- **Intégrer la problématique des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en respectant au maximum le cycle de l'eau.**
- **Améliorer la gestion des eaux pluviales.**
- **Encourager la gestion intégrée des eaux pluviales.**

La pluie infiltrée au plus près de là où elle tombe, dans des sols non artificialisés ou perméables, contient peu de pollution et ne contribue pas à saturer les réseaux d'assainissement.

Différents dispositifs et mesures peuvent être mis en oeuvre, comme :

- La conservation de surfaces non imperméabilisées pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales,
- L'obligation d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle,
- La détermination d'un seuil maximal d'imperméabilisation, ...

Le zonage pluvial a pour objet de cartographier ces mesures et ces dispositifs.

Ce dernier est annexé au PLU.



SYNTHESE MILIEU PHYSIQUE ET RESEAUX

CHIFFRES CLÉS

- Compétence assainissement déléguée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Izeron (SIAHVY) depuis le 1er janvier 2018
- Comme couverte par un zonage d'assainissement des eaux usées (juillet 2017)
- 9 855 abonnés au 31 décembre 2023
- Eaux usées gérées par la station d'épuration de Pierre-Bénite (convention avec la Métropole de Lyon)
- Eau potable gérée par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL)
- Ste Consoce est alimentée en eau potable via les captages du syndicat de l'Ouest Lyonnais « Les Félines » (Vourles) et « Les Ronzières » (Brignais) et par achat d'eau au Syndicat Mixte Rhône Sud
- Commune couverte par un zonage d'assainissement des eaux pluviales

ENJEUX

- **S'assurer de la bonne adéquation du projet avec les ressources naturelles et la capacité des réseaux**

II- LE MILIEU NATUREL



II-1. Protections environnementales

La commune de Sainte-Consorte bénéficie de plusieurs périmètres de protection environnementale, visant à préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Espaces protégés et zones naturelles

- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :
 - Prairies de Sainte-Consorte (Type 1) : écosystème spécifique abritant une flore et une faune locales d'intérêt.
 - Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents (Type 2) : réseau hydrographique essentiel à la biodiversité.

Réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRADDET

- Prairies de Sainte-Consorte
- Ruisseau de la Charbonnière
- Ruisseau du Ratier

Sites Natura 2000 à proximité

Bien que la commune ne possède pas de zone Natura 2000, plusieurs sites protégés se situent à proximité:

- Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage (13 km)
- La Dombes (habitats et oiseaux – 20 km)
- Plaine du Forez (oiseaux – 30 km)

Protection des espèces et des habitats

- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : aucune sur la commune, mais présence de deux ZICO à proximité :
 - La Dombes (16 km)
 - Plaine du Forez (28 km)

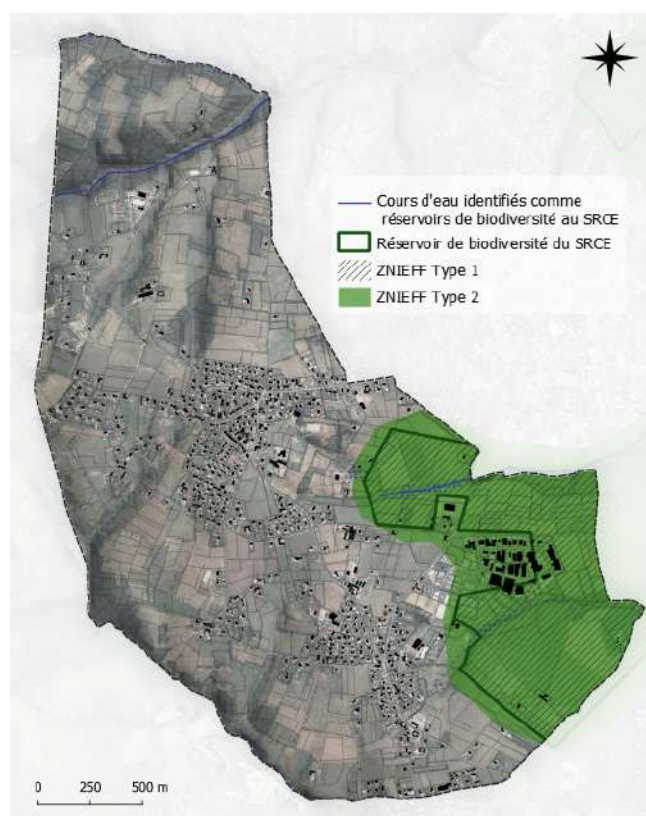
Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- Plateau de Méginand et Vallons, reconnu pour son importance écologique et paysagère.

Zones humides : plusieurs espaces identifiés sur le territoire, essentiels pour la régulation hydrique et la biodiversité.

- Autres protections environnementales
- Absence d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur la commune.
- Grâce à ces dispositifs de protection, Sainte-Consorte s'inscrit dans une démarche de préservation de son patrimoine naturel, tout en intégrant ces enjeux dans son développement territorial.

Figure 62 : Localisation des différents zones de protections biodiversité



Source : Verdi

II-1.1 La ZNIEFF des Prairies de Sainte-Consorte

La Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) des Prairies de Sainte-Consorte est un espace reconnu pour sa richesse écologique et la diversité des espèces qu'elle abrite.

La ZNIEFF des Prairies de Sainte-Consorte présente une forte connectivité écologique, jouant un rôle de corridor pour la faune et facilitant le déplacement des espèces, notamment entre les zones humides voisines et les boisements environnants.

Certaines espèces déterminantes recensées sont particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux et aux sources de dérangement (pollutions diffuses, bruit, fréquentation humaine).

Les prairies bénéficient de pratiques agricoles extensives (fauche tardive, limitation de l'apport d'engrais et de produits phytosanitaires) qui constituent des leviers à valoriser dans les documents d'urbanisme, en cohérence avec les recommandations des dispositifs environnementaux comme Natura 2000 ou la Trame verte et bleue.

Cette zone recense un total de 40 espèces déterminantes, dont :

- 27 espèces d'oiseaux
- 6 espèces de plantes terrestres
- 4 espèces de mammifères
- Espèces d'amphibiens et batraciens
- 1 espèce d'insecte

Les ZNIEFF permettent d'identifier des espèces dites « déterminantes », c'est-à-dire :

- Rares ou menacées, nécessitant une attention particulière pour leur conservation.
- Indicateurs de la qualité écologique du milieu.
- Patrimoniales, car leur présence confère une valeur écologique spécifique à la région.

Cette reconnaissance souligne l'importance de préserver ces prairies naturelles face aux pressions d'urbanisation et aux évolutions des pratiques agricoles, en favorisant une gestion durable de ces milieux sensibles.

Type d'espèces	Nombre d'espèces déterminantes
Total	40
Oiseaux	27
Plantes terrestres	6
Mammifères	4
Amphibiens, batraciens	2
Insectes	1

Noctule de Leisler



Lièvre d'Europe



Leste verdoyant



Triton crêté



Grenouille rousse



Œnanthe à feuilles de peucedan



Martin-pêcheur d'Europe



Busard des roseaux



Pic épeichette



Vanneau huppé



Frêne à feuilles étroites



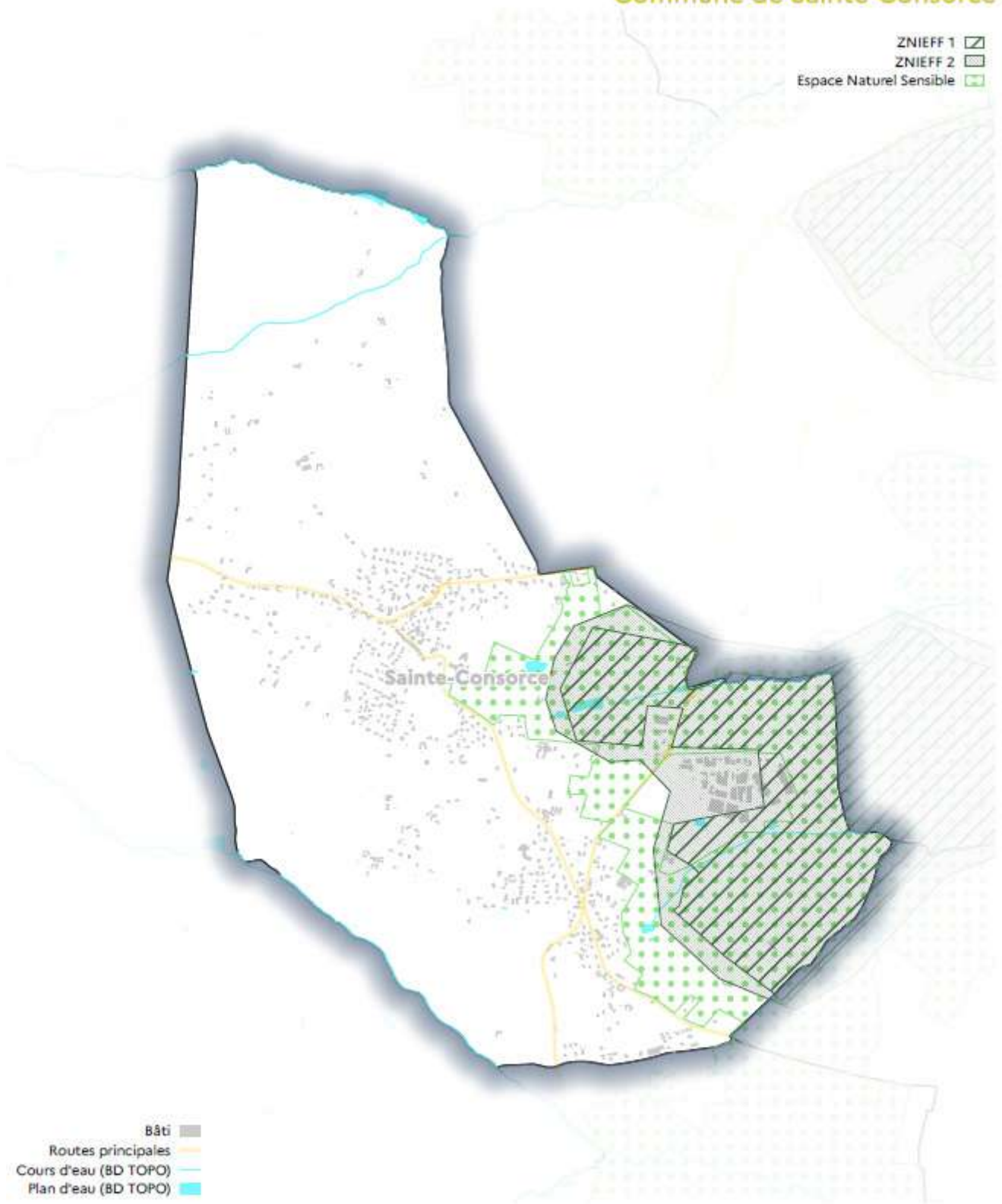
Ajonc Mineur









ZNIEFF 1 et 2 et ENS Commune de Sainte-Consoyce

- ZNIEFF 1 
- ZNIEFF 2 
- Espace Naturel Sensible 



- Bâti 
- Routes principales 
- Cours d'eau (BD TOPO) 
- Plan d'eau (BD TOPO) 

0 250 500 m

Sources : DDT 69, Département du Rhône, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Fond de carte : BDTOPO © - 2023, © IGN Paris, - Édité le : 10/06/2024 - Diffusion : libre

II-1.2 L'ENS du Plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier

L'ENS du Plateau de Méginand et des vallons environnants couvre 950 hectares, constituant un territoire d'une grande diversité paysagère et écologique.

L'ENS du Plateau de Méginand et des vallons environnants est reconnu pour son rôle de réservoir de biodiversité à l'échelle du territoire, accueillant de nombreuses espèces protégées, remarquables ou patrimoniales, qu'il s'agisse d'oiseaux nicheurs, de chiroptères, de reptiles, d'amphibiens ou d'insectes.

La mosaïque de milieux (prairies, haies, boisements, zones humides, ripisylves, mares agricoles) assure une forte résilience écologique, favorisant la circulation des espèces et la régulation des équilibres naturels (polycultures, corridors écologiques).

Plusieurs sentiers de randonnée et itinéraires de découverte traversent cet espace, le rendant attractif pour la mise en valeur du patrimoine naturel, la sensibilisation des habitants et le développement de pratiques douces de loisirs.

La gestion de l'ENS s'inscrit dans une démarche partenariale, associant collectivités, agriculteurs, associations locales et la Métropole de Lyon, à travers des contrats de gestion visant à promouvoir l'agroécologie, restaurer les continuités écologiques et limiter les pressions anthropiques (urbanisation, étalement des réseaux).

Caractéristiques du site :

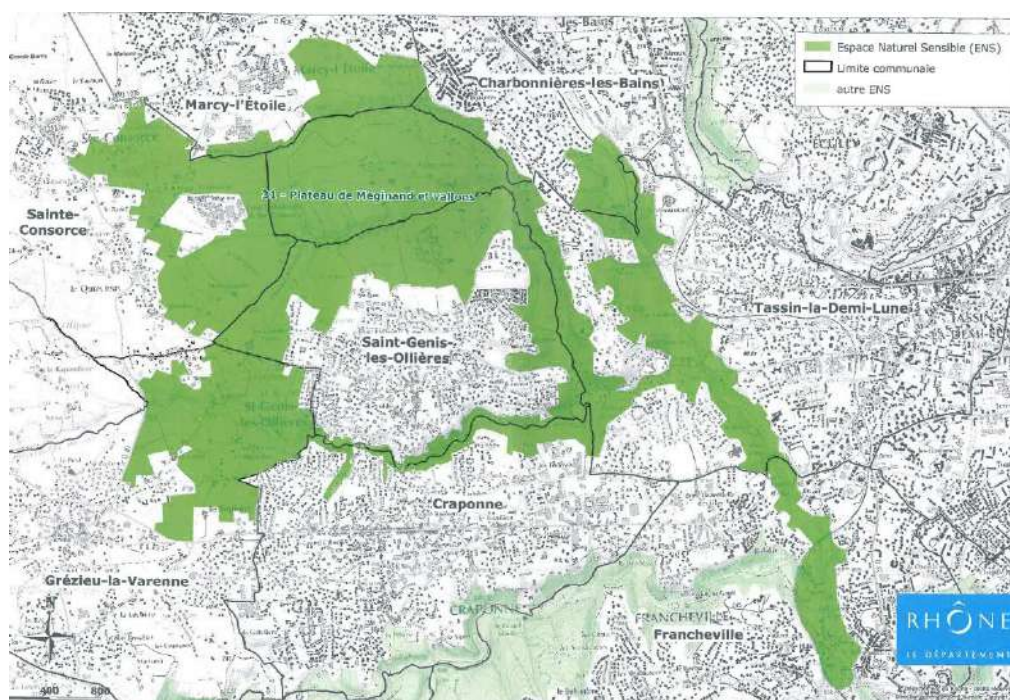
- Plateau agricole offrant des vues panoramiques sur les Monts du Lyonnais et l'agglomération lyonnaise.
- Vallons boisés profonds, parcourus par plusieurs cours d'eau, qui apportent une forte diversité écologique et paysagère.
- Paysage de bocage, mêlant prairies, haies et bosquets, qui favorise la biodiversité et la connectivité écologique.

Enjeux de préservation

- Maintenir les activités agricoles tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Protéger les vallons boisés et les ripisylves, essentielles pour la régulation hydrologique et la faune.
- Préserver la qualité des paysages en évitant la fragmentation des espaces naturels et l'urbanisation excessive.

Cet ENS constitue un espace clé pour la biodiversité locale et représente un patrimoine naturel et paysager à valoriser et protéger.

Figure 63 : Inventaire des espaces naturels sensibles



Source : Département du Rhône

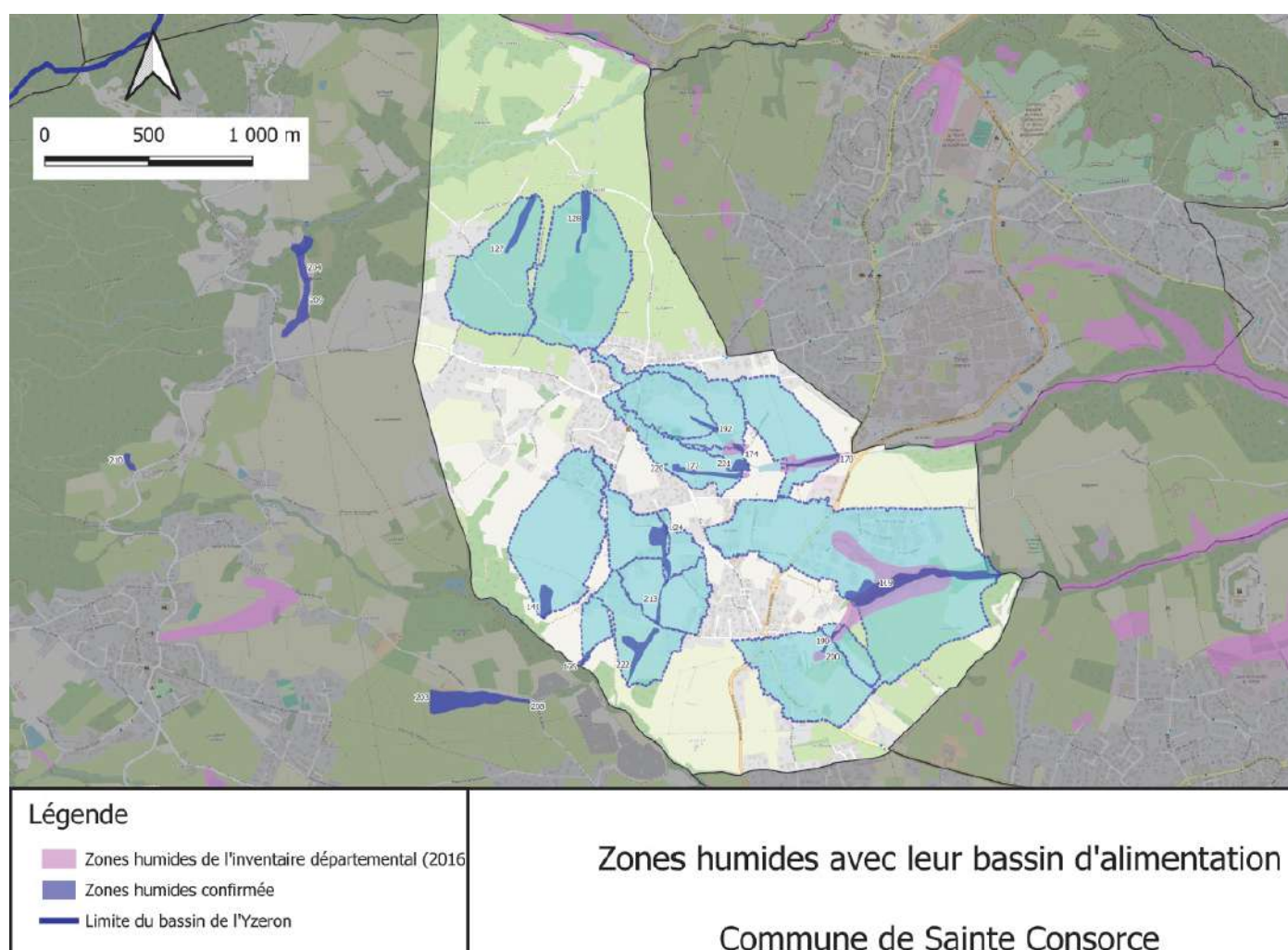
II-2. Zones humides

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une démarche actualisée d'identification et de délimitation des zones humides a été conduite par le Syndicat du bassin versant de l'Yzeron (SAGYRC). Cette étude récente s'inscrit dans la volonté d'actualiser et d'affiner la connaissance des milieux humides à l'échelle communale, en cohérence avec la réglementation et les enjeux environnementaux locaux.

Cette démarche a permis :

- De réaliser des inventaires de terrain, fondés sur des critères botaniques (végétation hygrophile), pédologiques (présence d'hydromorphie) et hydrologiques.
- De cartographier précisément les zones humides, en tenant compte de leur diversité : prairies humides, ripisylves, mares, secteurs inondables associés aux vallons boisés.
- D'identifier les fonctions écologiques essentielles : réservoirs de biodiversité, rôle dans la régulation des crues, épuration naturelle de l'eau, maintien de la qualité des paysages et du réseau hydrographique.
- D'intégrer ces nouvelles connaissances dans le projet de PLU, afin d'adapter la planification urbaine, de préserver les fonctionnalités naturelles et de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

Figure 64 : Localisation des zones humides et de leur bassin versant



Source : SAGYRC

L'étude conduite par le Syndicat du bassin versant de l'Yzeron lors de la révision du PLU a permis de comparer et de mettre en perspective les zones humides identifiées localement avec celles issues de l'inventaire départemental de 2016.

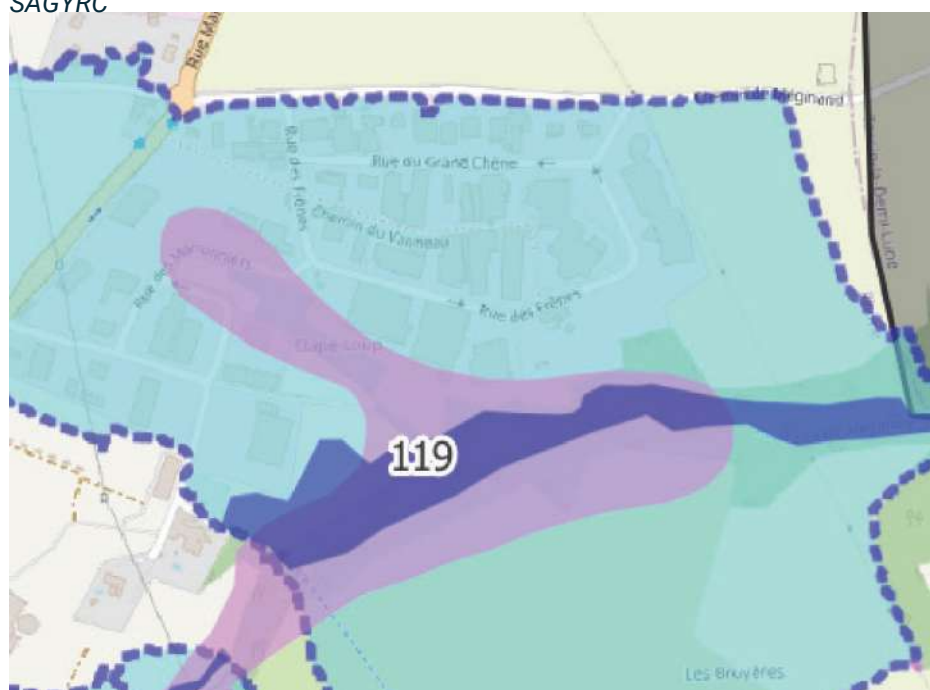
Il en ressort plusieurs différences significatives, notamment sur les périmètres des zones humides et donc leur étendue, ainsi des zones comme la ZI de Clape-Loup se retrouve moins impactée que précédemment par exemple.

La cartographie actualisée qui en résulte permet ainsi :

- Une meilleure prise en compte des véritables enjeux environnementaux sur la commune ;
- D'éviter des protections ou contraintes superflues là où les caractéristiques de zone humide ne sont plus avérées ;
- De garantir la préservation effective des milieux où leur rôle hydrologique et écologique est confirmé.

Cette démarche garantit ainsi une planification territoriale plus juste, en adéquation avec la réalité écologique de Sainte-Consorte et les exigences réglementaires.

Figure 65 : Différence entre les zones humides départementales et l'inventaire SAGYRC



- Zones humides de l'inventaire départemental (2016)
- Zones humides confirmée
- Limite du bassin de l'Yzeron

Source : SAGYRC

II-3. Espace de nature «ordinaire»

Malgré son développement urbain, la commune de Sainte-Consorte bénéficie d'un maillage d'espaces de nature « ordinaire », qui jouent un rôle crucial dans la biodiversité locale et l'amélioration du cadre de vie.

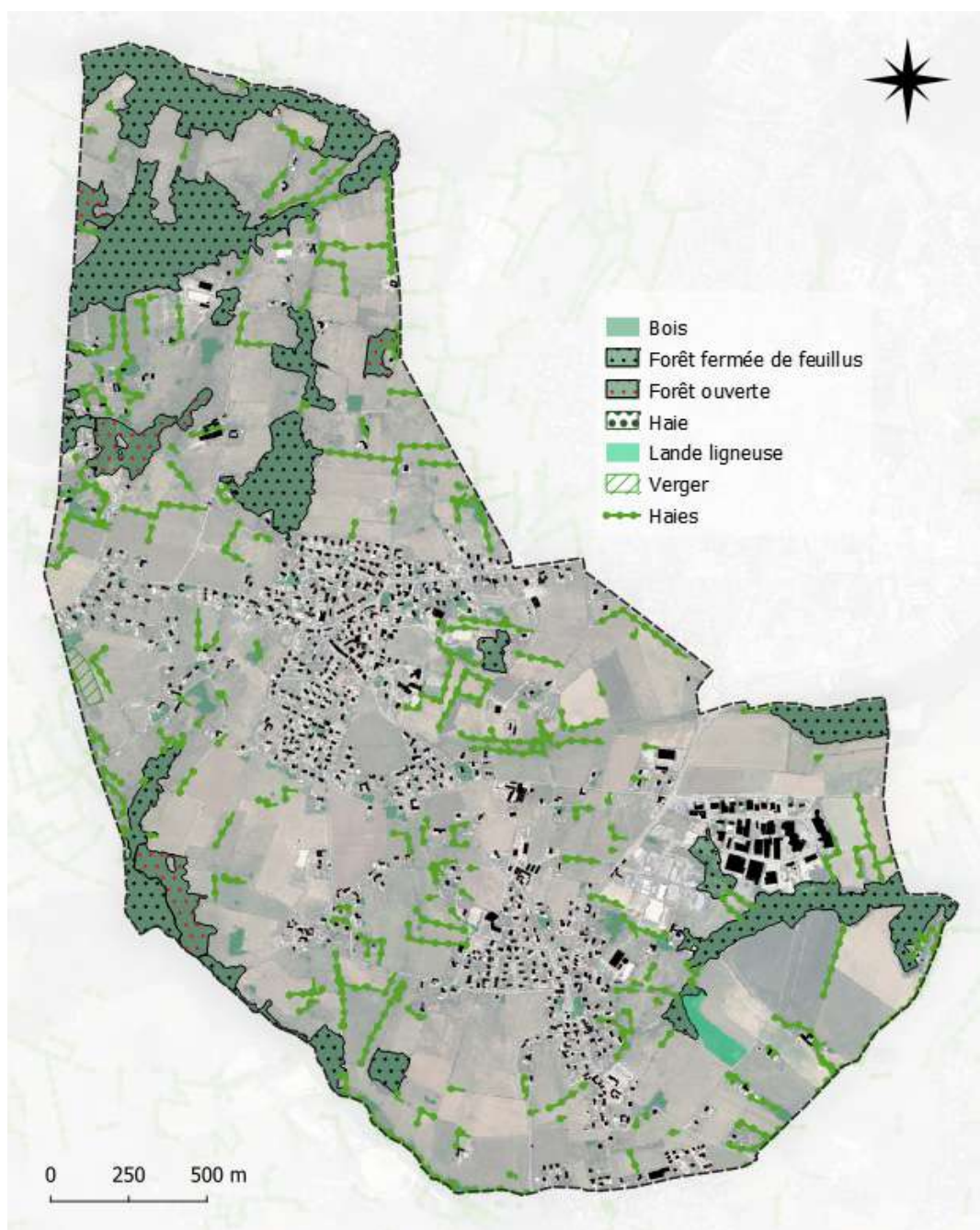
La commune compte 21 km de haies, 10 hectares de bois, 63 hectares de forêts de feuillus, 9 hectares de forêt ouverte, 2 hectares de lande et 1 hectare de verger.

Ces milieux participent à la régulation climatique en réduisant les îlots de chaleur urbains et contribuent à la qualité du cadre de vie en améliorant la qualité de l'air et des paysages. Ils constituent également des habitats pour la faune locale et assurent une continuité écologique. Leur rôle dans la gestion des eaux pluviales est aussi essentiel, favorisant l'infiltration et réduisant le ruissellement.

Enjeux d'aménagement et de préservation

L'intégration de ces espaces verts dans les documents d'urbanisme, notamment le PLU, est essentielle pour assurer leur conservation. Il s'agit de trouver un équilibre entre densification et préservation, en maintenant la nature au sein du tissu bâti. La gestion durable des haies et des boisements doit également être encouragée afin d'éviter leur disparition au profit de l'urbanisation.

Figure 66 : Localisation et répartition des type de végétation



Source : Verdi

II-4. Trame Verte et Bleue supra-communale

II-4.1 Le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe, à l'échelle régionale, les grands objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques, en cohérence avec la loi Grenelle et les « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (ONTVB).

Le SRADDET identifie :

- Des réservoirs de biodiversité majeurs (APPB, ENS, ZNIEFF, Natura 2000...)
- Des corridors écologiques régionaux, dits fuseaux ou axes, permettant le déplacement de la faune et de la flore
- La trame bleue, centrée sur les principaux cours d'eau, les zones humides et mares
- Des enjeux transversaux : lutte contre l'artificialisation et la fragmentation, restauration des interfaces naturelles/agricoles, contrôle de la pollution lumineuse, prise en compte des impacts du changement climatique

Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en 2019, rend ces grands principes opposables aux documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU), lesquels doivent être compatibles avec ses objectifs.

Figure 67 : Éléments de la trame verte et bleue identifiés par le SRADDET



Trame verte	Espaces perméables relais	Infrastructures	Obstacles	Autres informations
<ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Corridors linéaires Corridors surfaciques Cours d'eau de la trame bleue 	<ul style="list-style-type: none"> Zones humides (inventaires départementaux) Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes 	<ul style="list-style-type: none"> Nationales Départementales Voies ferrées Obstacles linéaires de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame verte 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles ponctuels de la trame bleue (ROE) Limites des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes Grands espaces agricoles

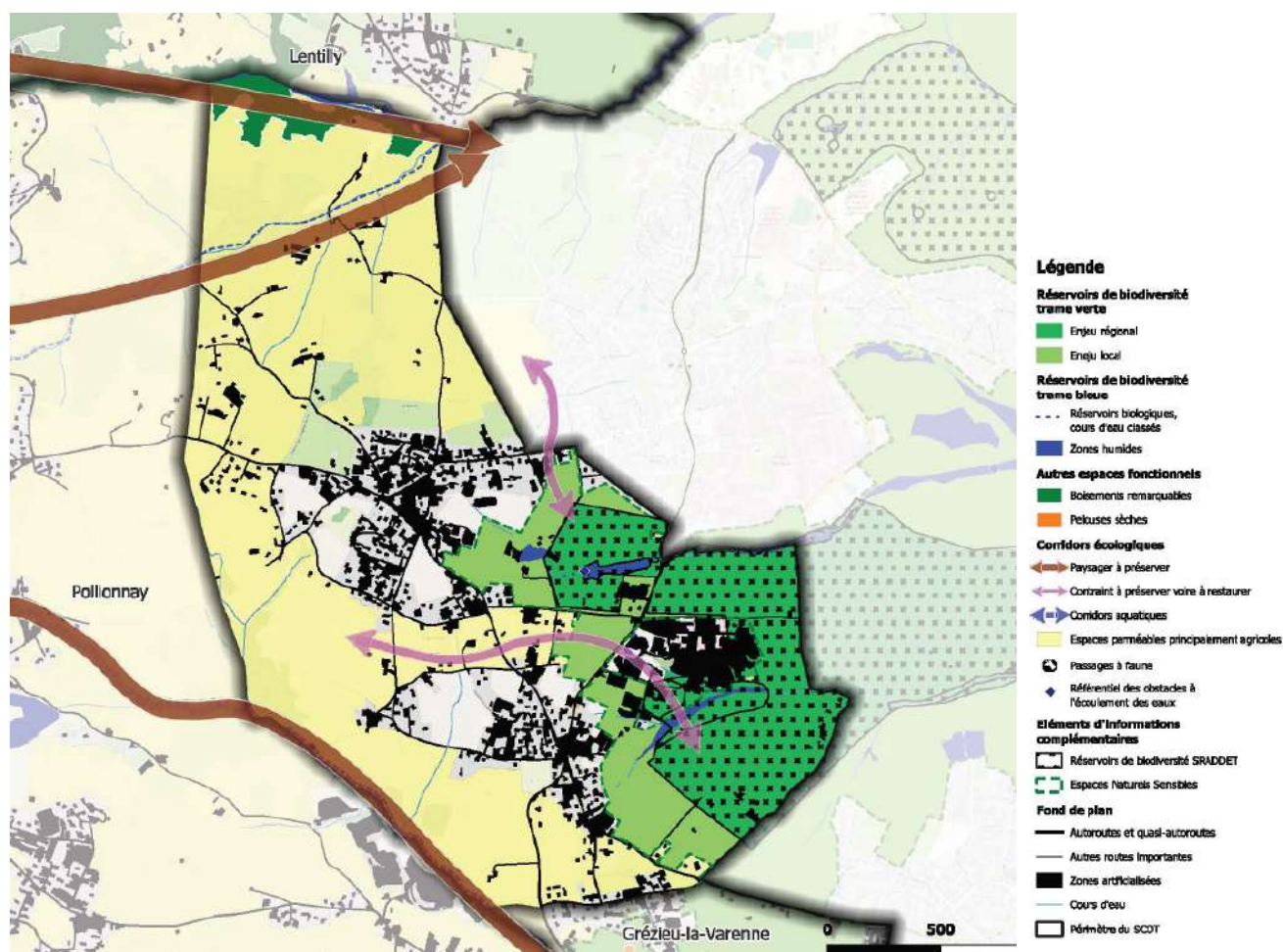
II-4.2 Le SCoT de l'Ouest Lyonnais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Lyonnais traduit localement les orientations du SRADDET en identifiant :

- Des réservoirs de biodiversité concrets (Prairies de Sainte-Consorte, espaces naturels remarquables, zones humides, ENS...)
- Les corridors principaux : vallées, ripisylves (Le Poirier, Larny, Ratier), plateaux, haies et coupures agricoles, ayant un rôle-clé dans la circulation des espèces
- Des coupures agro-paysagères à préserver, pour limiter le mitage urbain et maintenir la perméabilité du territoire, en particulier autour de la RD 30, entre Méginand et Ratier, vers Quincieux et les Bruyères
- Des secteurs sensibles en limite d'urbanisation (interface ville/nature), où la priorité est donnée au maintien de continuités écologiques et à la limitation de l'artificialisation

Le SCoT établit ainsi un cadre opérationnel pour la TVB, qui s'impose au PLU et guide la déclinaison des corridors et réservoirs à l'échelle communale.

Figure 68 : Les éléments de la TVB reportés sur Sainte-Consorte



Source : SCoT de l'Ouest Lyonnais

Sur Sainte-Consorte, la TVB du SCoT identifie :

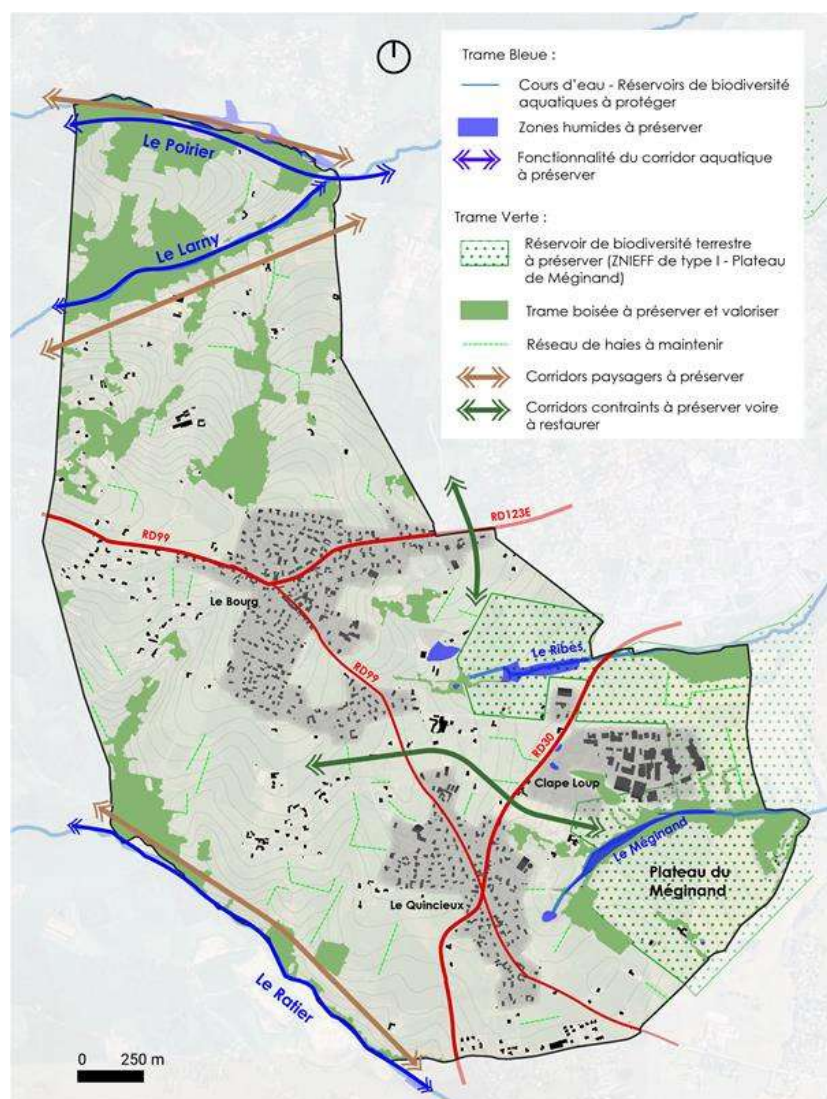
- un réservoir de biodiversité terrestre correspondant au plateau de Méginand (ZNIEFF de type I)
- des réservoirs de biodiversité aquatiques correspondant aux principaux cours d'eau
- 3 corridors écologiques paysagers correspondant aux principaux cours d'eau
- 2 corridors écologiques contraints.

II-4.3 TVB à l'échelle de Sainte-Consorte : enjeux et application locale

La commune de Sainte-Consorte traduit la Trame Verte et Bleue au plus près de ses réalités écologiques, en déclinant les orientations du SRADDET et du SCoT tout en prenant en compte la configuration de son territoire.

Les éléments structurants de la TVB communale se répartissent ainsi :

Figure 69 : Les éléments de la TVB reportés sur Sainte-Consorte



Source : Verdi

Trois corridors aquatiques majeurs

Le Poirier, le Larny et le Ratier, trois cours d'eau traversant le secteur communal, constituent chacun un corridor aquatique essentiel pour la circulation, l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces. Ils jouent également un rôle dans la régulation hydraulique locale et la connectivité des milieux humides.

Trois corridors paysagers associés

Le long de chacun de ces cours d'eau se développe un corridor paysager composé de haies, ripisylves, prairies humides et bocages. Ces éléments forment des axes majeurs de déplacement pour la faune terrestre (mammifères, batraciens, oiseaux...) et assurent la continuité écologique entre les réservoirs de biodiversité locaux.

Deux corridors contraints, garants de la cohérence écologique

Deux corridors contraints ont été identifiés pour relier la zone ZNIEFF des Prairies de Sainte-Consorte aux autres espaces naturels structurants de la commune. Ces passages sont essentiels pour maintenir les échanges biologiques, limiter les effets de fragmentation de l'habitat et garantir la résilience des populations d'espèces patrimoniales.

SYNTHESE MILIEU NATUREL



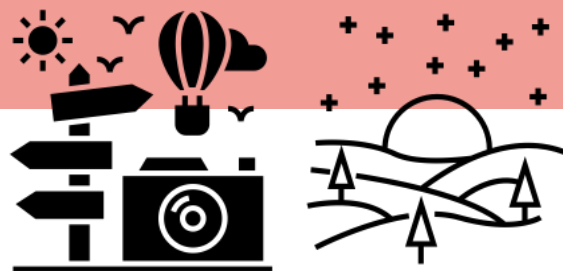
CHIFFRES CLÉS

- Une biodiversité reconnue par plusieurs périmètres naturalistes :
 - ZNIEFF de type I : « Prairies de Ste Consorte » ;
 - ZNIEFF de type II : « Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents » ;
 - ENS « Plateau de Méginand et Vallons »
 - Plusieurs zones humides
- Plusieurs réservoirs de biodiversité aquatiques identifiés par le SCoT ainsi qu'un réservoir de biodiversité terrestre (plateau de Méginand)
- 3 corridors paysagers et 2 corridors contraints identifiés par le SCoT

ENJEUX

- **Protéger les composantes de la Trame Verte et Bleue**

III- L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

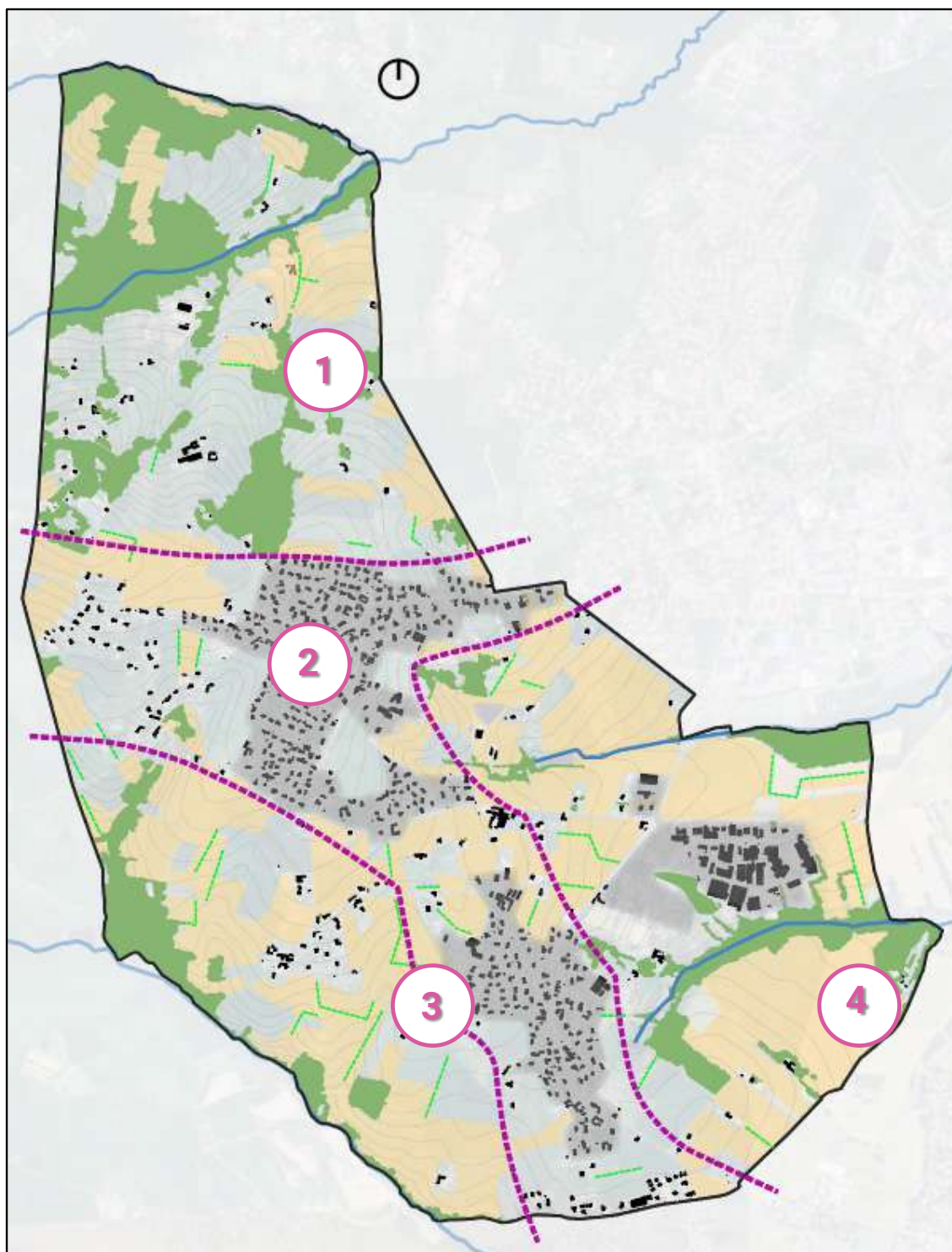


III-3. Introduction

Sainte-Consoce s'inscrit dans un cadre paysager diversifié, entre deux grandes unités paysagères : les Vallons du Nord-Ouest Lyonnais et l'Agglomération lyonnaise. Cette situation confère à la commune un caractère hybride, entre ruralité et influence urbaine.

À une échelle plus fine, quatre grandes entités paysagères se distinguent :

Figure 70 : Les grands ensembles paysagers de Sainte-Consoce



Source : Verdi

- **L'entité rurale au Nord** : un paysage marqué par des espaces agricoles et naturels, structurant l'identité de la commune.
- **L'entité urbaine** (centre-bourg & Le Quincieux) : un tissu bâti organisé autour des pôles de vie communaux, caractérisé par une densité plus marquée.
- **Le versant du Ratier à l'Ouest** : un relief plus affirmé, offrant des panoramas et jouant un rôle de transition paysagère.
- **Le plateau du Méginand à l'Est** : une zone d'altitude plus élevée, où l'ouverture du paysage se conjugue avec des espaces naturels et agricoles.

Enjeux paysagers et patrimoniaux :

- Préservation des points de vue remarquables : plusieurs belvédères et ouvertures visuelles jalonnent le territoire et participent à sa qualité paysagère.
- Un patrimoine discret mais identitaire : bien que la commune ne compte pas de monuments historiques, son réseau de petit patrimoine (croix de chemins, puits, Madone, etc.) contribue fortement à son identité et à sa mémoire collective.

Ces éléments structurent la perception du territoire et constituent des leviers pour une gestion paysagère respectueuse et adaptée aux dynamiques locales.

II-3. L'entité rurale du Nord

Au nord de Sainte-Consoce, le paysage présente un relief doucement vallonné sculpté par les vallées des ruisseaux du Larny et du Poirier. Ces cours d'eau structurent à la fois la lecture du territoire et l'organisation des espaces agricoles et naturels : ils créent des axes de fraîcheur, favorisent la biodiversité et participent à la hiérarchisation des parcelles.

L'occupation dominante est agricole, selon le RPG 2023 : grandes prairies, champs et pâtures s'entremêlent avec des linéaires végétaux répertoriés par l'IGN, conférant à ce secteur le statut de véritable « coupure verte » entre les espaces urbanisés et les milieux naturels du plateau.

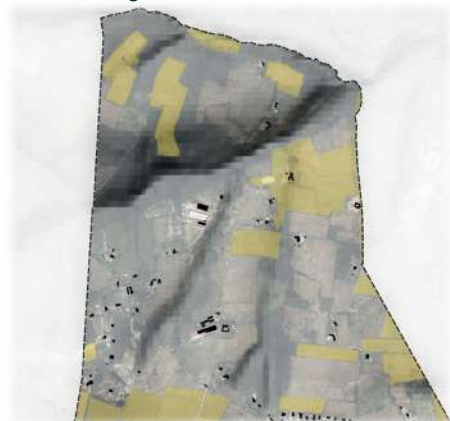
L'habitat résidentiel est peu dense et disséminé, marquant une nette transition paysagère et fonctionnelle avec le bourg plus compact. Cette dispersion du bâti accentue la sensation d'espace et l'harmonie visuelle du secteur.

La présence d'exploitations équestres contribue de façon marquante à l'identité du nord communal :

- Les bâtiments agricoles du chemin de la Grande Borne
- Les Écuries du Vallon, impasse du Tronchil

Ces structures témoignent de la vocation hippique affirmée du territoire, tout en maintenant des paysages ouverts, animés par la présence des chevaux.

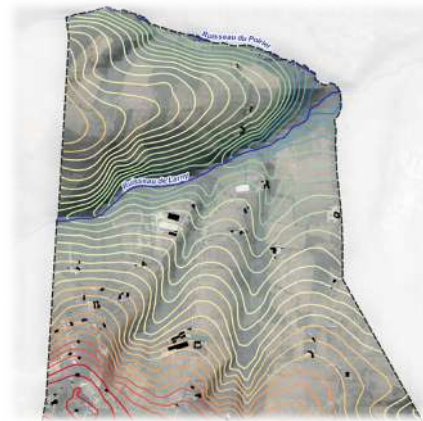
Parcelles agricoles au RPG 2023

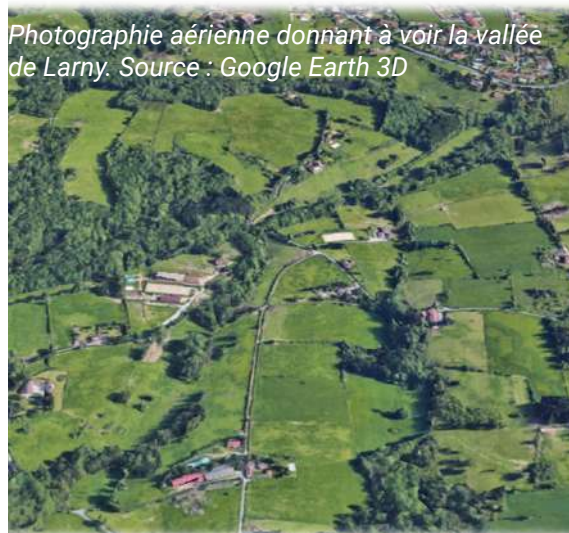


Zones de végétations IGN.



Relief sur le versant du Ratier.





Photographie aérienne donnant à voir la vallée de Larny. Source : Google Earth 3D

Bâtis agricoles chem. de la Grande Borne



Bâtis agricoles chem. de la Grande Borne



Écuries du Vallon, impasse du Tronchil



Écuries du Vallon, impasse du Tronchil



II-4. Le versant du ratier

Le secteur du Ratier est caractérisé par un relief vallonné prononcé qui confère au territoire une identité forte, lisible dès l'entrée sur la commune. Les grandes parcelles agricoles, alternant cultures et prairies, structurent les perspectives et offrent une mosaïque de couleurs et de textures au fil des saisons.

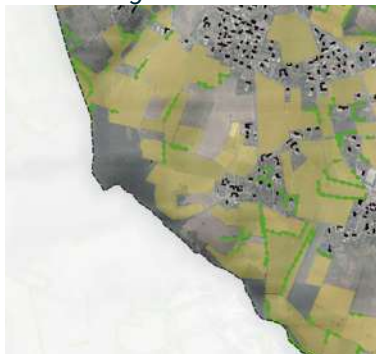
Ce paysage rural est ponctué de haies bocagères, véritables linéaments végétaux qui dessinent les limites des champs, servent d'abris à la faune, favorisent la biodiversité et participent à la trame paysagère locale. Ces éléments naturels renforcent l'effet de transition douce entre les espaces ouverts agricoles et les milieux plus boisés ou urbanisés.

Le versant accueille également plusieurs hameaux anciens, héritiers du passé agro-pastoral de Sainte-Consoce. Leur implantation respecte généralement la topographie : les bâtis épousent la pente, s'abritent du vent, évitant toute rupture avec le relief naturel ; cette intégration harmonieuse contribue à la qualité et à la cohérence du paysage communal.

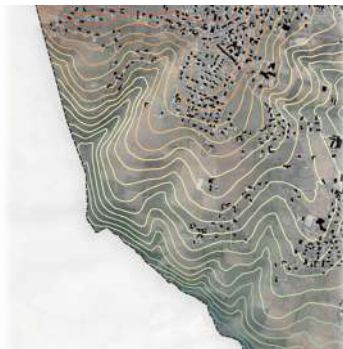
À proximité directe du versant, la carrière de Pollionnay s'impose comme un élément de rupture : ses volumes minéraux, l'étendue de son emprise, ses activités industrielles contrastent fortement avec le cadre rural environnant. Elle modifie les ambiances sonores et visuelles du secteur, constituant un marqueur paysager notable et une source de pression sur les perceptions et l'identité du Ratier.

Au final, le versant du Ratier s'affirme comme un espace de transition entre les grands paysages agricoles et les milieux naturels des vallons, articulant mémoire rurale, enjeux de biodiversité et enjeux d'évolution ou de préservation du cadre de vie face aux dynamiques anthropiques et industrielles.

Parcelles agricoles au RPG 2023



Relief sur le versant du Ratier.



Vue sur le versant du ratier et sur les cols de la Luère et de la Croix du ban depuis la route de Grézieux.





Charmillon Photographie aérienne 1965-2024. Source : Géoportail



Charmillon Photographie aérienne 1965-2024. Source : Géoportail



II-5. Le plateau de Meginant

Le plateau de Meginand est marqué par la présence des vallées du Ribes et du Meginand, qui façonnent un paysage vallonné et contrasté. Ces vallées, reconnues pour leur richesse écologique, sont classées en Espaces Naturels Sensibles (ENS) et participent à l'identité paysagère de la commune.

En contrebas du Quincieux, la zone d'activités de Clapeloup s'insère dans le paysage. Bien que cette zone économique soit un élément d'artificialisation, elle reste intégrée dans un contexte où les espaces agricoles et naturels conservent une forte présence.

Les grandes parcelles agricoles, caractéristiques du plateau, offrent des perspectives dégagées entre Sainte-Consorte et l'agglomération lyonnaise. Ce paysage ouvert permet d'apprécier des vues remarquables, notamment depuis la RD99 ou encore le chemin de Cache-Moule.

Le point le plus bas de la commune est marqué par une forte présence de l'élément aquatique, avec pas moins de huit zones humides identifiées :

- Prairie humide de Sainte-Consorte
- Prairie humide de la Brosse
- Mare de la Brosse
- Prairies humides de Clapeloup
- Zone humide de Clapeloup
- Mare des Bruyères
- Mare de Montchausson
- Mare du Quincieux

Ces zones jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, la gestion des eaux de ruissellement et l'équilibre écologique du territoire.

Le plateau de Meginand apparaît ainsi comme un territoire hybride, combinant relief marqué, espaces agricoles ouverts, activités économiques et zones humides d'intérêt écologique.





Photographie aérienne donnant à voir la vallée du Ratier. Source : Google Earth 3D

Parcelles agricoles au RPG 2023



Relief sur les vallées du Ribes et du Méginand



II-5. L'entité urbaine

Le tissu urbain de Sainte-Consorte s'organise autour du centre-bourg historique et du quartier du Quincieux, caractérisés par une prédominance de l'habitat individuel et une structuration claire

des voies. Ces deux secteurs regroupent l'essentiel des services publics, commerces et équipements de la commune, contribuant à la convivialité et au dynamisme de la vie locale.

Vue sur l'Agglomération lyonnaise depuis l'Avenue des Combattants et la rue des Monts



Vue sur les Monts du Lyonnais depuis le chemin de la Badelière et le chemin du Maure



Source : Verdi

Malgré une trame bâtie affirmée, l'entité urbaine préserve de larges ouvertures paysagères sur le territoire environnant. Les propriétés, souvent bien végétalisées, alternent avec des espaces verts, renforçant la qualité de vie résidentielle.

Les habitants et visiteurs bénéficient de vues marquantes, véritables marqueurs identitaires du village :
 Sur les Monts du Lyonnais depuis le chemin de la Badelière ou le chemin du Maure, offrant des perspectives vers les reliefs naturels de l'ouest,

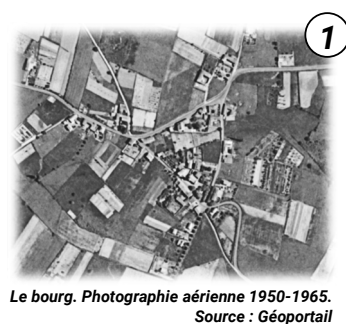
Sur l'agglomération lyonnaise depuis l'Avenue des Combattants et la rue des Monts, soulignant la position en belvédère de la commune et sa relation avec l'aire métropolitaine.

Ce dialogue entre bâti, jardins privés, espaces publics et grands paysages contribue à l'attractivité et au caractère équilibré de l'entité urbaine de Sainte-Consorce, tout en assurant une transition harmonieuse avec les secteurs ruraux et naturels avoisinants.

II-6. Analyse architecturale

II-6.1 Paysage urbain

L'organisation du paysage urbain de Sainte-Consorce repose sur la présence de deux enveloppes bâties principales alignées le long de la Route Départementale 99, axe structurant qui relie la commune à Lyon et à Pollionnay.



1
 Le bourg. Photographie aérienne 1950-1965.
 Source : Géoportail



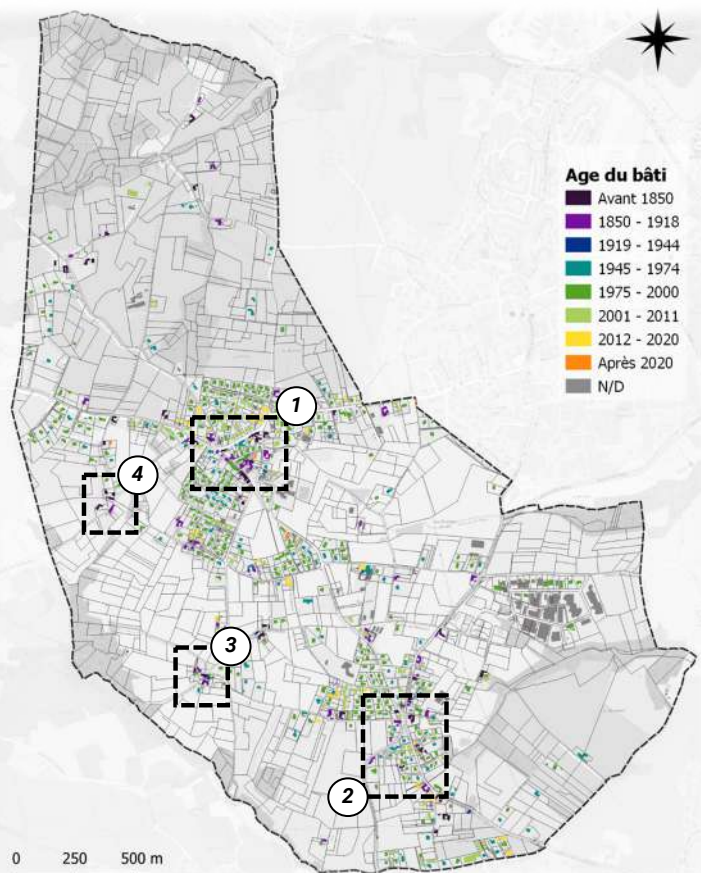
2
 Le Quincieux. Photographie aérienne 1950-1965.
 Source : Géoportail



3
 Charmillon. Photographie aérienne 1950-1965.
 Source : Géoportail



4
 Le vieux bourg. Photographie aérienne 1950-1965.
 Source : Géoportail



Source : Verdi

Le bourg historique constitue le cœur administratif, commercial et social de la commune. Il rassemble la majorité des équipements collectifs, les commerces de proximité et une partie du patrimoine architectural traditionnel, offrant un cadre de vie animé et central.

Le quartier du Quincieux, à vocation principalement résidentielle, présente une urbanisation plus diffuse avec de nombreuses habitations individuelles, des jardins privatifs et une atmosphère paisible en retrait du cœur villageois.

Autour de ces deux pôles urbains principaux, plusieurs hameaux anciens (Charmillon, Le Tronchil, Le Garby) parsèment la commune. Ils témoignent du passé rural et structurant de Sainte-Consorce et participent à l'identité paysagère, grâce à la présence de bâtisses en pierre, de petits chemins historiques et d'ensembles bâtis à l'insertion soignée dans le relief.

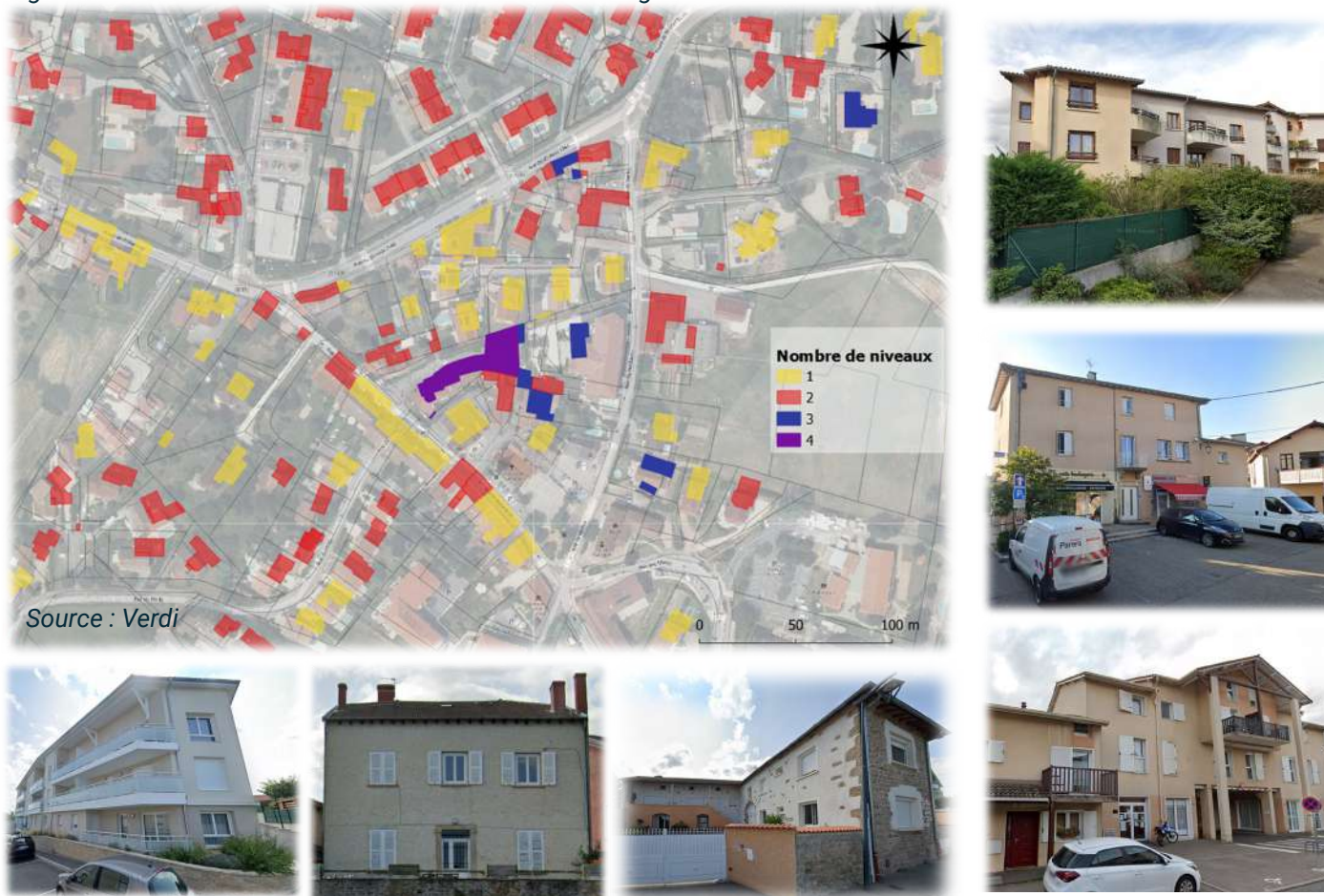
La zone d'activités de Clape-Loup, implantée en contrebas du Quincieux, apporte une dimension économique essentielle à la commune. Sa localisation, à l'écart des secteurs résidentiels, limite les nuisances tout en constituant un repère dans la composition paysagère locale.

En complément, le territoire communal compte également de nombreux bâtiments isolés – maisons, fermes, installations agricoles et équestres – dispersés au sein des espaces ouverts. Leur implantation, souvent héritée d'une structuration traditionnelle du paysage, renforce le lien entre bâti, activité agricole et milieux naturels.

II-6.4 Le centre-bourg

Le cœur de bourg de Sainte-Consorce se distingue par une densité urbaine marquée et une implantation légèrement surélevée par rapport aux autres secteurs résidentiels, ce qui lui confère un statut central et dominant dans le paysage communal.

Figure 71 : Nombre de niveaux du bâti dans le centre-village



La morphologie urbaine présente :

Un tissu bâti en ordre continu, avec des constructions souvent alignées au droit de la voirie, générant un effet de rue prononcé et une ambiance de village structuré.

Des variations de hauteur, avec des bâtiments de 2 à 3 niveaux qui ponctuent le centre-bourg et accentuent la sensation d'intensité urbaine, tout en créant une transition douce vers les secteurs pavillonnaires périphériques.

On y retrouve une diversité de typologies architecturales :

Alternance entre maisons de ville mitoyennes, petits immeubles collectifs et bâtisses plus anciennes, Présence de constructions contemporaines intégrées au fil du temps, offrant une mixité intéressante entre tradition architecturale et évolution du village.

L'esthétique du bourg est assurée par :

L'harmonie des matériaux et des couleurs : toitures à deux pans en tuiles rouges, façades claires aux teintes beiges ou rosées, menuiseries discrètes – autant d'éléments qui participent à l'unité visuelle du centre et s'inscrivent dans les références locales.

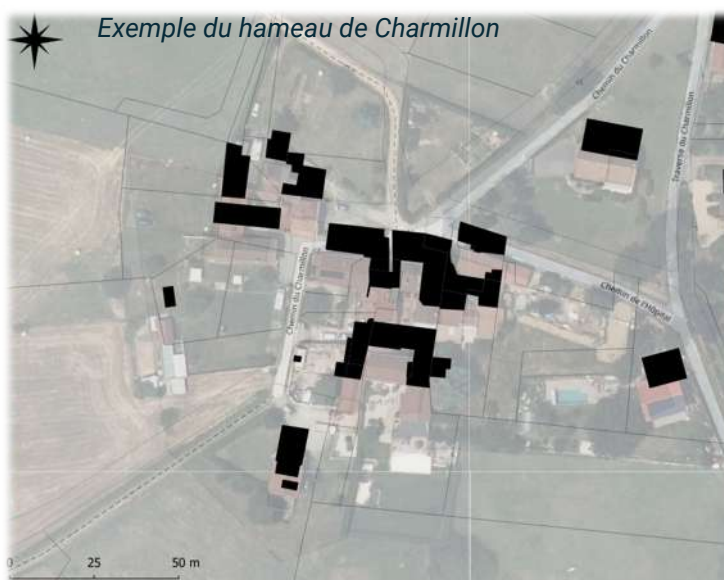
Le respect des codes architecturaux traditionnels, tout en permettant des interventions contemporaines mesurées, témoignant du dynamisme et de l'adaptation du bourg au fil du temps.

Cette configuration confère au cœur de Sainte-Consorte une identité villageoise forte, lisible dès l'entrée et immédiatement reconnaissable, valorisant à la fois son patrimoine bâti et la qualité de son cadre de vie.

II-6.5 Les hameaux

Les hameaux de Sainte-Consorte se caractérisent par une prédominance de maisons de ville, souvent accolées les unes aux autres, créant un tissu urbain dense mais convivial. Cette configuration urbaine est renforcée par la présence de murets, souvent en pierre et parfois dotés de pignons, qui délimitent les parcelles et ajoutent un cachet traditionnel aux bâtiments. Les haies végétales, également présentes, jouent un rôle de séparation discrète tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage environnant, accentuant l'aspect naturel du cadre de vie.

Les toitures, typiquement à deux pans et recouvertes de tuiles rouges, sont une caractéristique emblématique de l'architecture locale. Ces toitures contribuent à l'uniformité du bâti tout en apportant une chaleur visuelle, créant une continuité esthétique dans le paysage. Cette combinaison de matériaux et de formes donne aux hameaux de Sainte-Consorte une identité forte, mêlant tradition et simplicité, tout en s'intégrant parfaitement dans le cadre naturel environnant.



Exemple du hameau de vieux bourg



II-6.6 Les extensions pavillonnaires

À partir des années 1970, Sainte-Consorce a connu un développement soutenu de ses lotissements, marquant la transformation progressive de secteurs ruraux en quartiers résidentiels.

1



Allée Henri Joly. Photographie aérienne
Source : Géoportail



Age du bâti

- Avant 1850
- 1850 - 1918
- 1919 - 1944
- 1945 - 1974
- 1975 - 2000
- 2001 - 2011
- 2012 - 2020
- Après 2020
- N/D

2



Chem. De l'Hôpital.
Photographie aérienne
Source : Géoportail

3

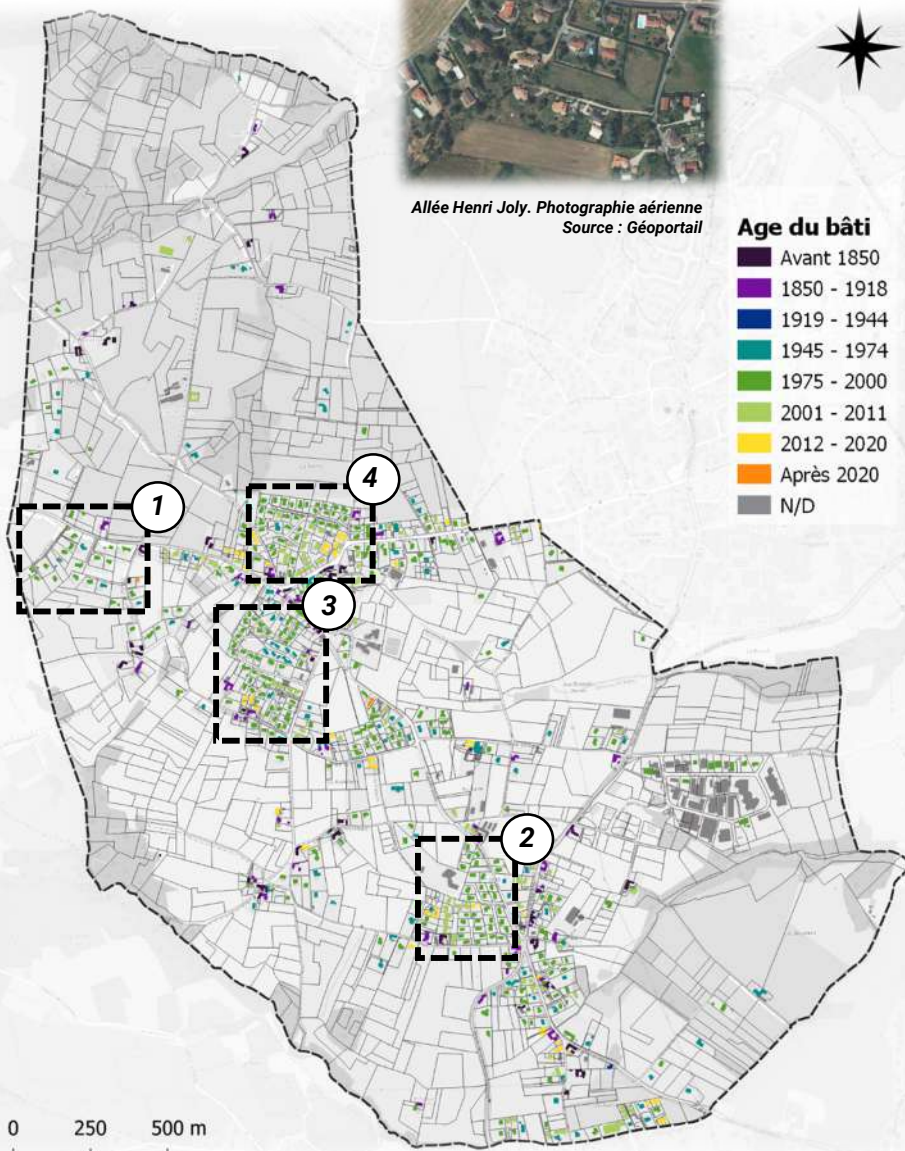


Avenue des Combattants
Photographie aérienne
Source : Géoportail

4



Rue de la Roche.
Photographie aérienne
Source : Géoportail



Ces extensions pavillonnaires se caractérisent par une organisation régulière des parcelles, une dominante de maisons individuelles ou groupées de type R+1+C (rez-de-chaussée, un étage, combles), offrant à la fois confort moderne et homogénéité architecturale.

Les rues sont généralement larges et calmes, ponctuées de jardins privatifs qui insèrent verdure et ouverture dans le tissu urbain.

Les toitures à deux pans en tuiles rouges, signe architectural régional, assurent la continuité esthétique avec le village ancien et les hameaux ; elles participent à l'identité locale tout en permettant une bonne intégration paysagère.

Ces quartiers, en périphérie immédiate du bourg, jouent aujourd'hui un rôle important dans la structuration urbaine de la commune :

Ils offrent une transition douce entre le centre et les espaces agricoles,

Ils participent à la dynamique démographique et à l'accueil de nouvelles populations,

Ils posent également la question de la qualité urbaine, de la maîtrise de l'étalement et de l'articulation future avec les espaces naturels environnants.

Figure 72 : Age bâti dans le centre-village



II-6.7 La zone économique

La zone économique de Sainte-Consorce se caractérise par une **morphologie hétéroclite**. Les bâtiments présents dans cette zone sont principalement de type «boîte à chaussures», souvent implantés sur de grandes parcelles.

Les toitures peuvent être en tuiles ou plates, et varient en fonction de l'âge et de la nature des constructions.

La zone se divise en deux parties : une partie Nord-Est, plus ancienne, et une partie Sud, qui a bénéficié récemment d'un aménagement porté par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL). Cette dernière partie a été traitée avec une attention particulière sur les aspects paysagers et architecturaux, intégrant des voies douces et un système de gestion des eaux pluviales.

Un enjeu majeur pour la zone réside dans la valorisation et la restructuration de la partie ancienne, afin d'harmoniser l'ensemble du territoire tout en conservant l'identité de cette zone économique.

Figure 73 : ZAE de Clapeloup



II-7. Analyse patrimoniale

II-6.1 Paysage urbain

L'analyse patrimoniale de Sainte-Consrce met en valeur la diversité et la richesse du patrimoine bâti et naturel présent sur la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur recense 29 éléments bâtis remarquables : il s'agit souvent d'ensembles anciens – fermes, maisons de ville, bâtis ruraux – qui témoignent de l'histoire locale et de l'évolution architecturale du territoire.

À côté de ces édifices, le petit patrimoine de proximité occupe une place importante dans l'identité communale. On retrouve des croix de chemin caractéristiques, telle que celle du croisement entre le chemin du Lardelier et la route de Pillionnay, La statue de Sainte-Consrce, véritable repère symbolique, contribue à la mémoire collective.

Ensemble identifié, chemin de la Grande Borne



Ensemble identifié, Route de Pillionnay



Ensemble identifié, Rue des Monts



Ensemble identifié, Chemin de la Badelière



Croix au croisement entre chemin du Lardelier et route de Pillionnay



Croix du Massenot au croisement entre la rue de Verdun et la route de Marcy



Croix, hameau de Charmillon



Arbre remarquable



Arbre remarquable



Statue de Sainte Consrce



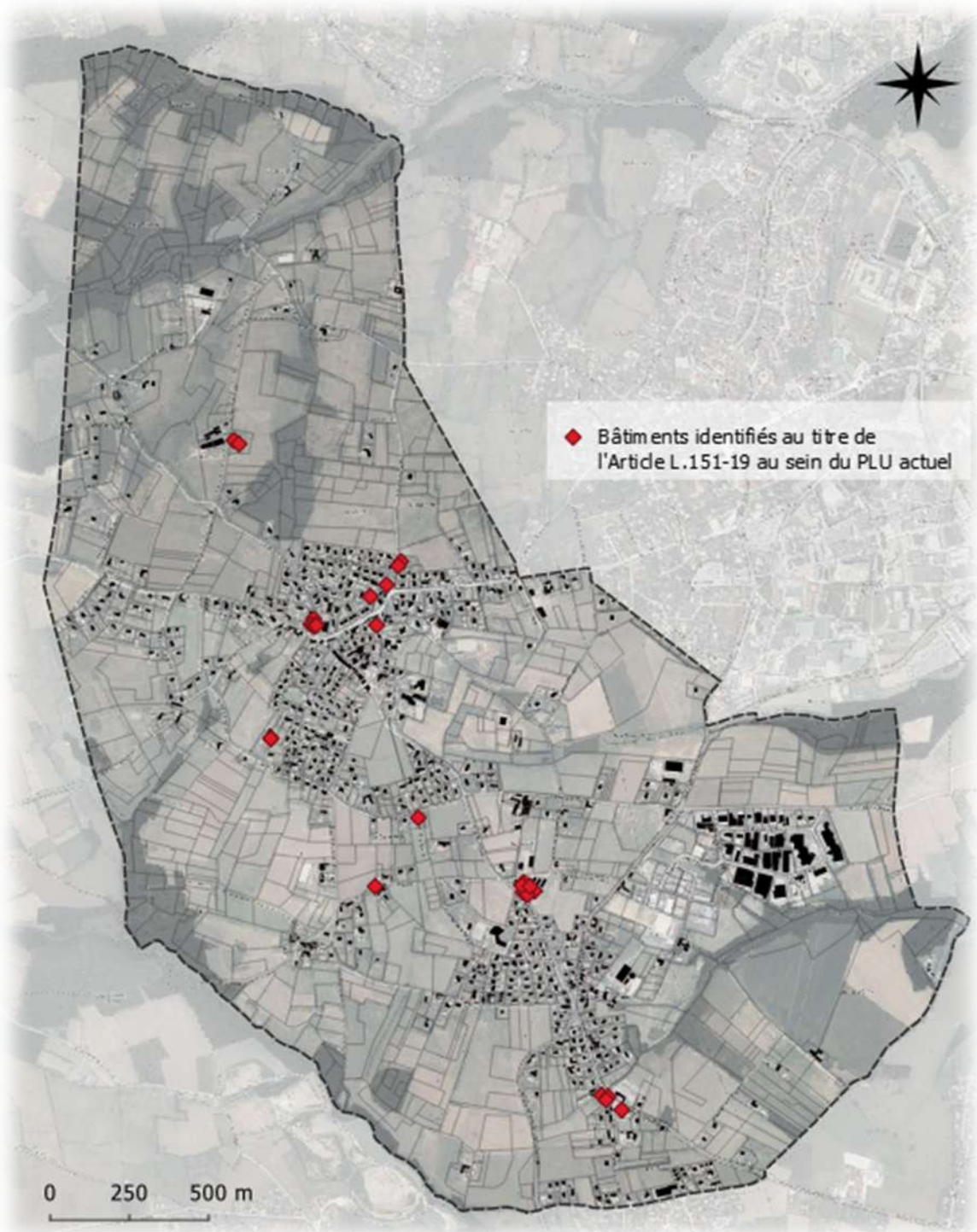
La commune s'attache aussi à préserver des éléments naturels d'exception, dont plusieurs arbres remarquables et alignements végétaux, hérités d'anciennes pratiques paysagères.

Ces éléments sont essentiels, à la fois pour leur valeur esthétique et historique, mais aussi comme supports de biodiversité et facteurs de qualité de vie au quotidien.



La prise en compte et la mise en valeur de ce patrimoine, bâti comme naturel, participent à l'attractivité de Sainte-Consoce et à la transmission de son identité au fil des générations.

Figure 74 : Bâtiments avec une portée patrimoniale dans le PLU actuel





SYNTHESE ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

CHIFFRES CLÉS

- Commune appartenant à 2 grandes unités paysagères : les Vallons du Nord-Ouest Lyonnais et l'Agglomération lyonnaise
- A une échelle plus fine, 4 grandes entités identifiées : l'entité rurale au Nord ; l'entité urbaine ; le versant du Ratier à l'Ouest et le plateau du Méginand à l'Est
- Plusieurs points de vue remarquables à préserver
- Absence de monuments historiques mais présence d'un réseau de petit patrimoine participant à l'identité communale (croix de chemins ; puits, Madone....)

ENJEUX

- **Préserver et mettre en valeur des cônes de vue sur le grand paysage**
- **Identifier et protéger les éléments du petit patrimoine participant à l'identité communale**
- **Concilier préservation du paysage et maîtrise de l'urbanisation**

IV- LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES



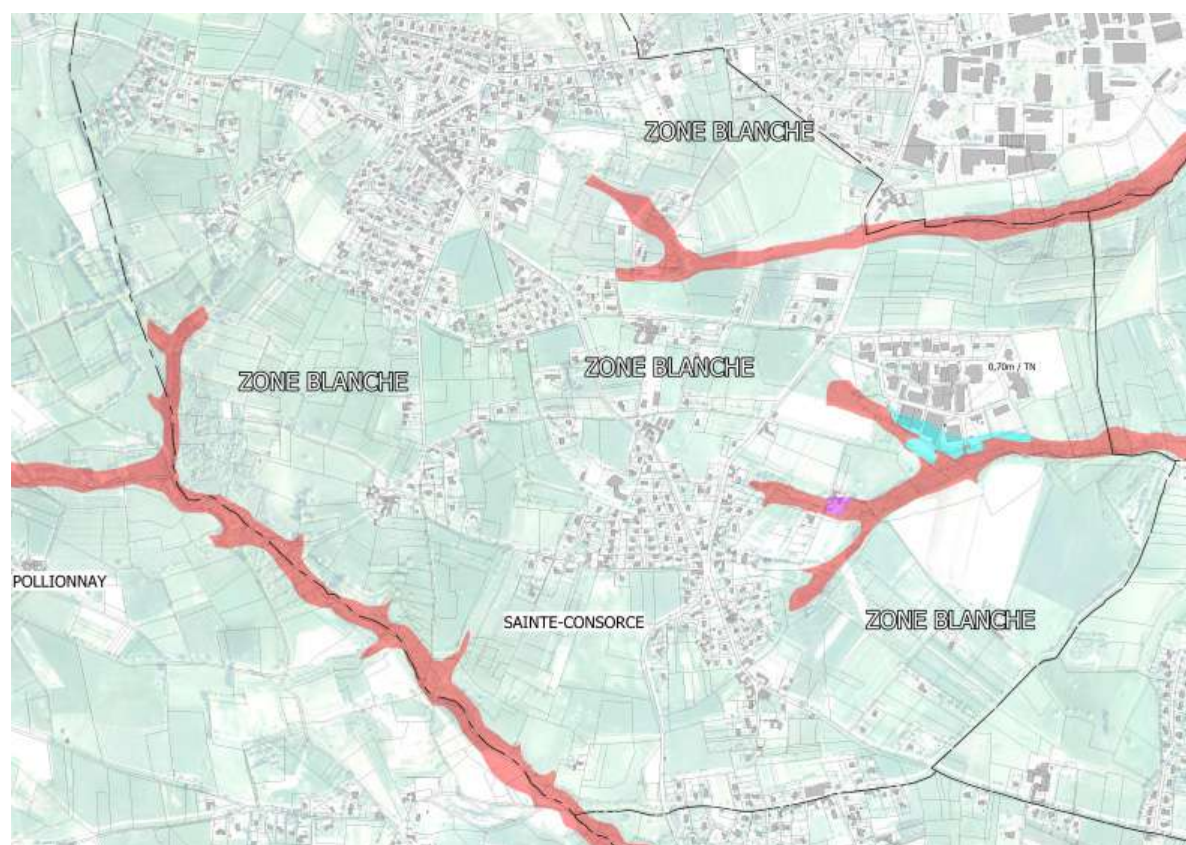
IV-1. Risques naturels

Sainte-Consorte est exposée à plusieurs risques naturels qui influent sur l'aménagement du territoire et la sécurité des habitants. Ces risques varient en fonction des phénomènes naturels pouvant affecter la commune :

- **Inondation** : risque lié aux débordements du Ratier, du Ribes et du Méginand
- **Séisme** : La sismicité à Sainte-Consorte est faible, classée au niveau 2 (risque faible)
- **Mouvement de terrain** : La commune est soumise à des risques de mouvements de terrain, incluant les éboulements, les chutes de pierres et de blocs, ainsi que les glissements de terrain.
- **Retrait gonflement des argiles** : L'Est de la commune présente un risque modéré de retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène peut entraîner des déformations des structures et des fissures dans les bâtiments.
- **Radon** : Sainte-Consorte est située dans une zone à potentiel élevé de radon (zone 3). Ce gaz radioactif, inodore et invisible, peut s'accumuler dans les bâtiments, particulièrement dans les sous-sols, et présenter des risques pour la santé.

La commune est couverte par le Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation de l'Yzeron. Ce dernier correspondamment notamment une partie de la ZAE de Clape-Loup.

Figure 75 : Risque d'inondation



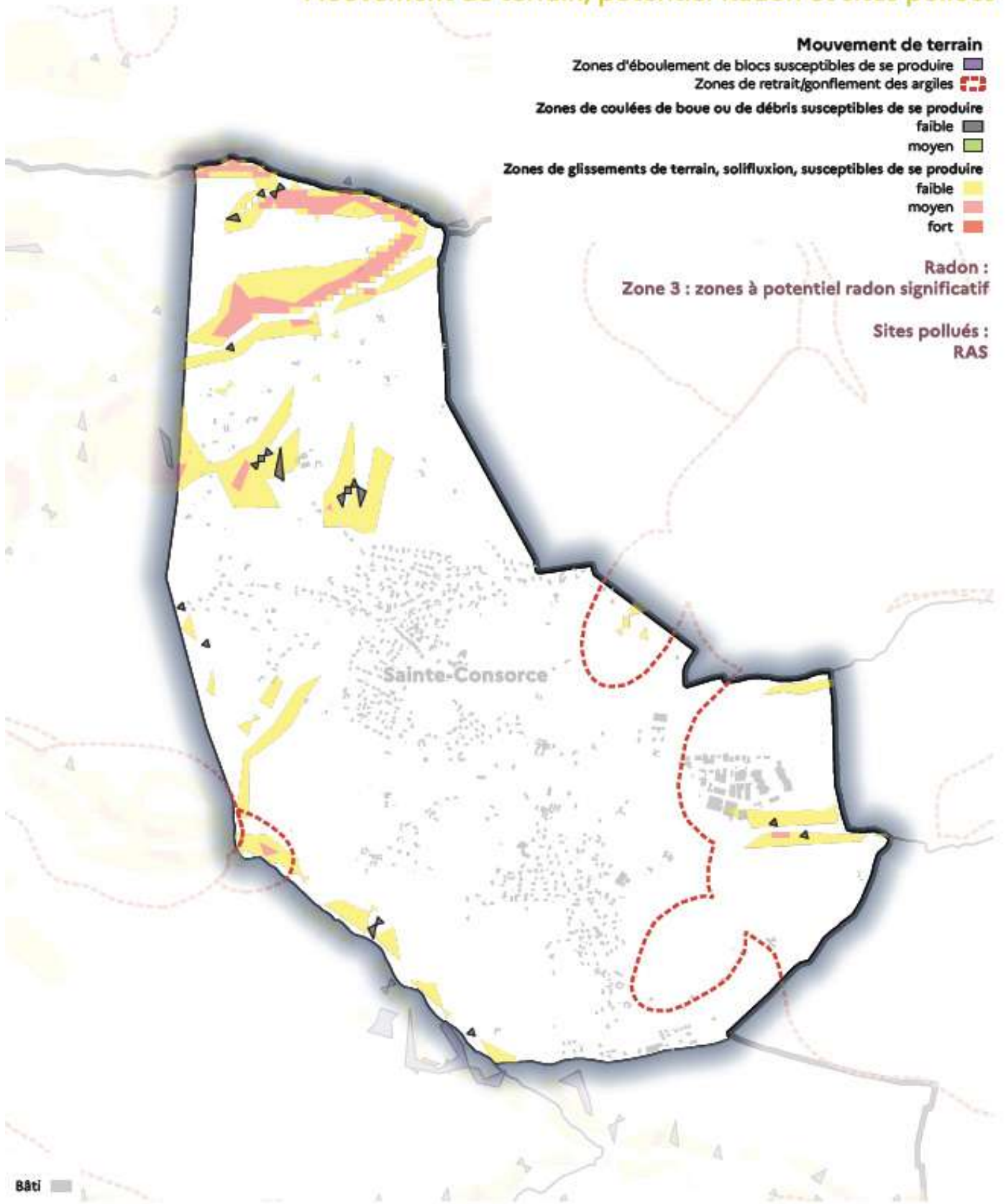
Source : Extrait du zonage du PPRi





Nuisances et risques

Mouvement de terrain, potentiel Radon et sites pollués



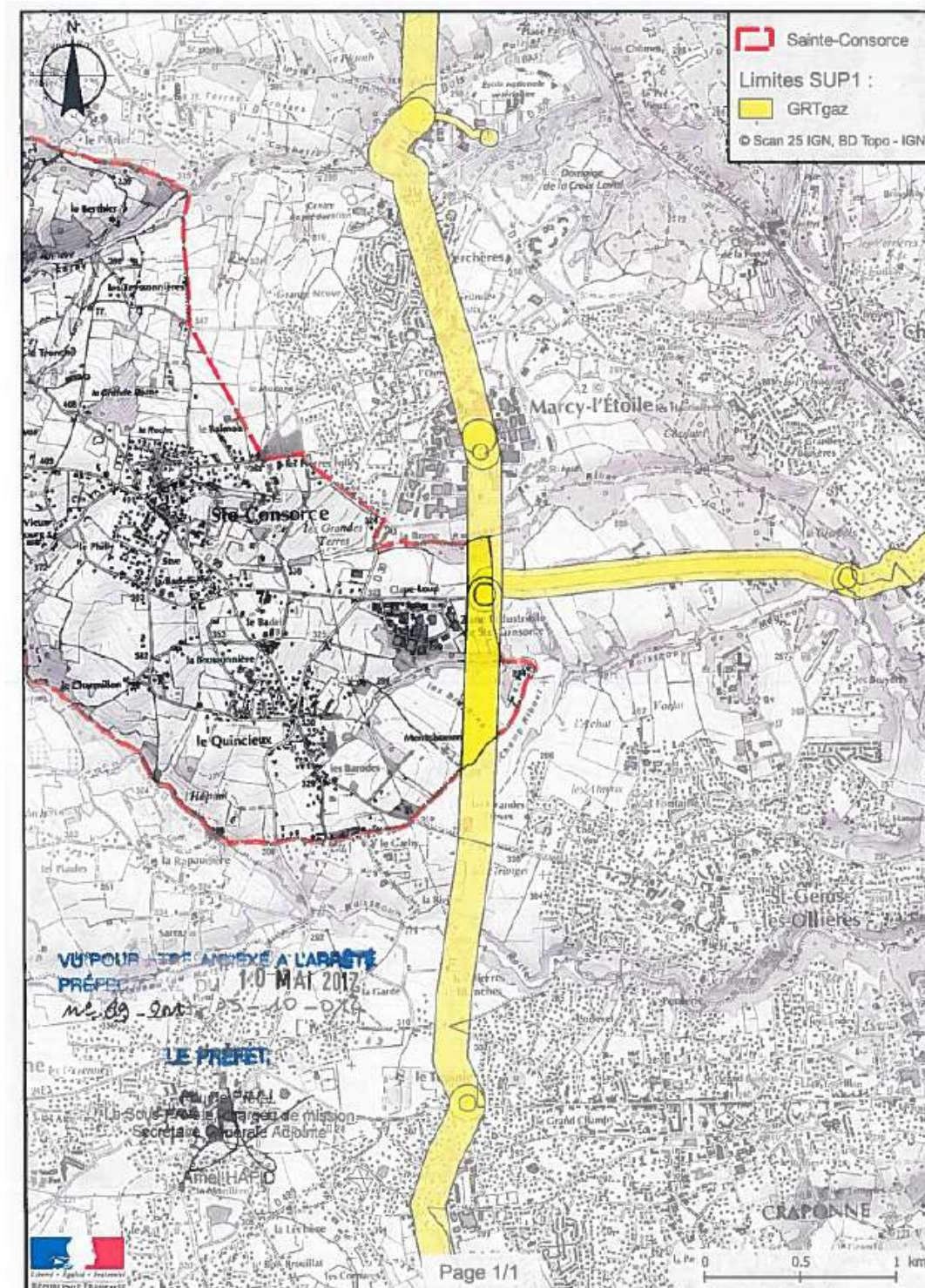
Sources : DDT 69, Département du Rhône, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, BRGM
Fond de carte : BDTOPO © - 2023, © IGN Paris, - Édité le : 01/07/2024 - Diffusion : libre

IV-2. Risques technologiques

Sainte-Consorte est exposée à plusieurs risques technologiques qui nécessitent une vigilance accrue en matière de sécurité, de gestion de l'environnement et de prévention des risques :

- Canalisations de transport de matières dangereuses : présence de plusieurs ouvrages de transport de gaz haute pression exploités par la société GRTgaz.

Figure 76 : Canalisations de transport de matières dangereuses, Source : Géorisques



- **Présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):** La commune accueille plusieurs établissements classés ICPE, qui peuvent présenter des risques technologiques liés à leurs activités industrielles. Les établissements concernés sont :
 - ANG Autos Démolition
 - Béton VICAT
 - Dani-Alu
 - GILOR
 - Kalhyge (blanchisserie)
 - SITA MOS EX
 - STPML
 - VAL'AURA

Figure 77 : Pollution des sols, Source : Géorisques



Ces sites sont soumis à des réglementations strictes en matière de sécurité et de prévention des risques, notamment pour la gestion des produits chimiques, des déchets, et des émissions polluantes.

- **Pollution des sols :** La zone de Clapeloup, située sur la commune, est concernée par des anciens sites industriels et des activités de service, créant des risques de pollution des sols. Cette zone est également classée en servitude d'utilité publique (SUP), ce qui signifie qu'elle nécessite un suivi particulier en raison des risques environnementaux. La commune dispose ainsi d'une zone d'information sur les sols, qui sert à identifier et à surveiller les sites pollués afin de prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé publique et l'environnement.

IV-3. Site BASIAS

Sur la commune de Sainte-Consoce, dix sites BASIAS (Base de Données des Sites et Sols Pollués) ont été recensés. Tous ces sites sont localisés sur la zone d'activités de Clapeloup, une zone caractérisée par une concentration d'activités industrielles et de services. Ces sites sont anciens et ont été utilisés pour divers types d'activités industrielles et commerciales, dont certaines peuvent avoir eu des impacts sur l'environnement local.

Les sites identifiés sont les suivants :

- Sté OUEST SERVICE Entreprise - Garage de poids lourds.
- SARL BLANRHONE - Atelier de blanchisserie et dégraissage industriel.
- Garage Azur - Atelier de réparation et peinture automobile.
- Sté MECA - Travail des métaux par choc mécanique.
- Automobile des Monts du Lyonnais - Commerce et récupération de pièces automobiles.
- SARL JARI COAT - Atelier de câblage avec application de peinture et cuisson.
- SARL AUTOCHOC - Casse automobile et ferrailleur.

- Mr PELLET Roger - Garage, tôlerie, carrosserie.
- Sté OUEST SERVICE ENTREPRISE - Centre de collecte et de tri de déchets industriels banals, installation de transit d'ordures.
- Ets GILOR - Traitement de surface de métaux et utilisation de résines.

Figure 78 : Sites identifiés BASIAS.

Ces sites peuvent représenter un risque environnemental lié à la pollution des sols et des eaux souterraines, en raison des activités industrielles antérieures. Leur suivi et la mise en place de mesures de réhabilitation et de gestion des risques sont essentiels pour préserver la qualité du sol et de l'eau sur la commune, notamment en matière de gestion des eaux pluviales et des infrastructures sensibles.



Source : Géorisques

IV-4. Nuisances

Plusieurs routes traversant la commune sont classées au titre de l'arrêté préfectoral du 24 mars 2022, en fonction de leur niveau de nuisance sonore. Ces axes, en raison de leur forte fréquentation et de leur rôle dans le maillage routier, génèrent des contraintes notables en termes d'aménagement urbain et de qualité de vie.

La RD 30, qui traverse la commune, est classée dans les catégories 3, 4 et 5, signifiant un impact sonore modéré à élevé selon les zones concernées. De même, la RD 99, un axe majeur reliant Lyon à Pollionnay, est classée dans les catégories 3 et 4, ce qui reflète un bruit significatif à proximité des zones d'habitation. Enfin, la RD 123E, située également sur le territoire de Sainte-Consorte, est classée dans les catégories 4 et 5, ce qui indique une nuisance sonore plus importante dans certaines zones traversées par cet axe.

Figure 79 : Classement sonores des voies de transport autour de Sainte-Consorte



Source : Classement sonore des voies – DDT 69



SYNTHESE RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET NUISANCES

CHIFFRES CLÉS

- Commune concernée par le PPRi de l'Yzeron
- Plusieurs risques naturels et/ou technologiques recensés : risque mouvement de terrain ; retrait-gonflement des argiles ; risque de transport de matières dangereuses (canalisations) ; risque inondation lié aux débordements du Ratier, du Ribes et du Méginand
- 8 ICPE recensées sur la commune (risque technologique)
- 10 sites BASIAS (tous localisés dans la zone d'activités de Clapeloup)
- Plusieurs infrastructures de transport terrestre classées à grande circulation et génératrices de nuisances sonores

ENJEUX

- **Eviter/réduire l'exposition de la population aux risques et nuisances**

V- AIR ET ENERGIE



V-1. Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest Lyonnais

La commune de Sainte-Consorte est couverte par le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de l'Ouest Lyonnais pour la période 2022-2028, visant à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la qualité de l'air. Ce plan définit plusieurs actions pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques à l'échelle locale.

Actions prévues pour atteindre les objectifs du PCAET :

• Améliorer la performance énergétique des bâtiments

L'objectif est de rénover et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux. Cela inclut des mesures pour réduire la consommation énergétique, comme l'isolation thermique, l'amélioration des systèmes de chauffage et l'adoption de technologies plus efficaces.

• Déployer un réseau de chaleur bois

L'un des axes majeurs pour réduire la dépendance aux énergies fossiles est le déploiement d'un réseau de chaleur bois. Ce réseau permettra de fournir une chaleur renouvelable, moins polluante et moins coûteuse pour les bâtiments de la commune, en particulier les zones urbaines plus densifiées.

• Proposer une alternative à la voiture individuelle

La commune travaille sur des solutions pour diminuer l'usage de la voiture individuelle, une source importante de pollution et de congestion. Cela pourrait inclure le développement de transports en commun, de solutions de mobilité partagée ou encore la mise en place d'infrastructures pour la mobilité douce, comme des pistes cyclables ou des zones piétonnes.

• Développer le photovoltaïque

Le développement de panneaux photovoltaïques est également envisagé pour encourager la production d'énergie renouvelable à l'échelle locale. L'installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics, résidentiels ou commerciaux pourrait contribuer à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'autoconsommation d'énergie.

Ces initiatives visent à soutenir la transition énergétique de la commune, réduire son empreinte écologique et améliorer la qualité de vie de ses habitants tout en contribuant aux objectifs globaux du PCAET.

De grands défis à relever, à l'horizon 2050 :

56%

de réduction de nos consommations
énergétiques

72%

de réduction de nos émissions de gaz à
effet de serre

X3.6

de production d'énergies renouvelables

Source : PCAET de l'Ouest Lyonnais

V-2. Consommation d'énergie

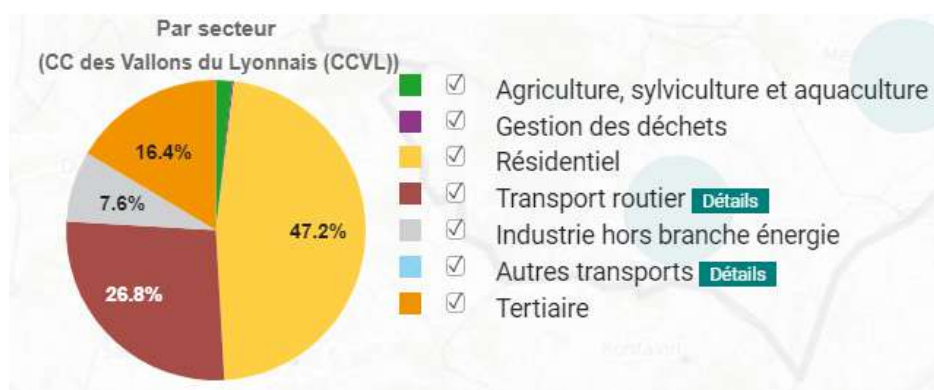
En 2022, la consommation d'énergie à Sainte-Consorte a atteint 39 GWh, représentant une part significative de la consommation énergétique de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), qui a totalisé 510 GWh cette année-là.

La répartition de la consommation à Sainte-Consorte montre que 43% provient du secteur résidentiel, 27% du tertiaire (bâtiments commerciaux et administratifs), et 20% des transports routiers. Ces secteurs, en particulier le résidentiel et le tertiaire, sont des cibles prioritaires pour la réduction de la consommation énergétique.

À l'échelle du Schéma de l'Ouest Lyonnais (SOL), la consommation totale est de 2 673 GWh, représentant 6,2% de la consommation totale du Rhône, y compris la Métropole de Lyon. Le résidentiel et le tertiaire sont également les secteurs les plus consommateurs sur l'ensemble du territoire.

En 2021, la consommation d'énergie par habitant à l'échelle de la CCVL était de 15 848 kWh/hab, avec 38% de cette consommation liée au chauffage et 20% au transport. À Sainte-Consorte, la consommation énergétique par habitant s'élevait à 922 € en 2021, dont 48% était lié au chauffage. Ces chiffres soulignent un enjeu majeur : améliorer la performance énergétique des bâtiments et développer des solutions de mobilité alternative à la voiture.

Figure 80 : Consommation d'énergies par secteurs sur la CCVL

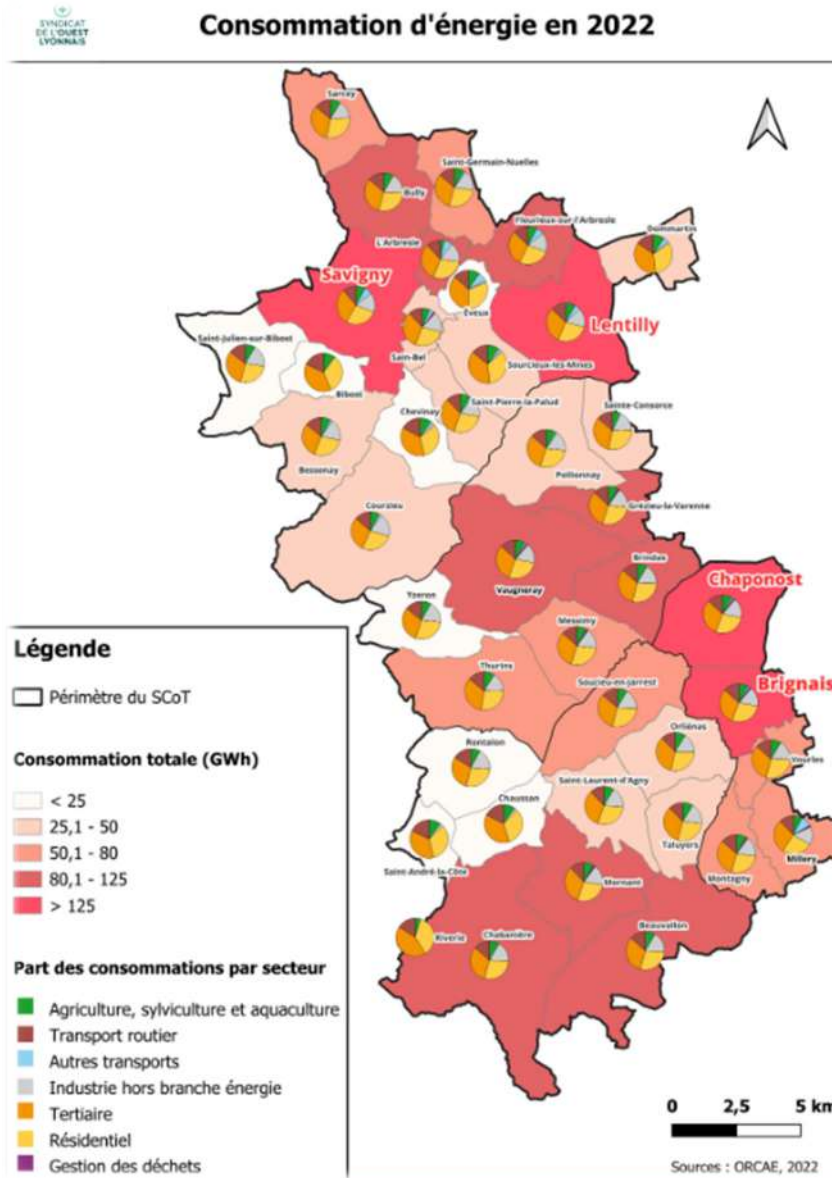


Source : Terristory

Pour Sainte-Consorte, des actions pourraient être envisagées pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment en réhabilitant les constructions anciennes et en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables. Il serait également utile de promouvoir des solutions de mobilité alternative pour réduire la part des transports dans la consommation d'énergie.

La commune de Sainte-Consorte s'engage activement dans la transition énergétique, en mettant en place des actions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie. Un des objectifs majeurs est de réduire de 40% les consommations d'énergie d'ici 2030, et de 60% d'ici 2050. Pour cela, les bâtiments municipaux sont alimentés en électricité renouvelable et locale, et un plan de rénovation énergétique a été instauré. Des travaux ont déjà été réalisés, notamment sur le secteur du groupe scolaire et de la salle d'animations, avec l'installation d'une chaudière mixte (granulés ou bois déchiquetés) pour améliorer la performance énergétique.

Figure 81 : Répartition de la consommation d'énergie en 2022 sur la CCVL



Source : ORCAE

V-3. Qualité de l'air

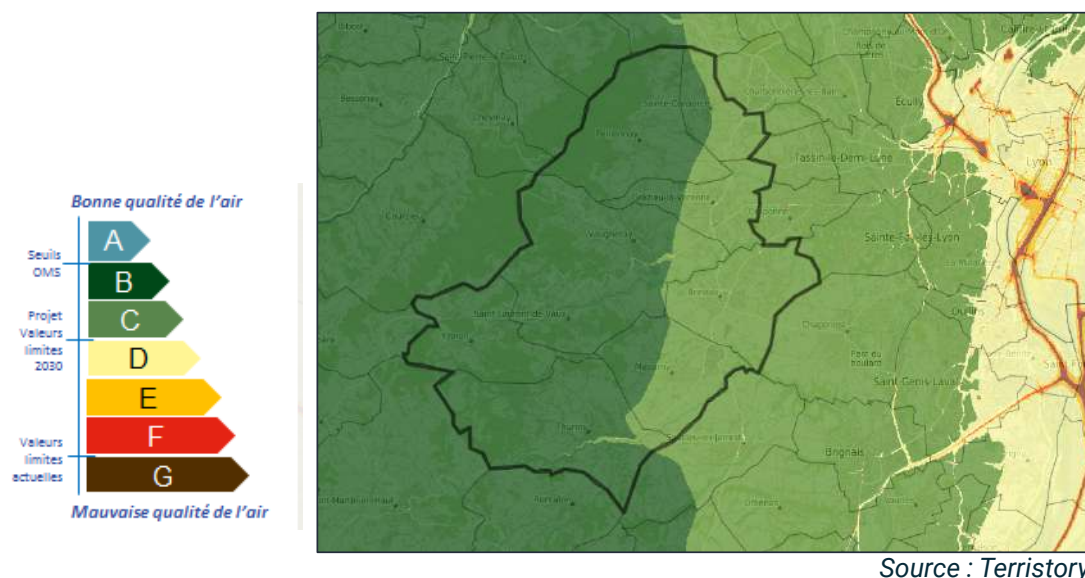
La qualité de l'air à Sainte-Consoce, comme sur l'ensemble de la CCVL, est globalement satisfaisante. Les analyses de 2023 issues de la carte stratégique de l'air Terristroy indiquent des concentrations de dioxyde d'azote généralement faibles sur la commune. Quelques élévations ponctuelles de NO_x peuvent toutefois être relevées à proximité des grands axes de circulation, reflétant l'influence du trafic routier.

 Figure 82 : Concentration de dioxyde d'azote (NO_2)


Source : Terristroy

Sainte-Consorte fait partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 3, qui vise à limiter la pollution de l'air, notamment par la réduction des émissions liées au transport ou au chauffage individuel, et à préserver ainsi la qualité de vie et la santé des habitants.

Figure 83 : Carte stratégique de l'air



V-4. Emission de Gaz à Effet de Serre (GES)

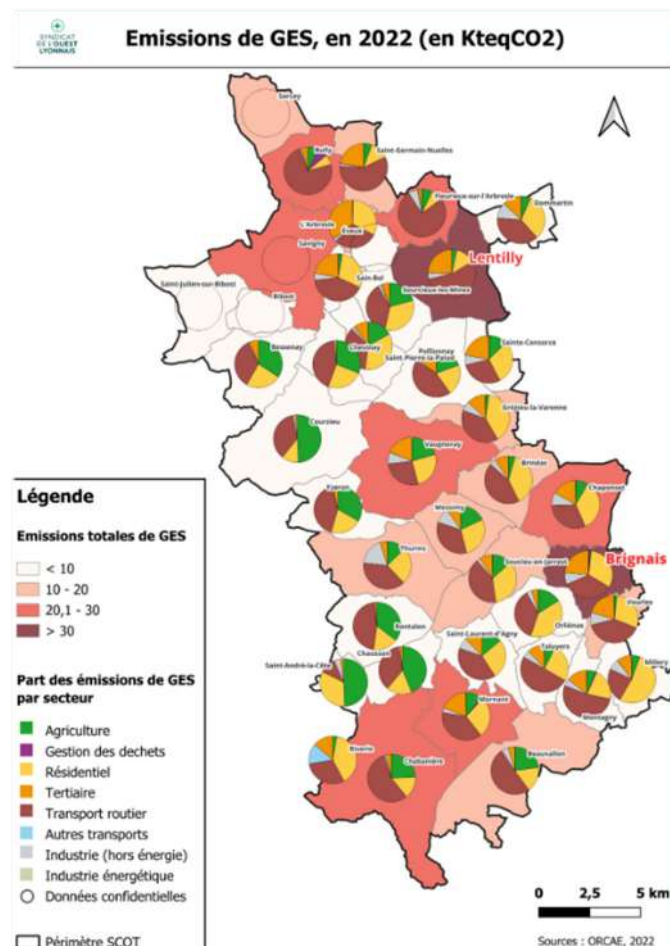
En 2022, chaque habitant de Sainte-Consorte a émis en moyenne 3,22 tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂), une valeur située entre la moyenne du territoire du SOL (3,74 TeqCO₂) et celle de la CCVL (2,9 TeqCO₂).

Comme sur l'ensemble du territoire du SCOT de l'Ouest Lyonnais, les émissions proviennent principalement de :

- Transport routier : 40 % des émissions, premier poste émetteur, lié à la forte dépendance à la voiture et à la traversée par des axes structurants. Les produits pétroliers sont majoritaires dans cette catégorie, expliquant leur poids dans le total des GES.
- Secteur résidentiel : 27 % des émissions, principalement dues au chauffage (78 % du total résidentiel), essentiellement par gaz et, dans une moindre mesure, par fioul. La performance énergétique progresse, mais ce secteur reste un enjeu important, notamment dans l'ancien bâti.
- Agriculture : 14 % des émissions, en grande partie non énergétiques (élevages, fertilisation, brûlage agricole...).

La dynamique engagée au niveau du territoire a permis une baisse des émissions résidentielles de 26 % entre 2005 et 2022, grâce à des actions sur la rénovation énergétique, le changement des systèmes

Figure 84 : Répartition des émissions de GES en 2022 sur la CCVL



de chauffage, et la sensibilisation des habitants. L'évolution du secteur routier se stabilise mais reste préoccupante, d'autant que les comportements de mobilité changent lentement et que la voiture demeure le principal mode de déplacement.

À l'échelle communale, maîtriser les émissions du transport, améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements et accompagner la mutation du secteur agricole représentent les trois leviers majeurs à activer pour atteindre les objectifs climatiques, en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et les ambitions du SCOT.

Figure 85 : Emission des GES par secteur sur la CCVL



Source : Terristory

V-5. Energies renouvelables

À ce jour, la production effective d'énergie renouvelable sur Sainte-Consorte reste modérée :

En 2022, la production totale d'EnR s'élève à 4,6 MWh sur la commune, alors que la CCVL atteint environ 65 GWh, plaçant Sainte-Consorte parmi les communes dont la part de production locale demeure à renforcer.

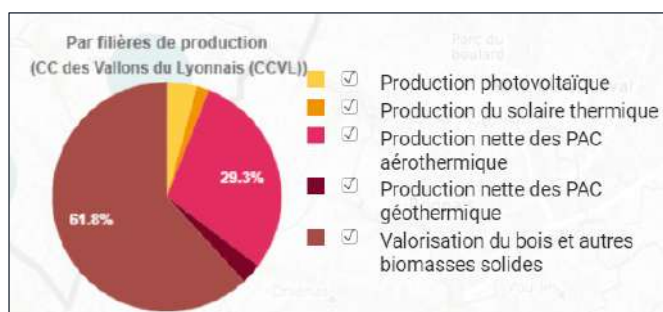
La production actuelle repose essentiellement sur des installations photovoltaïques domestiques ou en équipements publics, reflétant le début d'une dynamique locale.

Des initiatives collectives, telles que l'association CEVIVAL ou le développement du solaire sur bâtiments et parkings publics, sont en cours à l'échelle intercommunale et peuvent inspirer la commune.

Le bois-énergie, bien intégré dans certains foyers, et la biomasse restent peu représentés en production réellement mesurée à l'échelle du village.

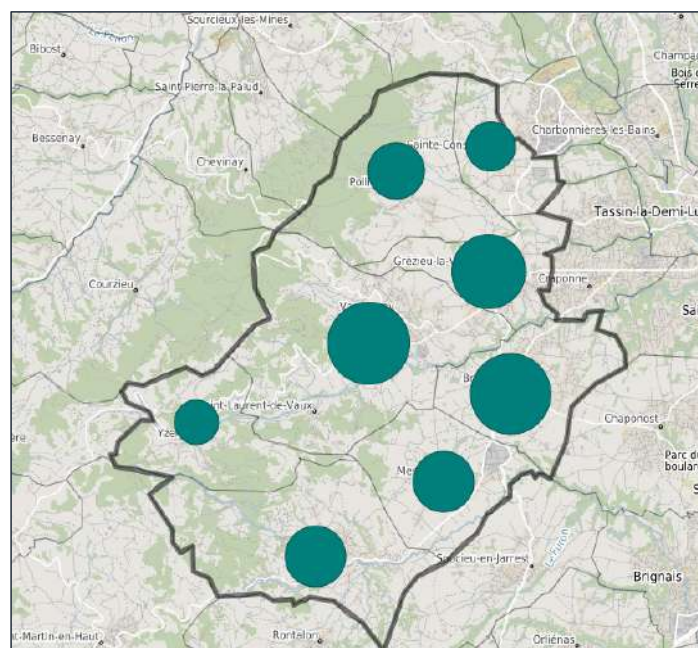
Cette situation met en évidence la nécessité d'amplifier le déploiement des filières renouvelables, en mobilisant le gisement local pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et inscrire Sainte-Consorte dans la démarche de transition énergétique portée par la CCVL et le SCOT.

Figure 86 : Production d'énergie renouvelables par filière



Source : Terristory

Figure 87 : Répartition de la production d'énergie renouvelables par filière



Source : Terristory

V-6. Potentiel de développement des énergies renouvelables

Sainte-Consorte dispose d'un potentiel important et diversifié en énergies renouvelables, en cohérence avec les orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais et du PCAET de la CCVL :

Solaire photovoltaïque :

Le cadastre solaire communal met en avant de nombreuses toitures, tant résidentielles que publiques, propices à l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce gisement est le principal axe de développement local pour la transition énergétique, avec un potentiel estimé à plusieurs centaines de MWh par an si le parc construit est valorisé.

Bois-énergie :

La couverture bocagère et la présence de haies, d'arbres isolés ou de petits bois offrent un potentiel complémentaire pour la filière bois-énergie, notamment à travers l'entretien, la valorisation des coupes et le recours au chauffage au bois performants.

Biomasse et méthanisation :

Bien que le secteur agricole soit modeste sur la commune, les exploitations agricoles pourraient contribuer, à terme, au développement de la méthanisation, en articulation avec l'échelle intercommunale, valorisant ainsi les déjections animales ou restes de cultures.

Solaire thermique :

En appont du photovoltaïque, le solaire thermique reste à développer (eau chaude sanitaire, piscines...); le potentiel existe mais reste peu exploité à ce jour.

Figure 88 : Potentiel de production d'énergie renouvelables par type de bâtiments et parkings

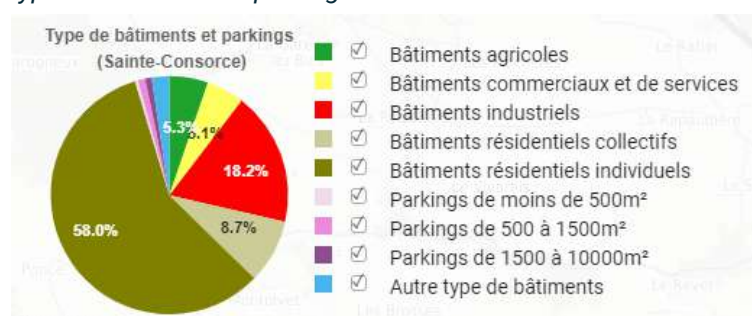
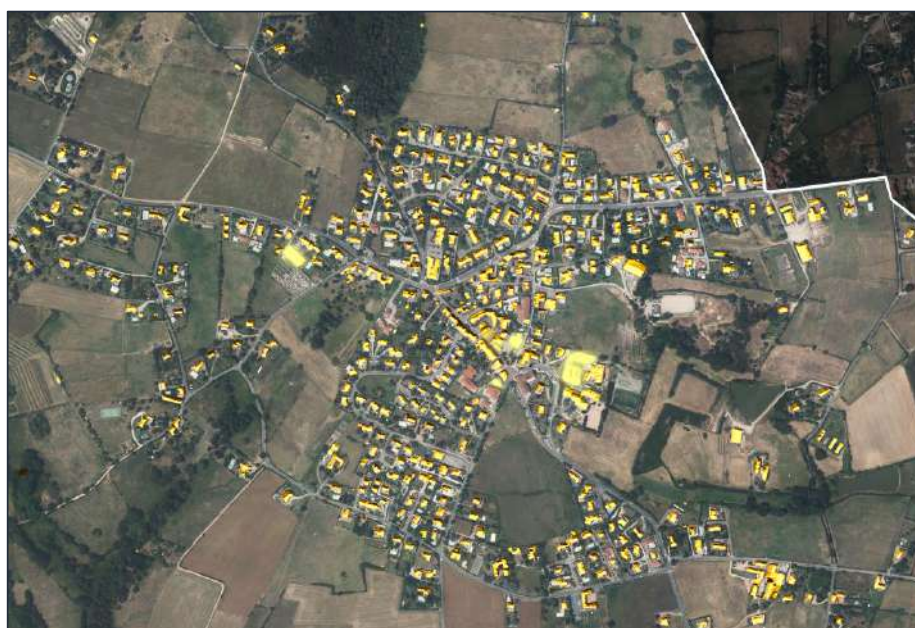


Figure 89 : Répartition du potentiel de production d'énergie renouvelables par type de bâtiments



Source : Extrait du cadastre solaire



SYNTHESE AIR ET ENERGIE

CHIFFRES CLÉS

- Commune couverte par le PCAET de l'Ouest Lyonnais : document qui fixe les grands défis à relever à l'horizon 2050
- Le tertiaire et le résidentiel sont les 2 secteurs les plus consommateurs d'énergie
- Facture énergétique résidentielle/habitant : 849 € en 2021 à l'échelle de la CCVL / 922 € sur Sainte Conсорce (48% liés au chauffage)
- Commune engagée dans la transition énergétique : alimentation des bâtiments municipaux en électricité renouvelable et locale (travaux réalisés sur le secteur du groupe scolaire + salle d'animations ; mise en place d'une chaudière mixte (granulésou bois déchiquetés))
- Une qualité de l'air plutôt bonne sur le territoire de la CCVL (une concentration de dioxyde d'azote (NO2) à proximité des principaux axes de transports)
- Commune concernée par le PPA 3 : Plan de Protection de l'Atmosphère (périmètre élargi)
- Des émissions de GES principalement dues : au transport routier (40%) ; au résidentiel (27%), à l'agriculture (14%)
- En 2022 : la production d'EnR représente 65 GWh sur le territoire de la CCVL
- Le solaire photovoltaïque = l'essentiel du potentiel de développement des ENR sur le territoire de la CCVL
- Plusieurs outils mis en place pour le développer : mise en place d'un cadastre solaire ; développement de panneaux sur les bâtiments publics et parkings ; accompagnement financier via l'Agence Locale de transition énergétique (ALTE69)

ENJEUX

- **Promouvoir un développement adapté au changement climatique et répondant aux orientations et objectifs fixés dans le PCAET**
- **Encourager le développement des énergies renouvelables**

PARTIE 3 :

VOLET FONCIER



I-1. Rappel réglementaire

L'article L151-4 du Code de l'Urbanisme précise que le rapport de présentation :

« analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. (...)

I.1.1. Rappel des objectifs du SCoT de l'Ouest Lyonnais

À partir des années 70, le développement urbain de l'Ouest lyonnais a suivi le modèle de la périurbanisation à proximité d'une grande agglomération, entraînant une forte dispersion des constructions dans l'espace rural et naturel et s'est inscrit dans le mouvement de forte consommation de l'espace et de « mitage ».

Contre cette tendance, le SCoT a mis en avant le concept de « village densifié » qui propose, entre autres, que la localisation de l'habitat et celles des équipements, des services et des commerces doit se faire dans un même environnement urbain afin de contribuer au maintien d'une vie sociale et faciliter le quotidien des habitants, notamment en matière de déplacements en modes actifs.

Pour atteindre cet objectif, le DOO du SCoT de l'Ouest Lyonnais prévoit les prescriptions et recommandations suivantes :

> Recentrer habitat, équipements, services et commerces dans le noyau urbain équipé

Prescription P7			
Privilégier le développement au sein de l'enveloppe urbaine			
Préalablement à toute extension urbaine, les documents d'urbanisme locaux rendent prioritaires, afin de privilégier la "centralité équipée", les opportunités foncières identifiées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante (en lien avec le concept de village densifié), et favorisent la diversification urbaine, dans le respect des dispositions contenues dans la charte paysagère.			
Exploiter le potentiel en optimisation dans le tissu urbain			
L'enveloppe urbaine du noyau urbain équipé doit accueillir, en optimisation (sans consommation d'ENAF) un pourcentage minimum de l'objectif global de logements à produire, décliné de la façon suivante :			
	Commune avec fort potentiel d'optimisation	Commune avec potentiel d'optimisation moyen	Commune avec faible potentiel d'optimisation
Communes concernées	Brignais, Brindas, Eveux, Grézieu-la-Varenne, Lentilly, L'Arbresle, Mornant, Sain Bel, Soucieu-en-Jarrest, Vaugneray	Beauvallon, Bessenay, Chaponost, Dammartin, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Messimy, Montagny, Millery, Orléans, Pollionnay, Riverie, Sainte-Consoce, Saint-Laurent-D'Agny, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Pierre-la-Palud, Sourcieux-Les-Mines, Savigny, Taluyers, Vourles, Yzeron	Bibost, Bully, Chabanière, Chaussan, Chevigny, Courzieu, Rontalon, Saint-André-la-Cote, Sarcey, Thurins
Période 2021-2031	à minima 45% de logements produits en optimisation	à minima 35% de logements produits en optimisation	à minima 25% de logements produits en optimisation
Période 2031-2041	à minima 70% de logements produits en optimisation <u>ou</u> suite à renaturation	à minima 55% de logements produits en optimisation <u>ou</u> suite à renaturation	à minima 40% de logements produits en optimisation <u>ou</u> suite à renaturation

Extrait DOO du SCoT

> Concilier développement urbain et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Prescription P8

Maîtriser quantitativement la consommation d'espace

Après justification de l'absence de solutions en optimisation (à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du noyau urbain équipé et sans consommation d'ENAF), un pourcentage maximum des logements à produire peut être envisagé dans des extensions de l'enveloppe urbaine, ou en consommation d'ENAF à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.

Extrait DOO du SCoT

Polarités 3

	Consommation maximale d'ENAF 2021-2031 (ha)	Consommation maximale d'ENAF 2031-2041 (ha)
Beauvallon	4,8	2,9
Bessenay	2,8	1,7
Chabanière	5,8	4,0
Dommartin	3,0	1,8
Montagny	3,7	2,2
Orliénas	3,0	1,8
Pollionnay	3,3	2,0
Sainte-Consorte	2,4	1,4
Saint-Laurent-D'Agny	2,5	1,5
Taluyers	3,1	1,8
Thurins	4,3	3,0

> Maîtriser la consommation de l'espace dans les tènements de plus de 2 500 m² et dans les extensions urbaines

Afin d'aller dans le sens d'une moindre consommation de l'espace, le SCoT indique des niveaux de densité moyenne brute en matière de nombre de logements à l'hectare pour chacune des polarités.

Cette densité moyenne minimale s'applique, pour toute opération d'habitat ou opération mixte à dominante d'habitat développée sur les « dents creuses » et fonds de parcelles de plus de 2 500 m² à l'intérieur de l'enveloppe du noyau urbain ainsi que dans les espaces de développement en extension urbaine.

Niveau de densité brute à atteindre en moyenne sur les « dents creuses » et fonds de parcelles de plus de 2 500 m² et en extension urbaine.

	Polarité intermédiaire de bassin de vie (1)	Polarité locale de proximité (2)	Polarité village (3)	Polarité village à niveau de service à conforter (4)
Période 2021-2031	a minima 60 (100 pour Brignais)	a minima 50	a minima 40	a minima 30
Période 2031-2041	a minima 70 (110 pour Brignais)	a minima 60	a minima 50	a minima 40

S'agissant d'une densité brute, elle exprime le rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale consommée par les opérations comprenant des logements en intégrant la voirie, les espaces verts et autres espaces et équipements collectifs.

> Encadrer la localisation des extensions

Les extensions doivent être en greffe directe du noyau urbain équipé.
L'urbanisation des hameaux doit être exceptionnelle, compatible avec le concept de village densifié.

> Organiser le développement urbain dans le temps

Les documents d'urbanisme locaux devront établir un échéancier d'ouverture des zones d'urbanisation afin de privilégier, dans un premier temps, le développement de l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe du noyau urbain équipé.

Ils devront également identifier les secteurs amenés à se densifier « naturellement » à court terme, c'est-à-dire au grès des opportunités, sans opération d'ensemble. Sur ces secteurs, les documents d'urbanisme devront obligatoirement établir des OAP « densification ». L'objectif de ces OAP est de s'assurer d'une densité « souhaitable » (suffisamment élevée pour concourir aux objectifs de maîtrise de la consommation foncière, mais qui tient compte du tissu existant et des différentes problématiques : harmonie, insertion, voisinage, trame verte urbaine) et garantir le bon fonctionnement du quartier (gestion des accès, stationnement visiteurs, espaces communs ...). A ce titre, ces OAP présentent à minima deux parties : morphologie attendue, fonctionnement du secteur.

Extrait DOO du SCoT

I.1.2. Rappel des objectifs de la loi Climat et Résilience d'août 2021 et des objectifs du SRADDET AURA

Au-delà du SCoT, la révision du PLU doit être compatible avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) adopté le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020.

Ce document organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires à moyen et long terme (2030 et 2050). Il vise notamment à :

- > Prévenir et lutter contre les effets du dérèglement climatique
- > Combattre les déséquilibres territoriaux
- > Faire une région leader sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets
- > Conforter l'ouverture du territoire régional

Parmi les règles du SRADDET figure la règle n°4 : « gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière ».

« Pour participer à la réduction de la consommation foncière à l'échelle régionale, en conformité avec une trajectoire devant conduire au « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 comme annoncé par la Commission européenne, les documents de planification et d'urbanisme, dans le respect de leurs champs d'intervention, doivent donner la priorité à la limitation de la consommation d'espace quel que soit l'usage (économique, logistique, habitat, services, commerces, etc.). »

Le SRADDET précise alors qu'il convient de :

« mobiliser prioritairement, avant tout projet d'extension ou de création, les opportunités existantes à l'intérieur des enveloppes bâties et aménagées, à travers le renouvellement urbain, notamment par :
- la requalification des friches (démolition / reconstruction) ;

- la densification raisonnée du tissu existant – tout en ménageant des espaces d'aménités et en augmentant la place du végétal en ville ;
- le réinvestissement des dents creuses et du bâti vacant ;
- les réhabilitations ;
- la mutualisation d'équipements (par exemple stationnement, stockage, restauration, etc.).»

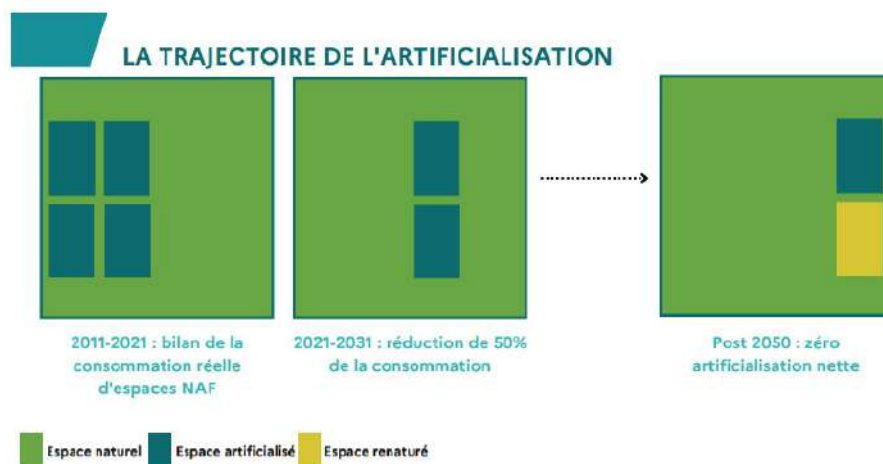
Une modification du SRADDET est en cours afin d'intégrer une territorialisation des objectifs de réduction de la consommation d'Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF) fixés par la Loi Climat et Résilience de 2021.

En effet, en lien avec les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), la loi Climat et Résilience de 2021 définit plusieurs objectifs et mesures autour de 5 grandes thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.

Parmi les grands principes définis par la loi figure : le ZAN - Zéro Artificialisation Nette. Cette loi vise à définir et promouvoir de nouveaux modèles d'aménagement du territoire, plus durable. Elle vise, dans la continuité des différentes lois établies depuis plusieurs années, à préserver le sol pour :

- préserver la biodiversité
- protéger la ressource en eau
- préserver les puits de carbone (prairies, forêts...)
- assurer une production agricole locale
- contrer l'augmentation des risques naturels par ruissellement lié à l'imperméabilisation des sols.

Avant d'atteindre le principe du ZAN à l'horizon 2050, la loi fixe des objectifs intermédiaires. Elle impose notamment une réduction de -50% de la consommation d' Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF) observés sur la période 2011-2021 pour la période 2021-2031.



On entend par consommation d'ENAF, les changements d'usage du sol effectué entre 2011 et 2021 (période de référence de la loi) en passant d'un caractère naturel, usage agricole ou forestier à un espace urbanisé.

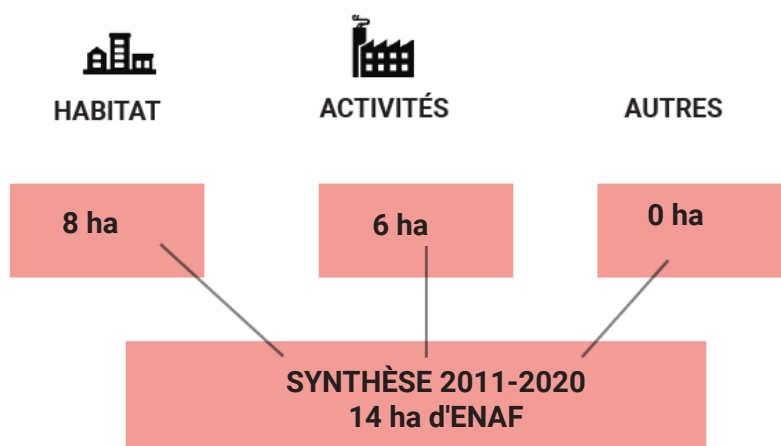
La notion d'ENAF est décorrélée du zonage réglementaire des PLU. Ainsi, l'urbanisation d'un secteur classé en zone U ou AU dans le PLU entraînant une disparition d'un secteur à usage agricole ou forestier rentre dans les calculs.

I-2. Consommation d'ENAF 2011-2020

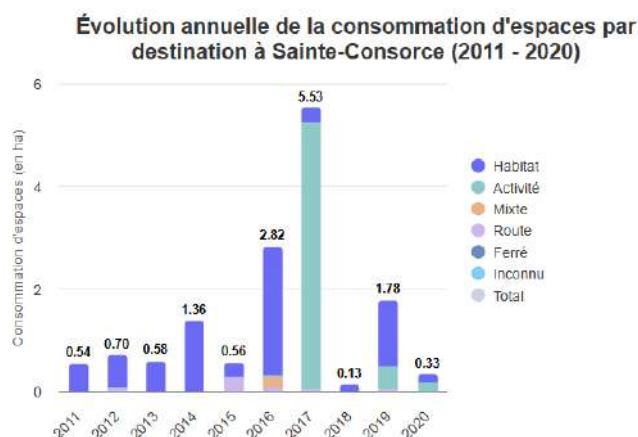
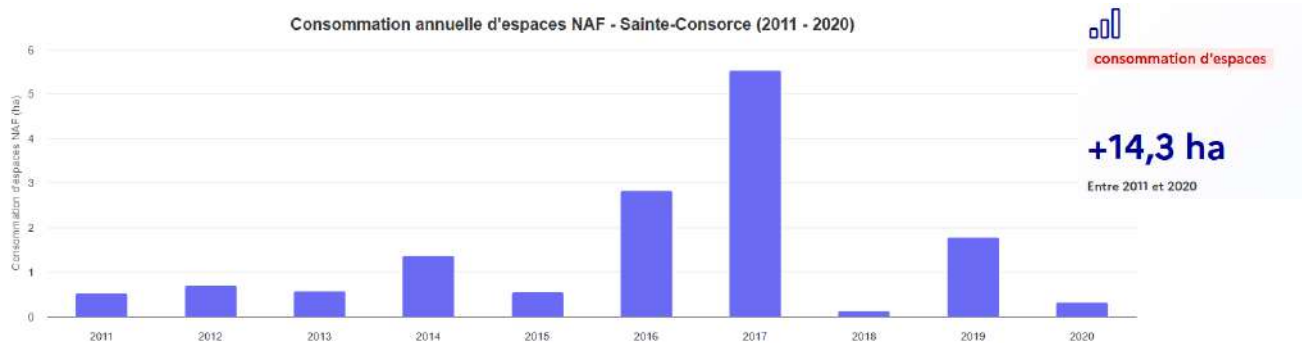
Afin de répondre à ces objectifs de modération de la consommation d'espace, la première étape a consisté à mesurer le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) sur la période de référence 2011-2020.

Il ressort que 14 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés dont :

- 8 ha à vocation d'habitat,
- 6 ha à vocation d'activités économiques/touristiques,



A noter que cette consommation est considérée comme « exceptionnelle » car 6 ha d'ENAF sont associés au développement économique et notamment à l'extension de la ZAE de Clape-loup. Il s'agit d'un fait spécifique à la période mais qui ne reflète pas le développement ordinaire de la commune. Aussi les projections du SCoT pour déterminer l'enveloppe ENAF maximum de la commune ne tient pas compte des tendances passées.



I-3. Analyse du potentiel de densification des enveloppes urbaines

Rappel – extrait de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme

Le rapport de présentation (...) « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. »

Cette étude de densification est également demandé par le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCoT de l'Ouest Lyonnais :

A. Recentrer habitat, équipements, services et commerces dans le noyau urbain équipé en soignant leur insertion dans la trame urbaine et architecturale existante

Prescription P7

Privilégier le développement au sein de l'enveloppe urbaine

Préalablement à toute extension urbaine, les documents d'urbanisme locaux rendent prioritaires, afin de privilégier la "centralité équipée", les opportunités foncières identifiées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante (en lien avec le concept de village densifié), et favorisent la diversification urbaine, dans le respect des dispositions contenues dans la charte paysagère.

L'enveloppe urbaine du noyau urbain comprend donc des espaces effectivement construits, mais également des parcelles non bâties situées dans cette enveloppe et donc potentiellement mobilisables pour des opérations de construction.

- Prendre en considération les espaces non urbanisés, enclavés dans l'enveloppe urbaine, à préserver en raison de leur fonctionnalité notamment agricole et des enjeux de maintien d'une agriculture périurbaine, mais également au regard des enjeux de trame verte et bleue urbaine (enjeux multiples : infiltration, îlot de fraîcheur, biodiversité ...).
- Estimer et exploiter le potentiel mobilisable dans le noyau urbain équipé, en optimisation⁸ :
 - En densification : comblement des dents creuses et divisions parcellaires⁹ ;
 - En renouvellement urbain : opération de démolition – reconstruction ;
 - En réhabilitation du bâti ancien et en changement d'usage du bâti. Comme indiqué en prescription 3, si la vacance représente plus de 7.5% de l'ensemble du parc, il convient d'en tenir compte dans la définition de l'objectif de production de logements et définir des objectifs de sortie de la vacance. Par ailleurs, les communes nouvelles devront tenir compte du potentiel que représentent la remobilisation de leurs anciens équipements.

Extrait du DOO du SCoT

L'étude de densification a pour but d'identifier les disponibilités foncières situées au sein de l'enveloppe urbaine.

On entend par enveloppe urbaine : « toute surface construite ou artificialisée formant un ensemble contigu à un instant T. Elle peut inclure des espaces libres enclavés (dents creuses). »

■ espace urbanisé à un instant T

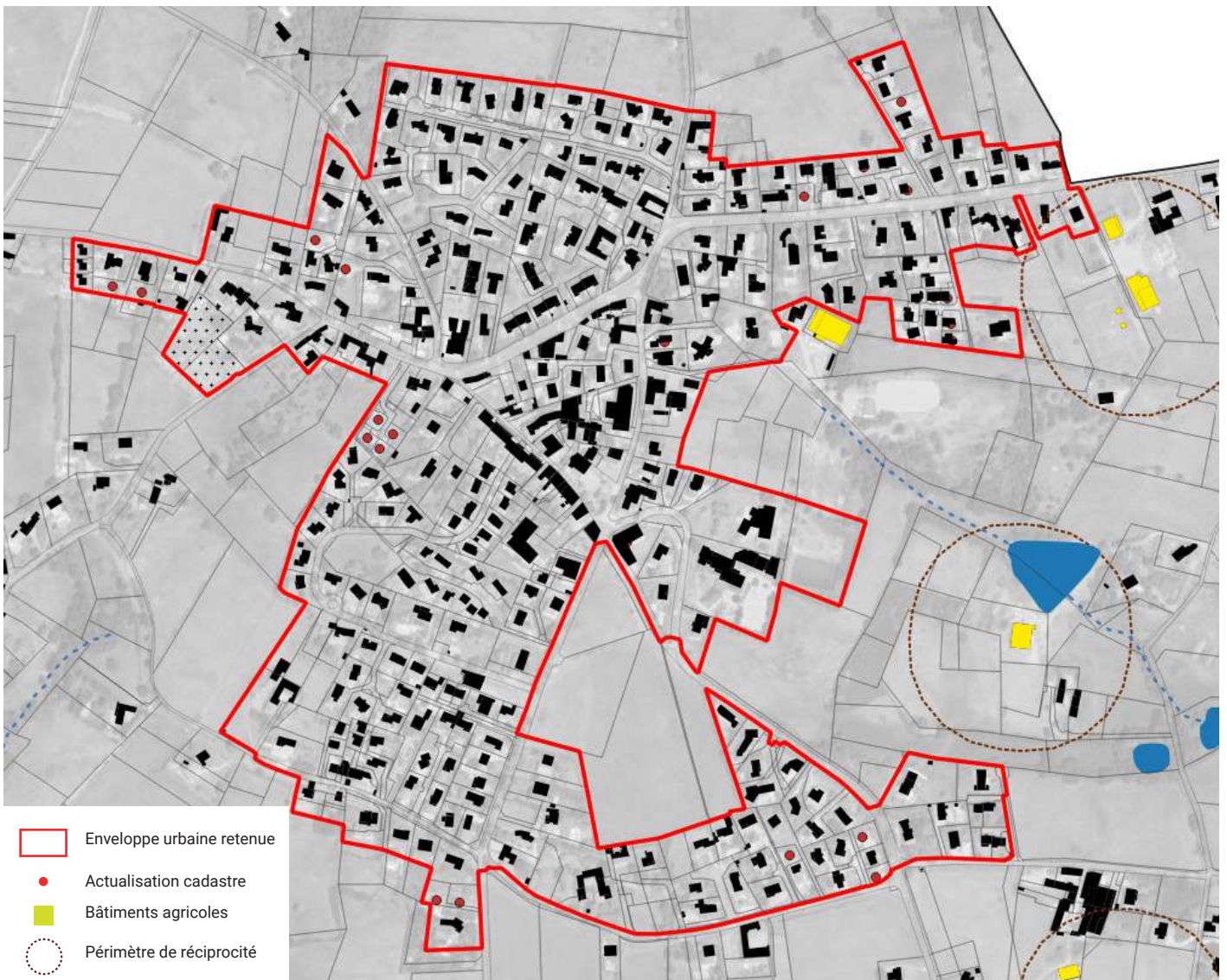


Il convient de souligner que l'enveloppe urbaine ne correspond pas aux zones U et AU du PLU actuellement en vigueur. L'enveloppe bâtie est tracée autour d'espaces contigus, bâtis ou imperméabilisés. Elle ne correspond pas systématiquement aux limites de la parcelle cadastrale. Elle intègre aussi les surfaces «imperméabilisées», telles que les parkings, les places...etc.

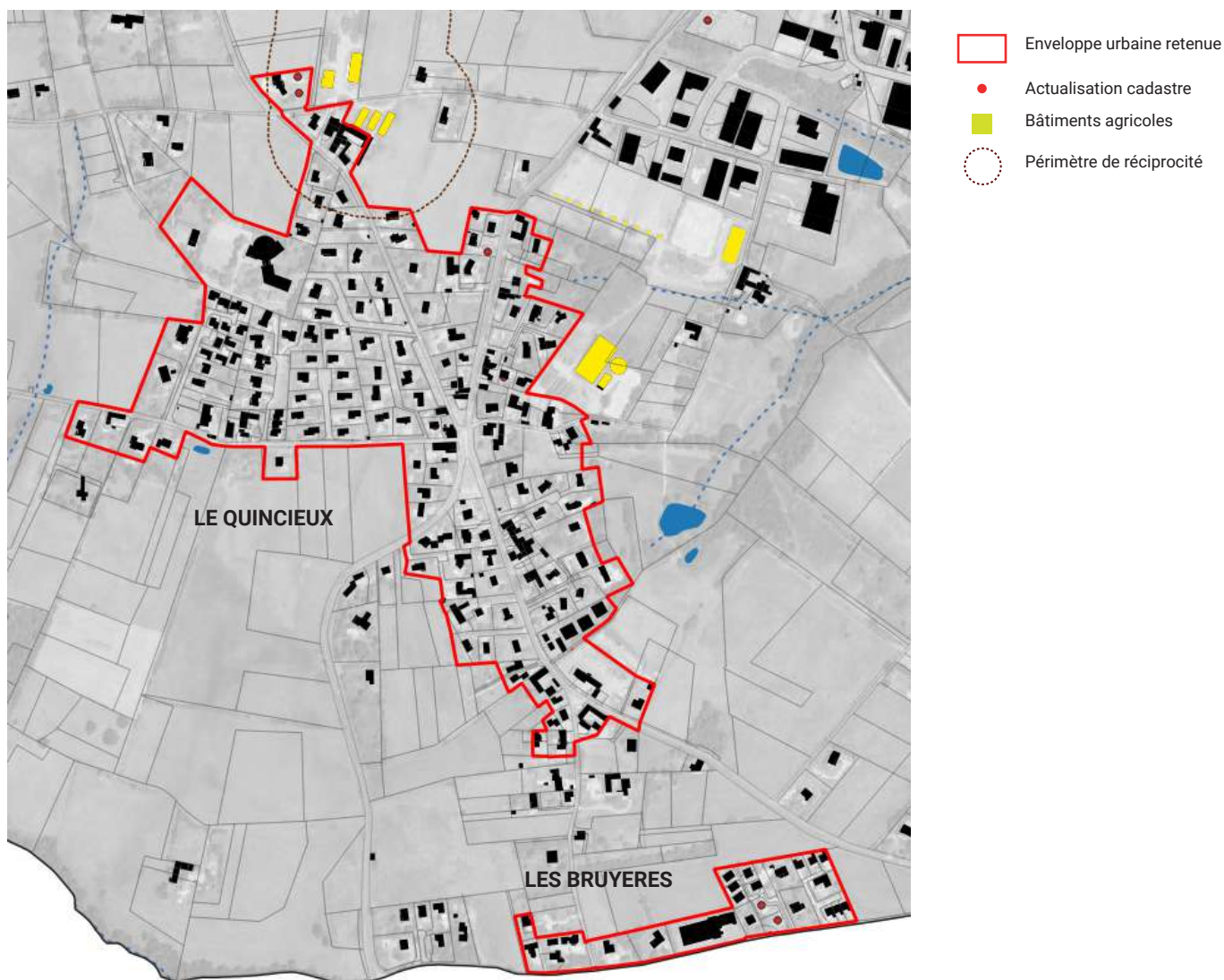
La 1ère étape a donc consisté à délimiter l'enveloppe urbaine. Sur Sainte-Consorte : 2 enveloppes ont été délimitées :

- l'enveloppe urbaine principale - elle correspond au centre-bourg et à ses extensions plus ou moins récentes
- l'enveloppe urbaine secondaire - elle correspond au hameau du Quincieux ainsi qu'au hameau des Bruyères.

Enveloppe urbaine principale



Enveloppe urbaine secondaire



Une fois ces enveloppes délimitées, un recensement des disponibilités a été effectué en distinguant :

- *Les dents creuses* : espace non construit à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Il s'agit de terrains présentant une superficie restreinte entourés d'espaces bâtis.

- *Les divisions parcellaires* : il s'agit de parcelles déjà partiellement bâties présentant une grande superficie et dont le jardin pourrait potentiellement faire l'objet d'une division en vue d'accueillir un ou plusieurs logements.

- *Les secteurs de renouvellement urbain* : il s'agit de friches ou de secteurs mutables à moyen termes pouvant faire l'objet d'une opération de démolition-reconstruction.

Ce travail s'est, en partie, appuyé sur l'étude de gisements réalisée à l'échelle de la CCVL. Il est toutefois précisé que l'étude de gisements menée par la CCVL a été réalisée uniquement sur le village et en prenant en compte que les dents creuses. L'étude de densification retenue pour la révision du PLU a donc été étoffée :

- pour intégrer le potentiel de logements issus des divisions parcellaires et secteurs de renouvellement urbain
- pour tenir compte des enveloppes bâties secondaires (Le Quincieux et Les Bruyères).

Une seconde étape a consisté à analyser le caractère « réellement constructible » de ces disponibilités. Un travail fin a été réalisé avec les membres du COPIL afin de vérifier si les gisements étaient réellement mobilisables. Une prise en compte de la desserte par la voirie, les réseaux ainsi qu'une prise en compte des

enjeux paysagers et environnementaux a été intégrée.

A partir des disponibilités retenues, une estimation du potentiel de logements a été effectuée. Cette estimation a été réalisée en tenant compte des densités moyennes prescrites par le SCoT de l'Ouest Lyonnais mais également en tenant compte du tissu bâti environnant.

D'après la première ébauche d'étude de densification, un potentiel de 162 logements est identifié au sein de l'enveloppe bâtie dont :

- 43 logements par comblement des dents creuses
- 42 logements par divisions parcellaires potentielles
- 77 logements par opérations de renouvellement urbain

Il est précisé que ce potentiel reste THEORIQUE. Au regard des tendances passées, il est proposé d'appliquer une pondération sur les divisions parcellaires potentielles ainsi que sur les secteurs de renouvellement urbain.

Concernant les divisions parcellaires : sur la période 2014-2023, 24 logements sont issus de divisions parcellaires représentant 16% de la production de logements de cette période (154 logements). Contrairement à d'autres communes du territoire le phénomène de divisions parcellaires est très peu développé sur la commune de Sainte-Consorte.

Aussi, il est proposé de retenir que seulement 30% des divisions parcellaires identifiées.

Concernant les secteurs de renouvellement urbains : Plusieurs secteurs constituent des sites stratégiques de renouvellement urbain. Toutefois certains projets peinent à sortir de terre depuis de nombreuses années; en témoigne l'opération rue Antoine Brun gelée depuis de nombreuses années en raison des difficultés d'acquisition. Il convient également de préciser que le coût d'acquisition des maisons individuelles pour leur valeur d'usage est encore très élevé (600 ou 700 000 euros), ce qui rend extrêmement difficile la réalisation d'opérations de renouvellement urbain.

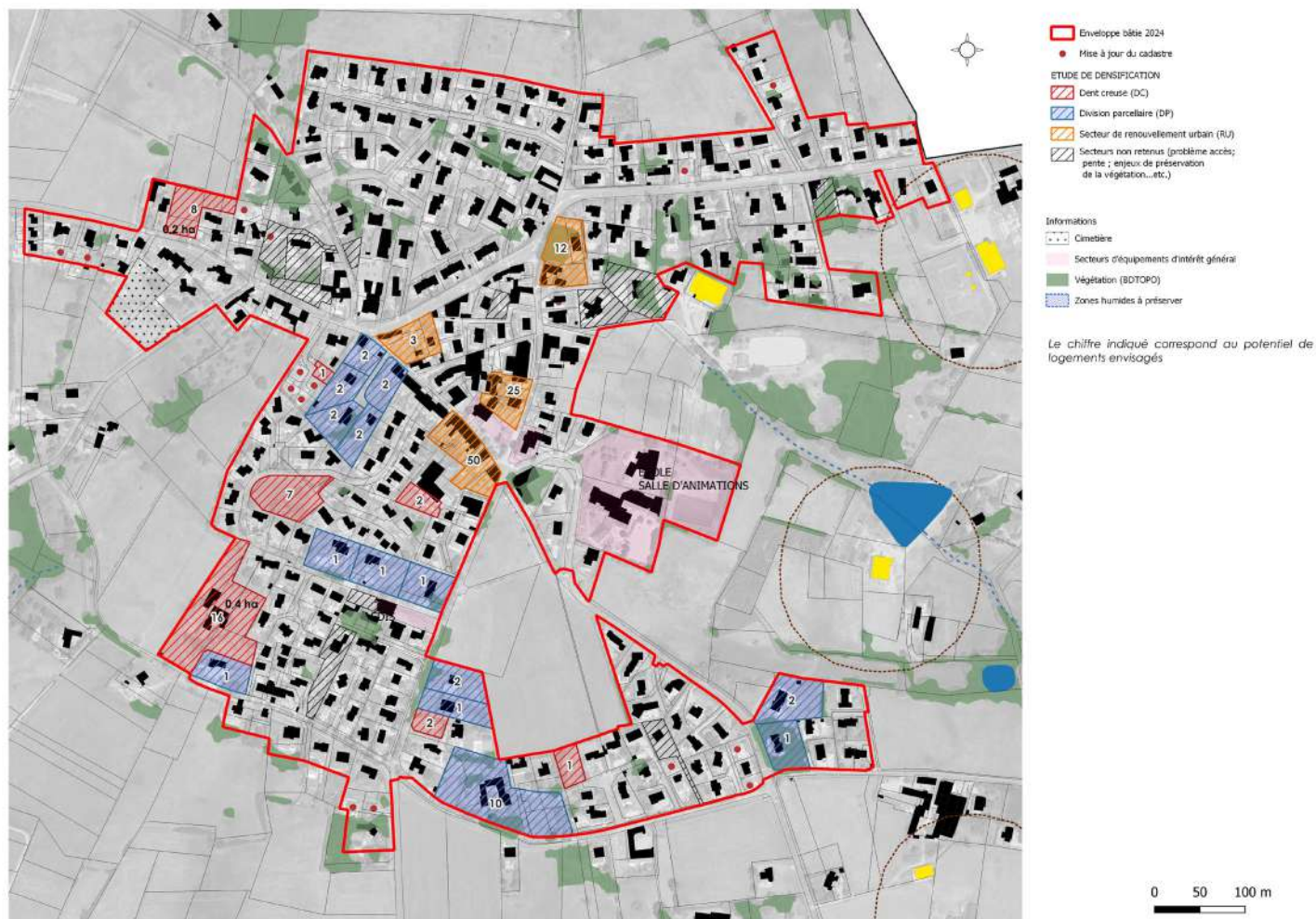
Aussi, afin de tenir compte de la réalité du marché immobilier et financier, il est proposé de retenir 50% du potentiel identifié.

SYNTHESE DE L'ETUDE DE DENSIFICATION

In fine, ce travail de densification a permis de recenser un potentiel d'environ 95 logements dont 37 logements issus de la mobilisation des dents creuses ; 13 logements issus des divisions parcellaires potentielles et 45 logements issus des secteurs de renouvellement urbain.

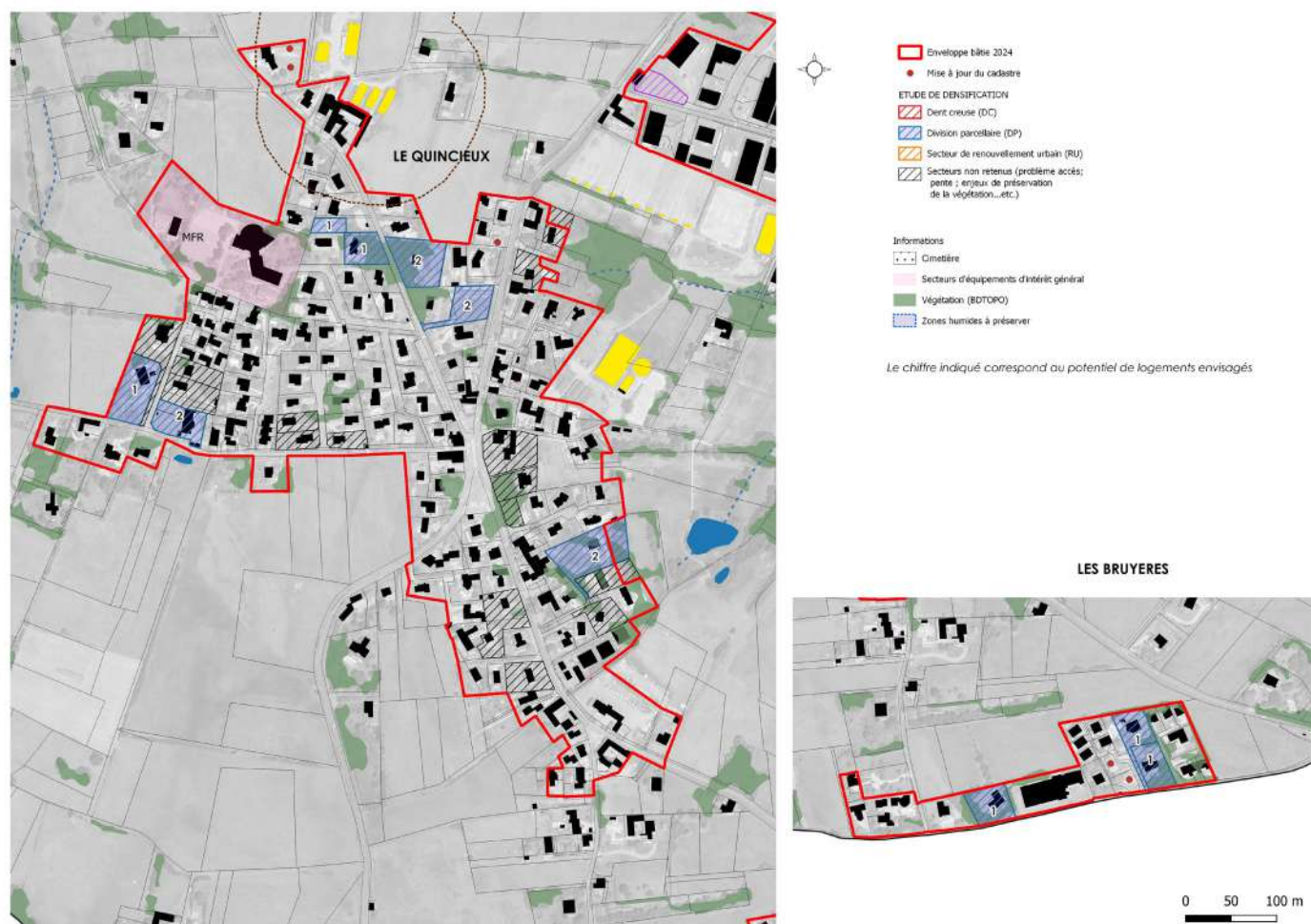
	Dents creuses	Divisions parc.	Renouvellement
« sur le papier »	37 logts	41 logts	90 logts
Pondération	100%	30%	50%
TOTAL retenu	37 logts	13 logts	45 logts
	95 logements retenus sur l'ensemble des enveloppes urbaines principales et secondaires		

Etude de densification - secteur centre-bourg



	Dents creuses	Divisions parc.	Renouvellement
« sur le papier »	37 logts	30 logts	90 logts
Pondération	100%	30%	50%
TOTAL retenu	37 logts	9 logts	45 logts
91 logts potentiels sur le village			

Etude de densification - hameaux du Quincieux et des Bruyères



	Dents creuses	Divisions parc.	Renouvellement
« sur le papier »	0 logts	11 logts	0 logts
Pondération	100%	30%	50%
TOTAL retenu	0 logts	4 logts	0 logts
4 logts potentiels sur les hameaux du Quincieux et des Bruyères			

Précision concernant les logements vacants : d'après les données INSEE 2022, la commune de Sainte-Consorte compte 43 logements représentant un taux de vacance de 4,6%. Ce taux peut être considéré comme «naturel». On considère généralement qu'en dessous de 6% ce taux participe à la rotation du parc de logements. Par ailleurs, il convient de préciser que parmi ces logements vacants figurent les secteurs de renouvellement urbain (et notamment le secteur Antoine Brun) pris en compte dans le potentiel de densification (opération de renouvellement urbain). Au regard de ces données, il n'a pas été considéré que le parc de logements vacants constituait un potentiel pour répondre aux besoins en logements de demain.

